



- **Oui au constat, non à la solution**
- **Et pan sur le loup !**
- **Pierre-Marcel Revaz face aux députés**
- **Les Haut-Valaisans ont-ils bonne mémoire ?**
- **Was ist los mit dem Oberwallis!**
- **100 Millionen für die Sicherheit**
- **Eviter de noyer l'aqueduc**
- **En 2010, le Grand baillif doit être Haut-Valaisan !**
- **Parlaments-Splitter**
- **Le moratoire est un pet dans l'eau s'il ne dure qu'une année**
- **Zweitwohnungsbau: Aufruhr**
- **Les loups morts finissent au musée ou au bureau**

Oui au constat, non à la solution

MORATOIRE ► «Le Nouvelliste» a fait réagir le monde politique valaisan à la décision du gouvernement d'interdire à sept communes la vente aux étrangers en 2007.

VINCENT FRAGNIÈRE ET PAUL VETTER



Depuis hier, plus personne ne peut affirmer que le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina se fait des plus discrets. Sa capacité de convaincre tout le gouvernement – op-

posé il y a un an – à instaurer ce moratoire sur la vente aux étrangers à sept communes suscite de vifs commentaires.

Si le député d.c. Gabriel Luisier estime que «Jean-Michel Cina a fait prendre au Conseil d'Etat une décision d'un gouvernement de gauche», ce dernier a toute la considération du conseiller national Stéphane Rossini. «Il est très courageux. Ce moratoire permet de s'arrêter et de se poser les bonnes questions. Dans les communes, il y a trop souvent des conflits d'intérêts qui nuisent à une réflexion globale.» Un enthousiasme que ne partage pas forcément son collègue Jean-Noël Rey. «Je ne peux pas m'empêcher de penser à Andermatt et à ses contingents supplémentaires. Entre le moratoire et l'exception uranaise, il y a deux poids, deux mesures. C'est évident qu'il faut réguler ces ventes. Mais à travers l'aménagement du territoire et en supprimant la Lex Koller. Or, je soupçonne Blocher de ne pas vouloir le faire afin d'éviter un référendum des démocrates.»

Pas plus de lits chauds

Cette affirmation met hors de lui un Oskar Freysinger persuadé que «si ça ne dépendait que de Blocher, il supprimerait demain la Lex Koller. Mais pour éviter un référendum de la gauche, il doit proposer des mesures compensatoires crédibles.» Quant au moratoire, l'UDC le critique ouvertement. «Ce qui frappe surtout dans cette décision, c'est son inadéquation avec la promotion des lits «chauds». Non seulement il n'y aura pas un seul lit «chaud» supplémentaire, mais dans les communes concernées, il n'y aura presque plus de nouveaux lits du tout!», estime le président Raphaël Filliez.

Chez les radicaux, Léonard Bender pense que «Jean-Michel Cina est dans son rôle. Il a pris ses responsabilités et sera jugé sur la pertinence et les effets à moyen terme de sa décision». Par contre, le président du Parlement Albert Bétrisey, s'il reconnaît que le gouvernement se devrait de réagir face à ce problème, affirme que «ce moratoire ne fera que déplacer le problème ailleurs. Il faut aller plus loin et imposer aux régions une gestion de l'aménagement du territoire et du développement touristique.» Le plus virulent sera René Constantin, chef de groupe au Grand Conseil. «Alors qu'Uri et Andermatt bénéficient d'une dérogation leur permettant de construire hors contingent, le Valais se pénalise lui-même en prenant une mesure arbitraire, brutale et qui n'apporte aucune solution à moyen terme.»

Coutaz soutient Cina

Enfin, dans le camp politique de Jean-Michel Cina, les députés Philippe Es-Bor-



Depuis Crans-Montana et ses chantiers de construction, la rive gauche, seule touchée par le moratoire sur la vente aux étrangers, semble désormais bien loin. KEYSTONE

rat et Gabriel Luisier lui en veulent de la brutalité de la décision. «Elle ne correspond en rien aux propositions de la commission faites pour atténuer ce problème qu'il faut résoudre. Cina n'a pas tout dit au reste du gouvernement des incidences d'une décision aussi brutale.» Philippe Es-Borrat, lui, s'attendait à une meilleure répartition des contingents. «Je lui parle de cela depuis une année sans qu'il ne m'ait dévoilé une seule fois son intention de moratoire. Le canton doit diriger ses contingents vers les régions qui doivent se développer et les diminuer dans celles qui sont saturées. Pour la région de Saint-Maurice, nous n'avons droit qu'à

20 contingents, ce qui empêche presque tout développement.» Le président du parti Raphaël Coutaz, pourtant entrepreneur, vient au secours du conseiller d'Etat. «Tout le monde sait que la solution est de supprimer la Lex Koller, mais le canton ne pouvait plus continuer comme si cette dernière n'existait plus. Le gouvernement a pris ses responsabilités.» A tel point que TF1 a envoyé une équipe de reportage en Valais pour expliquer aux Français pourquoi ils ne pourront plus rien acheter dans le domaine des 4Val- lées en 2007.

Lire également en page 28



«Jean-Michel Cina n'a pas tout dit au reste du gouvernement»

GABRIEL LUISIER
DÉPUTÉ PDC



«Le moratoire ne fait que déplacer le problème ailleurs»

ALBERT BÉTRISEY
GRAND BAILLIFF PRD



«Cina est courageux. On peut vivre un an avec un moratoire»

STÉPHANE ROSSINI
CONSEILLER NATIONAL PS



«Notre district a des contingents insignifiants pour se développer»

PHILIPPE ES-BORRAT
DÉPUTÉ PDC



«Si ça ne tenait qu'à lui, Blocher supprimerait demain la Lex Koller»

OSKAR FREYSINGER
CONSEILLER NATIONAL UDC



«Alors qu'Uri bénéficie d'une dérogation, le Valais se pénalise lui-même»

RENÉ CONSTANTIN
DÉPUTÉ PRD



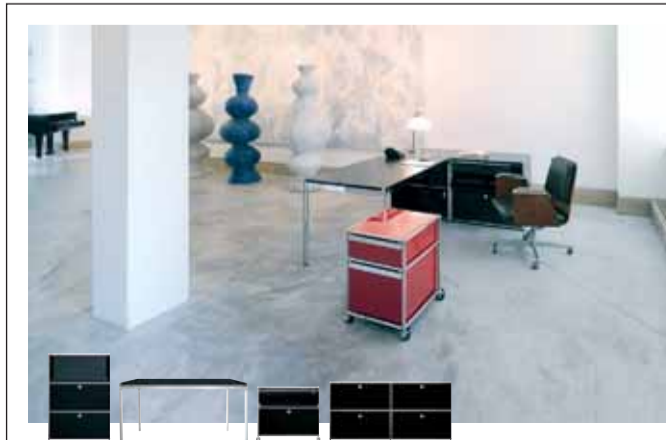
CHRISTOPHE DUMOULIN SE SENT TRAHI PAR JEAN-MICHEL CINA

«Aujourd'hui, je me sens trahi par l'utilisation maladroite de ce rapport»

«Le groupe de travail dont je fais partie n'a absolument rien à voir avec la proposition de moratoire présentée par Jean-Michel Cina!» Christophe Dumoulin est outré, autant par cette mesure «discriminatoire qui en plus pénalise des régions au fort développement économique» que par l'amalgame suggéré par le conseiller d'Etat entre les travaux de ladite commission et le moratoire.

Un amalgame rapporté par «Le Nouvelliste» hier. «Nous avons travaillé une année, sur mandat du Conseil d'Etat, dans le sens d'une abrogation de la Lex Koller et pour confirmer l'autonomie des communes en matière d'aménagement de leur territoire face à la Confédération. Aujourd'hui, je me sens vraiment trahi par l'utilisation maladroite de ce rapport.»

PUBLICITÉ



La flexibilité est l'art du quotidien.

INTEMPOREL
Rue du Grand-Pont 34, 1950 Sion
Tél. 027 321 20 10, Fax 027 321 20 11
info@intemporel.ch, www.intemporel.ch

USM
Systèmes d'aménagement



Idée cadeau



Un anneau vibrant, gadget sexuel destiné aux hommes, a joyeusement cheminé entre les travées du Parlement jeudi après-midi dernier. Les députés

débattaient de la vente de ce genre d'engin dans les distributeurs automatiques. Même le très sérieux **Jean-Michel Cina** s'est attentivement et longuement «penché» sur l'objet du débat. A l'approche de Noël les épouses des parlementaires pourraient peut-être y songer comme idée-cadeau. Ça a eu l'air de beaucoup amuser ces messieurs.

Prévention



En novembre **Thomas Burgener** a commencé par faire attention à sa consommation d'alcool (bon, d'accord, il a été un peu aidé). Cette semaine il

a déclaré vouloir interdire la fumée dans tous les lieux publics valaisans. A force de tout faire pour garder la forme on va finir par croire que le socialiste, en charge de la Santé, n'a pas vraiment confiance dans les hôpitaux du Réseau Santé Valais...

Cohérence



La semaine dernière était discutée au Grand Conseil la question de la revalorisation des eaux du Rhône. L'UDC est le seul parti à avoir refusé le projet.

Jusque-là, rien de grave. Mais qui le parti agrarien avait-il désigné pour défendre sa position? **Albert Pitteloud**! Oui oui, celui-là même qui passe le plus clair de son temps à casser les pieds de tout le Parlement avec son aqueduc destiné, on vous le donne en mille, à revaloriser les eaux du Rhône. Si c'est pas de la cohérence, ça!

De quel bois la station d'Anzère se chauffe...

CHAUFFAGE ▶ Le président du Parlement Albert Bétrisey veut y construire la plus grande centrale de chauffage à granulés de bois au monde... pour alimenter en chaleur les quatorze immeubles situés au centre de la station.



Les 650 appartements d'«Anzère Village» seront chauffés grâce à la future centrale à bois.

VINCENT FRAGNIÈRE

Non, les énergies renouvelables ou les projets environnementaux ne sont pas qu'une priorité de la gauche politique. Radical et président du Parlement valaisan, Albert Bétrisey passe à l'acte.

Il va construire dans sa station, avec son associé allemand et résident d'Anzère Markus Mann, la plus grande centrale de chauffage à granulés de bois au monde «à notre connaissance». Celle-ci permettra d'économiser quelque 800 000 litres de mazout par année en chauffant les quatorze immeubles d'«Anzère Village» situés au centre de la station et composé de 650 appartements, «à condition évidemment que les assemblées de propriétaires l'acceptent».

Un kilo de pellets au lieu d'un demi-litre de mazout

En gestation depuis quelques années, le projet des deux amis arrive à son terme au bon moment. «Les immeubles concernés doivent assainir leur installation de chauffage. Cette obligation rend le changement de système pas plus onéreux. C'est une chance», confie Albert Bétrisey qui concède que l'élément financier reste le principal obstacle au développement de ces énergies renouvelables.

Le choix du bois comme énergie renouvelable, s'il s'agit d'une nouveauté en Valais, n'en est plus une ailleurs. En Autriche, par exemple, 30% du marché de l'énergie de chauffage est constitué par le combustible «bois», tandis que la Suisse n'en est qu'à 2,1%. «alors que son potentiel, dans ce domaine, est tout aussi important que celui de son voisin. Nous devons viser les 10%», estime Albert Bétrisey.

Train et camion

Dans un premier temps, les granulés de bois - dits aussi pellets - seront acheminés de Soleure par train, puis par camion jusqu'à Anzère. «Ne vous inquiétez pas. Il y aura très peu de transports, car la capacité

de stockage de la centrale est grande.» A terme, Albert Bétrisey espère bien que le Valais, à travers notamment les Forces motrices valaisannes, s'intéresse à la production de ces pellets, «une source de développement intéressant pour nos déchets ligneux. Il faut savoir qu'un kilo de pellets correspond à un demi-litre de mazout.»

65 francs par tonne de CO₂ économisé

Devisée à 3,2 millions de francs, cette centrale sera financée à hauteur de 25% par des crédits LIM, tandis que le Fonds national du centime climatique propose une aide financière en fonction de la rentabilité écologique de l'installation. «Il fournira un apport financier de 65 francs par tonne de CO₂ économisée. Nous avons tablé sur une économie à ce niveau de 2070 tonnes, soit une aide de 750 000 francs.»

Albert Bétrisey et son associé Markus Mann, «spécialiste de ce marché de l'énergie renouvelable en Allemagne» veulent prouver la rentabilité économique de leur installation, «mais en aucun cas faire de bénéfice. La société Mann Energie Suisse, qui gèrera la centrale, appartiendra pour 50% aux propriétaires des immeubles et pour 50% à nous deux», précise Albert Bétrisey. Elle devrait être opérationnelle pour l'hiver 2007-2008.

Droit de superficie accordé par Ayent

La commune d'Ayent a également joué un rôle actif dans la démarche en accordant un droit de superficie sur un terrain communal pour l'installation de la centrale (voir infographie).

Les promoteurs ont décidé d'intégrer cette dernière dans l'architecture de la station en l'imaginant sous la forme d'un petit chalet. Reste désormais à Albert Bétrisey à convaincre de l'intérêt de la démarche tous les propriétaires d'appartements présents à Anzère durant les fêtes...

COMMENTAIRE

Un slogan touristique

«Anzère, la station qui économise 2000 tonnes de CO₂ par année.» En plus de mettre à disposition le terrain pour la construction de cette centrale de chauffage, la commune d'Ayent doit comprendre l'enjeu touristique d'un tel développement.

Dans un monde qui prend de plus en plus conscience que sa survie passe à terme par des mesures écologiques, vendre une station de ski à travers des slogans choc de développement durable peut être payant et surtout permet de se démarquer de ses concurrents, toujours plus nombreux à l'échelle de la planète. Ayent possède déjà le «label cité de l'énergie».

Avec le barrage de Zeusier, la région est un des fleurons de l'hydroélectricité valaisanne. Ajoutez la plus grande centrale de chauffage à granulés de bois au monde et vous avez tous les ingrédients pour développer une campagne marketing percutante, intelligente et originale. La plus grande difficulté? En prendre conscience... VF

PUBLICITÉ

Lit à deux places.



Nouvel amour, nouveau bonheur
Demandez un crédit privé online

Avec nos crédits privés, vous bénéficiez d'un taux d'intérêt annuel de 8,5%, d'une réponse immédiate à votre demande de crédit online, une couverture pour faire face aux imprévus. Service Line 0848 845 4 ou www.banquemigros.ch

Un crédit de 10 000 francs avec un intérêt annuel effectif de 8,5%, une charge d'intérêts sur 12 mois de 449 francs. Avertissement: l'octroi de crédit est interdit s'il entraîne un surendettement (art.

Au TF de trancher!

FONCTIONNAIRES ► Le feuilleton de l'assainissement des deux caisses de pension aura tenu en haleine la population valaisanne de mars à octobre 2006. Avec un épilogue qu'il faut encore jouer...

VINCENT FRAGNIÈRE

Déjà suffisamment compliqué, le dossier de l'assainissement des deux caisses de pension étatiques est devenu l'un des plus médiatisés du canton depuis... l'altercation du 22 mars sur les plateaux de Canal 9 entre Michel Perruchoud, secrétaire général de la FMEF (Fédération des magistrats et fonctionnaires) et son homologue de l'Union des indépendants (UDI), Jean-Yves Gabbud.

Auparavant, le conseiller d'Etat Jean-René Fournier avait présenté à la presse, le 3 décembre 2005, le projet de loi visant à assainir ces caisses étatiques.

Au programme, mise en place d'un degré de couverture à hauteur de 80% pour 2009, fusion des deux caisses dès 2010, âge de la retraite rehaussé de deux ans pour les enseignants et les policiers et enfin assainissement de l'Etat à hauteur de 658 millions! D'autres organismes ont été encore plus loin. L'UDI a énuméré une série de mesures encore plus drastiques et critiqué l'attitude des politiciens actuels qui «*ont peur du lobbyisme de la fonction publique*».

Mais le feu aux poudres sera mis par la commission des finances du Grand Conseil dont le rapport, accepté à 10 voix contre 3 et publié à la mi-mars, prévoit l'âge de la retraite non pas à 62, mais 63 ans!

Le moratoire de la FMEF

La FMEF décide alors de passer à l'attaque. Le 30 mars, devant la presse, quelques jours avant le début de la session qui traitera du dossier en première lecture, elle demande l'instauration d'un «moratoire de manière à pouvoir repartir sur des bases nouvelles» et émet, pour la première fois, une critique qui deviendra récurrente, à savoir l'absence de toute négociation avec le Conseil d'Etat. Un terme – négociation – dont la définition varie sensiblement si l'on se nomme Jean-René Fournier ou Michel Perruchoud.

Quelques jours plus tard, le 6 avril, le scénario devient cocasse... Le matin, une délégation de la FMEF rencontre le Conseil d'Etat, ce qui débouche sur un communiqué de presse «de paix» en fin de matinée qui prévoit le retrait de la demande de moratoire.

Mais les dirigeants de la FMEF n'avaient pas prévu à ce moment-là que leurs membres, réunis en fin d'après-midi en assemblée extraordinaire, se montreraient plus combattants, refuseraient d'enterrer la hache de guerre en maintenant la proposition de moratoire. Plus de mille



Entre le Conseil d'Etat et les délégués de la FMEF, la bataille pour l'assainissement des caisses de pension se terminera au Tribunal fédéral. BITTEL

fonctionnaires manifesteront le jour même sur la Planta pour matérialiser cette rupture!

Moratoire balayé au Parlement

Au Parlement, le moratoire, relayé par les socialistes, est balayé par le reste des députés qui, après trois jours de débat intense, ont très largement suivi – 96 oui, contre 21 non et 10 absentions – le projet d'assainissement présenté par le Conseil d'Etat.

Mais la route reste encore très longue jusqu'à la deuxième lecture d'octobre... Juste avant l'été, la FMEF fait à nouveau parler d'elle en refusant, à l'unanimité, de discuter avec la deuxième commission parlementaire présidée par le Haut-Valaisan Louis Ursprung.

«*La faute en revient au Conseil d'Etat qui n'accepte toujours pas de négocier*», dira son président Pierre-André d'Andrès, tandis que Jean-René Fournier affirme clairement «*qu'en aucun cas, je n'arriverai devant le Grand Conseil les mains liées par une négociation préalable avec la FMEF*». En septembre, la deuxième commission rend public son rapport. Ce ne sera pas 550, mais

605 millions de francs qu'il faudra injecter pour assainir les deux caisses.

Délai

La commission fixe également un délai de trois ans pour les mesures transitoires ce qui a le don de fâcher une nouvelle fois la FMEF qui parle publiquement de pressions faites sur certains délégués. «*Depuis quelques jours, je doute de plus en plus qu'on puisse, dans ce canton, se montrer publiquement opposé au gouvernement ou au Parlement sans ne rien risquer.*»

La décision finale du Parlement est sans équivoque. Seuls les socialistes refuseront l'assainissement proposé et seront traités «*d'enfants gâtés*» par Jean-René Fournier. Mais la FMEF reste déterminée. En assemblée extraordinaire du 18 octobre, elle décide, par 216 voix contre 21, de faire recours contre la loi au Tribunal fédéral et refuse le référendum.

La bataille déclenchée à la fin mars trouvera donc son épilogue en 2007 du côté de Lausanne.

Haletant!



Et pan sur le loup!

(A)BATTAGE MÉDIATIQUE ► Arrivé en catimini en Valais, *Lupus canis* a marqué de son empreinte l'année 2006.

Six cadavres!

Avec les tirs de la femelle du Haut et du mâle du Chablais, ce sont désormais six loups de l'ère moderne à avoir officiellement succombé sur le territoire valaisan. Retour sur ces six cas recensés par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune:

– **Novembre 1998:** un nemrod qui participe à une chasse aux renards abat... un loup mâle. Le contrevenant est dénoncé à la justice.

– **Janvier 1999:** un autre mâle décède au Simplon, mais dans un accident... de la route. L'animal est en effet fauché par un chasse-neige.

– **Mai 2000:** un garde-chasse tire un loup adulte dans la région de Tourtemagne.

– **Août 2000:** un autre loup est abattu en toute légalité dans le val d'Hérens.

– **Octobre 2006:** tir de la louve du Haut-Valais.

– **Novembre 2006:** c'est un mâle qui cette fois tombe sous les balles d'un garde-chasse.

C'est par ce loup abattu près de Morgins que le scandale est arrivé... Y. CRETENAND/SCFP

PASCAL GUEX

«Le Valais pourrait abriter entre cinq et dix loups!» Professeur de biologie à l'Université de Berne et président de Fauna.vs, Raphaël Arlettaz confirme dans «Le Nouvelliste» du 11 octobre ce que laissent entendre sous le manteau chasseurs et moutonniers. *Lupus canis* est bel et bien de retour. Et en force s'il vous plaît! Au point même que certains écologistes n'hésitent pas à affirmer qu'une meute a d'ores et déjà colonisé notre canton. Une certitude pourtant: si meute il y a, celle-ci a perdu cette année deux de ses membres!

Une louve adulte tombe en effet sous les balles d'un garde-chasse haut-valaisan dans la nuit du 25 au 26 octobre, entre Oberwald et Ritzingen. Un tir

effectué en toute légalité et «dans les règles de l'art», rajoute-t-on aussitôt du côté du Service de la chasse. Une autorisation de tir avait en effet été délivrée par le canton à la suite de la mort de 35 moutons sur ces alpages de la vallée de Conches.

Le débat s'envenime

Moins d'un mois plus tard, c'est un mâle qui est abattu à l'autre bout du canton. Au grand soulagement des moutonniers de l'Arcojeux. 31 moutons avaient en effet été attaqués et tués en septembre dans cette région située à proximité de la frontière française, entre Morgins et Conche. «Le matériel utilisé par notre garde-chasse était réglementaire», argumente dans ces mêmes co-

lonnes Jean-René Fournier. Mais malgré ces déclarations apaisantes du chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité et l'autorisation de tir qui avait été dûment délivrée, le débat s'envenime autour du loup et quitte le terrain de la nature pour occuper ceux de la politique et de la justice.

Le «gouverneur» devient ainsi la cible de la députation de gauche alors que le WWF décide de déposer plainte contre lui. Motif de ce tir nourri contre le conseiller d'Etat démocrate-chrétien: celui-ci n'aurait pas respecté une décision du Tribunal cantonal de suspendre l'autorisation de tir. «Ce n'est pas seulement contre le loup que M. Fournier s'acharne, mais contre les fondements de la démocratie

et de l'Etat de droit helvétiques. Il n'a pas respecté le principe de la séparation des pouvoirs», vitupère le responsable Alpes au WWF Suisse, Walter Vetterli.

Dans l'attente du dénouement juridique de cette affaire, le débat sur le loup reste entier. «Le concept loup mis en place avec l'aval des cantons et des associations n'est de toute façon plus du tout adapté» constate lucide le spécialiste Jean-Marc Landry.

Avant de livrer cette réflexion qui pourrait fournir un début de solution à ce problème. «Je trouve trop facile de ne tirer que sur le Conseil d'Etat valaisan. Il faut que des décisions soient prises par la Confédération, mais en collaboration avec nos voisins. Car le loup fait fi des frontières.»

La lutte continue pour le Raclette

AOC ► Pour les producteurs de fromages à raclette du Valais, 2006 est une année à oublier. Huit des onze recours contre l'AOC Raclette ont été partiellement admis. Mais il n'est pas question de baisser les bras.



DEUX ALTERNATIVES POUR UN SUSPENSE

Suite à la décision de la commission de recours du Département fédéral de l'économie, la Fédération laitière valaisanne a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral (TF). Celui-ci a suspendu la procédure afin de permettre aux parties de réactiver la médiation. «*La FLV a fait de nouvelles propositions. L'objectif prioritaire est de réserver le terme «raclette» pour la Suisse*», explique Gérald Dayer, le chef du Service cantonal de l'agriculture. Les deux parties ont jusqu'à février 2007 pour trouver un terrain d'entente.

A cette date, deux solutions subsisteront. Si les antagonistes arrivent à se mettre d'accord, un protocole d'entente sera signé puis entériné par le TF. La décision initiale de l'OFAG devrait alors entrer en force.

Si producteurs valaisans et suisses n'arrivent pas à se mettre d'accord, ce sera alors au Tribunal fédéral de trancher. Dans ce cas de figure, la décision devrait tomber pour fin 2007 ou, au plus tard, au printemps 2008.

PAUL VETTER

Après bientôt dix ans de rude combat pour l'obtention d'une AOC Raclette, le Valais passe par tous les états d'âme en cette année 2006. Certains croyaient avoir fait le plus dur lorsque, trois ans plus tôt, l'Office fédéral de l'agriculture avait estimé que «raclette» n'est pas un nom générique, mais une dénomination traditionnelle d'origine valaisanne.

Par la suite, ils ont été confortés dans leur optimisme lorsque toute une série de recourants, parmi lesquels les opposants étrangers, ont été déboutés. Restait aux Valaisans à négocier avec Raclette Suisse, Emmi et Cremo. Une broutille? Que nenni!

Premier coup dur

Début janvier, on apprend que la médiation entre les producteurs valaisans et ceux d'autres cantons a échoué après neuf mois de négociations intenses. «*Un autogoal pour la production laitière suisse*», estime dans nos colonnes Gérald Dayer, le chef du Service cantonal

de l'agriculture. Cet échec relance une procédure juridique qui s'annonce longue et semée d'embûches. «*Si la commission ou le Tribunal fédéral (TF) nous donne tort, le terme «raclette» sera aussi générique que celui de pizza ou de spaghetti*», précise encore Gérald Dayer.

De son côté, Markus Tschumi, directeur de Raclette Suisse, argumente différemment: «*Même si aucune autre région d'Europe n'a pour l'instant entrepris une démarche de protection du «raclette», la Suisse aura de la peine, dans les échanges mutuels d'appellation avec l'Union européenne, à conserver le terme de raclette. Aujourd'hui, la France produit déjà trois fois plus de raclette que nous.*»

Décision «incohérente»

Fin juin, les nouvelles ne sont guère meilleures puisque les recours formulés contre l'AOC Raclette ont été partiellement admis par la Commission de recours du Département fédéral de l'écono-

mie. Celle-ci a estimé que le terme «raclette» désignait un plat et non un fromage. Par contre, le Valais pourra enregistrer son AOC uniquement avec l'appellation «Raclette du Valais».

Incompréhension

Cette double décision suscite l'incompréhension dans le Vieux-Pays. Les conseillers nationaux prennent part au débat. Christophe Darbellay la qualifie alors d'incohérence et Jean-René Germainier de provocation.

De son côté, Gérald Dayer estime une fois de plus que c'est la Suisse laitière tout entière qui est prétéritée. «*Le scénario catastrophique mais tout à fait plausible serait qu'une autre région d'Europe obtienne cette AOC pour la raclette et que, dans le cadre d'échange et de négociation d'appellations, la Suisse ne puisse plus utiliser le terme raclette*», relève alors le chef du Service de l'agriculture.

La décision paraît d'autant plus inexplicable que la jurisprudence européenne aurait dû peser

d'un poids certain dans la balance. Récemment, la Cour européenne avait décidé de restituer la feta à la Grèce alors que des milliers de tonnes de ce fromage étaient produites au Danemark.

«*En plus d'être contraire aux décisions prises en Europe dans des cas semblables, la commission s'oppose à la politique agricole suisse qui veut favoriser des régions comme le Valais à travers la valeur ajoutée de produits du terroir protégés*», souligne Jean-René Germainier.

Pas de vainqueur

Du côté des opposants, on ne fait pas de triomphalisme. Pour Markus Tschumi de Raclette Suisse, «*il n'y a pas de vainqueur*». Quant à Michel Pellaux, secrétaire général du groupe Cremo, il se refuse à parler d'autogoal pour l'économie laitière suisse. Mais ses arguments sont pour le moins minimalistes: «*Même avec une AOC, il n'est pas prouvé que nous puissions récupérer ce terme en Suisse.*»

LOI SUR L'AGRICULTURE

Vers une politique agricole cohérente

Début novembre, le Grand Conseil a accepté en première lecture la nouvelle loi sur l'agriculture et le développement rural. L'entrée en matière a été votée à l'unanimité, mais, étonnamment, les critiques n'ont pas épargné cette «*loi qui ne devrait pas bouleverser le monde politique, puisqu'elle part de ce qui existe*», comme l'énonçait un député.

La viticulture fait réagir. C'est le volet viticole qui a suscité le plus de réactions. Premier point d'achoppement ayant donné lieu à un amendement: la volonté d'inscrire dans la loi l'obligation

pour les vins AOC d'être issus d'une vendange «*cueillie, pesée, sondée, vinifiée et mise en bouteilles dans notre canton*», et ceci à l'horizon 2015. La dernière de ces exigences a suscité des oppositions franches.

Pas étonnant puisque, actuellement, ce sont quelque 20% des cols qui sont embouteillés à l'extérieur de nos frontières cantonales. Il a finalement été demandé de réétudier cette question en deuxième lecture.

Autre élément de mécontentement: le prix de la vendange. A gauche comme au centre, on a demandé de veiller à ce que chaque

année, les prix indicatifs soient fixés avant la récolte. La proposition est restée lettre morte, le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina ayant relevé que l'imposition d'un prix est en contradiction avec la loi sur la concurrence. Là encore, les intervenants ont retiré leur proposition tout en fixant un rendez-vous pour la deuxième lecture.

Un second passage devant le Parlement qui devrait normalement être agendé en février.

Beaucoup de souplesse. Patron du Service cantonal de l'agriculture, Gérald Dayer se déclare optimiste pour la suite des opérations.

«*Bien sûr, tout est ouvert pour la deuxième lecture. Mais les principes mêmes de la loi ne devraient pas être remis en question. Ce serait en tout cas très étonnant.*»

Ces principes, justement, visent à apporter beaucoup de flexibilité dans la gestion de notre agriculture. «*Si tout se passe comme prévu, on pourra bénéficier d'une bien meilleure prise en compte de la situation économique. Toutes les mesures de soutien ne nécessiteront plus ni loi ni ordonnance. Actuellement, il faut toujours s'appuyer sur une base légale. Avec le nouveau projet, on pourra réagir par décisions du Conseil d'Etat.*» PV

JANVIER**12 races de chiens interdites**

Le drame d'Oberglatt (ZH) est dans toutes les mémoires. Le 1er décembre 2005, trois pitbulls tuent sauvagement Süleyman, 6 ans, sur le chemin de l'école. Le débat sur les molosses est lancé. Six jours après la tragédie, le Conseil d'Etat valaisan décide en séance d'interdire la détention et le croisement de douze races de chiens. La mesure rendue publique le 12 janvier 2006 concerne les races suivantes: le pitbull-terrier, l'american staffordshire-terrier, le staffordshire-bull-terrier, le bullterrier, le doberman, le dogue argentin, le fila brasileiro, le rottweiler, le mastiff, le mâtin espagnol, le mâtin napolitain et le tosa. Chaque propriétaire touché est tenu de soumettre son animal à un examen jusqu'au 30 septembre 2006.

Le 25 octobre, le vétérinaire cantonal Jérôme Barras fait savoir que 373 chiens appartenant à une race interdite ont été décomptés en Valais. Chaque propriétaire a été invité à soumettre son animal à un test d'aptitude. A cette date précise du 25 octobre, 27 chiens ont déjà été euthanasiés, indique le vétérinaire cantonal.

FÉVRIER**Et voilà le Secrétariat à l'égalité et à la famille**

Dans le but de permettre aux familles d'avoir accès aux informations qui les concernent de manière simple et efficace, le Bureau de l'égalité est transformé en Secrétariat à l'égalité et à la famille. Un nouveau site internet (www.vs.ch/famille) est aussitôt mis en ligne, qui offre tous les renseignements désirés en matière de politique de la famille dans les deux langues cantonales. La nouvelle responsable désignée en la personne de Nicole Langenegger Roux commence son activité à 50% dès le 1er juin, puis à 80% à partir du 1er octobre.

MARS**Grand Conseil sans fumée**

Le mardi 14 mars est une journée historique pour le Grand Conseil. Depuis cette date, les députés n'ont en effet plus le droit d'entrer dans le bâtiment du Parlement une cigarette aux lèvres! Il s'agit là de la première application de la motion du député Georges Darbellay demandant «une société libre de fumée passive», motion acceptée en décembre 2005 par les députés.

Georges Darbellay n'entend pas en rester là. Il a bon espoir d'étendre l'interdiction à l'ensemble des établissements publics du canton. Sa volonté risque d'être payante: l'avant-projet de loi sur la santé mis en consultation il y a quelques jours par le conseiller d'Etat Thomas Burgener prévoit précisément la prohibition de la fumée dans les bistros.

MAI**Le Parlement passe à la télé**

Les sessions du Grand Conseil valaisan font désormais l'objet d'une diffusion en direct sur les ondes de Canal 9. La première émission du vendredi 12 mai permet aux téléspectateurs d'assister à la «prise de pouvoir» du radical Albert Bétrisey à la présidence du Grand Conseil. L'Ayentôt obtient 124 voix sur 129 possibles.

JUIN**100 millions pour le Rhône**

Le projet de troisième correction du Rhône entre dans une phase active avec la mise à l'enquête de la sécurisation du secteur de Viège (8 km entre Baltschieder et Brigerbad) pour un montant de l'ordre de 100 millions de francs. Globalement, le projet de 3e correction prévoit de sécuriser le fleuve sur 160 kilomètres de sa source au Léman. Le budget est supérieur au milliard de francs.

OCTOBRE**Une «révolution touristique»**

La commission extraparlamentaire chargée de l'examen de l'avant-projet de loi sur le tourisme rend ses conclusions au terme de la procédure de consultation. Elle a reçu plus de 160 réponses de la part des institutions politiques, économiques, touristiques ou administratives. Le projet prévoit notamment la suppression des taxes de séjour, d'hébergement et de promotion touristique à remplacer par un impôt touristique cantonal sur le chiffre d'affaires des entreprises en fonction de leur lien avec la branche, ainsi que par une taxe sur les résidences secondaires.

Les recettes générées devraient être réparties entre Valais Tourisme et les neuf nouvelles régions touristiques à créer. Sur le plan politique, le PDC, le PS, le PCS, les Verts sont favorables au projet. Les radicaux sont opposés au principe d'un impôt cantonal, à l'instar d'ailleurs de l'UDC qui n'hésite pas à brandir la menace du référendum. La première lecture est prévue au Grand Conseil au printemps 2007. cm

AVRIL

Contre la grippe aviaire

Le canton n'entend pas être dépassé par les événements en cas de pandémie de grippe aviaire. Une stratégie est mise en place et rendue publique par le Service cantonal de la santé. Le médecin cantonal écarte d'emblée l'idée d'une attitude alarmiste. Parmi les mesures envisagées, l'Etat du Valais prévoit notamment la transformation de l'hôpital de Sierre pour accueillir et traiter les cas les plus difficiles, ainsi que l'aménagement de 19 centres principaux de grippe et de cinq centres auxiliaires. S'agissant des stocks de médicaments, le médecin cantonal déclare que le canton est désormais paré pour cinq à sept ans.

AOÛT

Les places d'atterrissage en montagne en question

L'Office fédéral de l'aviation civile met en consultation le réexamen des 42 places d'atterrissage situées à plus de 1000 mètres d'altitude. Sur ces 42 places, dix-neuf sont situées en Valais. Le projet de l'OFAC doit permettre d'examiner dans quelle mesure la pratique de l'hélicoptère doit être maintenue. Les milieux de la montagne plaident en faveur du maintien des places et donc de l'hélicoptère. Interrogé lors de la session d'octobre du Grand Conseil, le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet redit la détermination du gouvernement à conserver les 19 sites actuellement exploités. C'est au printemps 2007 que la Confédération prévoit d'examiner la situation de chacune des 42 places d'atterrissage en montagne.

SEPTEMBRE

Quatre Valaisans meurent dans un accident d'avion

La balade qui aurait dû être un vol sans histoire tourne au drame. Samedi 23 septembre, un avion de tourisme décolle de Samedan, dans le canton des Grisons, à destination de Sion. Peu après 15 h 30, l'engin et ses quatre occupants s'écrasent. Tous périssent malheureusement dans ce drame. Le pilote est Alexandre Pagliarani, 36 ans, restaurateur installé à Muraz/Sierre. Il comptait plusieurs années de pratique. Les trois autres victimes sont également domiciliées dans la région sierroise.

OCTOBRE

Le RSV ancré dans la loi



Thomas Burgener peut pousser un grand ouf de soulagement. Le 12 octobre, par 110 voix contre 14 et 13 abstentions, le Grand Conseil accepte d'inscrire le Réseau Santé Valais dans la loi sur la santé. Mais avant de pouvoir afficher sa satisfaction, le conseiller d'Etat a dû faire face à toute une série d'attaques des opposants à la planification, notamment de l'UDC. Il a dû argumenter face à la trentaine de propositions de modifications formulées par les députés, entre autres contre celle du PDC du Centre qui a remis en question, en vain, le principe des trois zones hospitalières.

NOVEMBRE

365 millions pour le tube de Cleuson-Dixence

Glisser une nouvelle conduite à l'intérieur du tube existant pour réhabiliter le puits blindé de Cleuson-Dixence coûtera 365 millions de francs et non pas 250 millions comme annoncé auparavant. Cet écart est dû à un choix d'aciers de meilleure qualité, à un contrôle de soudures renforcé ou encore à l'explosion du prix de l'acier. Prévue en 2010, la remise en exploitation de l'installation mise à mal par la catastrophe de 2000 aura des conséquences économiques non négligeables. Le manque à gagner annuel lié à l'absence de vente de l'énergie de pointe produite à l'usine de Bieudron sera en effet de l'ordre de 70 à 80 millions de francs.

DÉCEMBRE

La station de Zermatt rallie enfin la SkiCard

La ténacité des responsables du produit a fini par payer. Le 14 décembre, Eric Balet, président de l'association Valais SkiCard, annonce l'adhésion de la station de Zermatt. La présence de ce poids lourd du tourisme hivernal favorisera encore davantage la progression du chiffre d'affaires du produit qui a passé de 1,8 à 2,4 millions de francs au cours de la saison précédente. La Valais SkiCard est une carte faisant office de passeport pour les remontées mécaniques de 40 stations. Il donne aussi accès aux bains thermaux d'Ovronnaz, de Saillon et de Loèche, ainsi qu'à la Fondation Pierre Gianadda. Sa validité est de deux ans. Principal avantage pour le titulaire de la carte: il n'y a plus d'attente aux caisses.

En 2006, le Valais a pu se

NOUVELLE ANNÉE ► Ils ne sont ni conseiller d'Etat ni président du FC Sion et encore moins chasseurs



CLÉLIA REUSE ATHLÈTE

Parce qu'elle est devenue le meilleur espoir féminin du sport Valaisan, selon la Fondation pour l'aide sportive.

Votre 31, c'était comment?

Avec une trentaine de copains, dans un local à Fully. Au programme, musique et jeux de lumière.

Votre bonne action pendant ces fêtes?

J'en fais déjà toute l'année, alors... (rires!)

Un plat et un vin pour passer le cap?

Une bonne bourguignonne et du champagne.

Ce que vous avez détesté en 2006?

Le voyage à Pékin pour les championnats du monde juniors. Je n'ai apprécié ni le pays ni la nourriture.

Ce que vous avez adoré?

L'ambiance dans la délégation suisse à Pékin.

L'homme ou la femme valaisanne de l'année 2006?

Ma maman, pour tout le temps qu'elle consacre à m'accompagner dans les compétitions.

Votre bonne résolution pour 2007?

Faire aussi bien qu'en 2006, voire mieux.

En 2007, vous vous réjouissez de...

De ma saison d'athlétisme.

Et vous appréhendez...

J'ai peur de répéter les mêmes erreurs qu'en 2006 avec une saison d'été moins bien réussie.

Votre invité pour le réveillon 2007?

Mon copain Baf. Ça signifie qu'on sera toujours ensemble. PV



ALBERT BÉTRISEY GRAND BAILLIF

Parce que son engagement pour le Valais comme président du Grand Conseil n'est pas assez médiatisé, donc connu.

Votre 31, c'était comment?

Après une randonnée à peaux de phoque, une soirée en famille avec trois couples d'amis.

Votre bonne action pendant ces fêtes?

Rien qui ne mérite ce qualificatif...

Un plat et un vin pour passer le cap?

Un filet mignon aux morilles servi avec un pinot noir 2000 d'Ayent.

Ce que vous avez détesté en 2006?

J'ai détesté l'acharnement de certains médias dans l'affaire Burgener et dans celle du loup.

Ce que vous avez adoré?

La richesse des rencontres que m'a offertes la présidence du Grand Conseil.

L'homme ou la femme valaisanne de l'année 2006?

L'inconnue du Rhône. J'ai fait sa connaissance en juin à Saillon. Qui est cette fiancée du fleuve, cette femme décapitée? Et qu'est-ce qui l'a poussée là? Crime, accident ou désespoir...

Votre bonne résolution 2007?

Eviter de répondre par l'adverbe «jamais»...

En 2007, vous vous réjouissez de...

De l'audace d'entreprendre des Valaisans.

Et vous appréhendez...

La fin de ma présidence du Parlement.

Votre invité pour le réveillon 2007, ce serait qui?

Jean de la Fontaine parce que j'ai ouvert toutes mes sessions avec et grâce à une de ses fables. VF



ALAIN FOURNIER MENUISIER

Parce qu'il a sauvé des flammes une petite fillette de 4 ans et demi, dans un incendie à Beuson.

Votre 31 décembre, c'était comment?

Très romantique! Avec ma compagne dans un restaurant gastronomique du Valais central.

Votre bonne action pendant les fêtes?

Dire mon amour à celles et ceux que j'aime. Une action trop souvent oubliée.

Un plat et un vin particulier pour passer le cap?

Comme chasseur, j'adorerais un filet de cerf accompagné d'une bonne syrah.

Ce que vous avez détesté en 2006?

La présence des F/A-18 à Sion. Ahurissant pour un canton touristique.

Et ce que vous avez adoré?

J'ai adoré le spectacle «Sion 2006 quand même» à Fully.

L'homme ou la femme valaisanne de l'année 2006?

Stéphane Lambiel pour l'exemple qu'il donne.

Votre bonne résolution pour 2007?

Perdre des kilos. J'ai tendance à trop manger et ça commence à se voir, alors...

En 2007, vous vous réjouissez de...

De passer du temps avec les personnes que j'aime, notamment mes enfants.

Et vous appréhendez...

Le stress et les contraintes toujours plus grandes de la vie professionnelle.

Votre invité pour le réveillon 2007, ce serait qui?

Toujours ma compagne! Quant au restaurant «gastro», cela dépendra du budget... VF



CHRISTOPHE MOULIN ENTRAÎNEUR

Pour éviter le trop médiatique Constantin et parce qu'avec une coupe et une promotion, il le mérite vraiment.

Votre 31, c'était comment?

Mon 31 idéal, c'est dans un mayen, avec la famille et des amis... Si possible avec de la neige!

Votre bonne action pendant les fêtes?

Passer du temps avec la famille.

Un plat et un vin particulier pour passer le cap?

Foie gras et malvoisie.

Ce que vous avez détesté en 2006?

La mauvaise foi concernant le retour du loup...

Ce que vous avez adoré...

La mobilisation des Valaisans pour la finale de la coupe.

L'homme ou la femme valaisanne de l'année 2006?

Léonard Gianadda.

Votre bonne résolution 2007?

Prendre du temps pour pratiquer plus de sport.

Pour 2007, vous vous réjouissez de...

Réaliser mes projets et mes envies.

Et vous appréhendez...

J'appréhende l'évolution politique au Moyen-Orient.

Votre invité pour le réveillon 2007, ce serait qui?

George W. Bush, pour le convaincre de laisser sa place avant le terme de son mandat. VF



montrer très fier d'eux

de loups. Pourtant, ils ont aussi fait l'année 2006. Interview «festive» entre champagne et cotillons.



FANNY CLAVIEN KARATÉKA

Parce qu'elle a remporté le bronze par équipe au championnat du monde de karaté, un sport trop peu médiatisé.

Votre 31, c'était comment?

Très tranquille, chez des amis, à Lausanne.

Votre bonne action durant ces fêtes?

Je ne pratique pas un sport où l'on fait de bonnes actions.

Un plat et un vin pour passer le cap?

La fondue chinoise et... la malvoisie flétrie de Claudy Clavien, par exemple.

Ce que vous avez détesté en 2006?

Je n'ai pas assez pu profiter de tous les événements positifs qui ont marqué mon année.

Ce que vous avez adoré?

Mes résultats sportifs ainsi qu'une promotion au niveau professionnel.

Le Valaisan de l'année 2006?

Stéphane Lambiel.

Votre bonne résolution pour 2007?

Garder la tête froide pour poursuivre sur ma lancée.

En 2007, vous vous réjouissez de...

Mes vacances d'été. Début août, je vais enfin pouvoir prendre une semaine pour moi.

Et vous appréhendez...

Le début de l'année. Pour moi, ce seront les championnats d'Europe juniors début février.

Votre invité pour le réveillon 2007?

Je me sens bien avec mes amis.

J'espère donc à nouveau

passer le prochain réveillon avec eux. PV



SIMON CRETZAZ PDT DE COMMUNE

Parce qu'il a réussi avec ses collègues présidents à convaincre 70% des Anniviards de fusionner.

Votre 31, c'était comment?

La journée, à peaux de phoque à Moiry. La soirée, au restaurant entre amis. Sans fusion...

Votre bonne action pendant ces fêtes?

J'ai fait la cuisine pour ma famille dans ma cabane de Grimentz.

Un plat et un vin pour passer le cap?

Un ermitage ConfidenCiel de Frédéric Zufferey avec un gratin de scampis.

Ce que vous avez détesté en 2006?

Tous les attentats gratuits comme ceux, récents, de Madrid...

Ce que vous avez adoré?

La clairvoyance des Anniviards dans leur choix de fusionner les six communes.

L'homme ou la femme de l'année en Valais?

J'hésite entre Stéphane Lambiel pour sa médaille olympique et Thomas Burgener pour sa franchise lors de son accident.

Votre bonne résolution 2007?

Ne pas en prendre, car je ne les tiens jamais.

En 2007, vous vous réjouissez de...

Préparer la future commune d'Anniviers. On a deux ans pour le faire

Et vous appréhendez?

J'ai vraiment peur des actes terroristes gratuits...

Votre invité pour le réveillon 2007?

J'attendrai 2008 pour inviter mes cinq collègues présidents pour fêter la naissance d'Anniviers. VF



BASTIEN FOURNIER ÉCRIVAIN

Parce qu'à 25 ans, l'écrivain séduis commence à être prophète en son pays, la ville de Sion et l'Etat du Valais l'ayant distingué.

Votre 31, c'était comment?

J'ai dû préparer mes valises. J'ai fait le voyage de Berlin le 1er janvier puisque le Prix de l'Etat du Valais consistait en une bourse et un appartement à Berlin durant six mois.

Votre bonne action durant ces fêtes?

Vous dire que j'ai fait des cadeaux aux gens que j'aime n'est pas très original.

Un plat et un vin pour passer le cap?

Un gamay avec une saucisse de veau et des frites. J'ai des goûts très simples (*rires!*).

Ce que vous avez détesté en 2006?

Mis à part l'état du monde qui se dégrade de plus en plus, 2006 fut une excellente année pour moi.

Ce que vous avez adoré?

J'ai adoré les représentations de ma pièce «Genèse 4» à Sion.

Le Valaisan de l'année 2006?

Le loup.

Votre bonne résolution pour 2007?

Travailler davantage encore.

En 2007, vous vous réjouissez de...

De découvrir Berlin durant ces six prochains mois grâce donc au Prix de l'Etat du Valais.

Et vous appréhendez...

Cette découverte de Berlin.

Votre invité pour le réveillon 2007?

Vous qui m'interviewez. PV



MARKUS NEFF CUISINIER

Parce que le patron du Fletschhorn à Saas-Fee succède à Didier de Courten comme cuisinier de l'année 2006 en Suisse.

Votre 31, c'était comment?

Le 31 est une journée très spéciale, pleine de travail. Je m'occupe aussi de notre feu d'artifice privé à minuit.

Votre bonne action pendant les fêtes?

J'ai encadré mes collaborateurs pendant cette période, difficile pour nous, des fêtes.

Un plat et un vin particulier pour passer le cap?

Du champagne et d'excellents produits comme les huîtres, la truffe blanche ou une viande rouge comme le pigeon.

Ce que vous avez détesté en 2006?

Les décès de Corinne Rey-Bellet et de son frère m'ont beaucoup ému.

Ce que vous avez adoré...

Les paysages du Valais demeurent une découverte permanente.

L'homme ou la femme valaisanne de l'année 2006?

Le musicien haut-valaisan Hans-Ruedi Zbinden qui a donné un rein à sa femme.

Votre bonne résolution 2007?

Pouvoir manger assis plus souvent.

En 2007, vous vous réjouissez de...

Faire plaisir à nos hôtes.

Et vous appréhendez...

Rien de particulier.

Votre invité pour le réveillon 2007, ce serait qui?

Monsieur «Satisfaction» et madame «Joie». VF

In Anzère wird neu eingeheizt

Grossratspräsident Albert Bétrisey plant eine Holzheizungszentrale für die Mittelwalliser Skistation

A n z è r e. – Holzpellets statt Heizöl – in Anzère soll eine entsprechende Zentrale bald 650 Wohnungen beheizen. Initiant des Projekts ist Grossratspräsident Albert Bétrisey.

Es war im Mai dieses Jahres, als sich der frisch gekürte Walliser Grossratspräsident Albert Bétrisey in seinem Heimatdorf Ayent feiern liess. Ein halbes Jahr später macht der Mittelwalliser FDP-Politiker wieder von sich reden – diesmal nicht als Politiker, sondern als Unternehmer. Wie der «Nouvelliste» berichtete, soll die Holzheizungszentrale in der Skistation Anzère ab Ende dieses Jahres 14 Appartementgebäude mit 650 Wohnungen beheizen. Dank der Verbrennung von Holzpellets sollen künftig rund 800 000 Liter Heizöl eingespart werden. Ein Unternehmen aus Solothurn soll die Pellets liefern. Ein entsprechender Vertrag wurde bereits unterzeichnet. Nicht nur wirtschaftlich, sondern ökologisch wäre die Anlage ein Gewinn für Anzère. Wird sie in Betrieb genommen, verringert sich der CO₂-Ausstoss in der Station um 2070 Tonnen pro Jahr.

Die Initianten haben das Projekt bereits öffentlich aufgelegt. Kostenpunkt: 3,2 Millionen Franken. Bétrisey will das Projekt gemeinsam mit einem deutschen Partner realisieren.

Geld für Öko-Energie

Da die neue Zentrale zur Verringerung des CO₂-Ausstosses in der Station beiträgt, soll das Projekt zu einem Teil aus dem Klimarappen finanziert werden.

Der nationale Fond für den Klimarappen will pro Tonne reduziertem CO₂-Ausstoss 65 Franken am Bau der Zentrale beisteuern. Bei einer geschätzten CO₂-Reduktion von 2070 Tonnen pro Jahr belaufe sich dieser Betrag auf rund 750 000 Franken, erklärte Bétrisey gegenüber dem «Nouvelliste». Weitere 25 Prozent der Projektkosten übernimmt der Investitionshilfe-Fonds für Berggebiete (IHG).

Ein «kleines Chalet»

Damit sich die Zentrale ins Ortsbild von Anzère nahtlos einfügt, soll sie gemäss Bétrisey in einem «kleinen Gebäude im Chaletstil» untergebracht werden.

Betrieben wird die Holzheizung von dem Unternehmen «Mann Energie Suisse». Das Unternehmen soll zu 50 Prozent den Besitzern der zu beheizenden Wohnungen

gehören. Die andere Hälfte wollen Albert Bétrisey und sein Partner übernehmen.

Wohneigentümer entscheiden

Der Zeitpunkt für die Umsetzung des Projekts scheint ideal. Die Besitzer der betroffenen Wohnungen müssen ihre Heizinstallationen nächstens sanieren. Bétrisey hofft nun, dass sie sich an seinem Projekt beteiligen. **mon**



Die Mittelwalliser Skistation Anzère soll schon bald über eine grosse Holzheizungszentrale verfügen.

La peau de phoque s'installe en station

SKI-ALPINISME ► Les randonneurs en rêvaient. Après Morgins l'an dernier, ce sont Les Marécottes qui s'y mettent: une piste balisée rien que pour eux, en dehors du domaine skiable.

OLIVIER HUGON

«On fait bien des parcours raquettes dans toutes les stations. Pourquoi ne pas en faire autant pour la peau de phoque?» C'est Anne Bochatay, Salvanintze pure souche, qui est à l'origine de «La Chaulée», le petit nom de cet itinéraire qui devrait faire des émules dans le canton. Ancienne compétitrice, Anne Bochatay est aujourd'hui responsable sportive d'Alpiniski, la course de ski-alpinisme qui se déroule tous les deux ans aux Marécottes. «Cela fait plusieurs années que je voulais réaliser ce parcours. Grâce au soutien du comité de l'Alpiniski, nous avons pu faire ça cette année.»

Minimiser le danger

L'essor du ski-alpinisme est réel et les stations commencent à s'en préoccuper. Les Remontées mécaniques suisses et le Clup alpin suisse ont édité conjointement neuf règles à l'intention des randonneurs qui pratiquent leur sport sur les domaines skiables. La solution des Marécottes semble être idéale. «Nous croisons la piste trois ou quatre fois», concède Anne Bochatay, «mais sinon, nous passons dans la forêt ou en dehors des pistes. La proximité du domaine skiable permet aux adeptes de combiner rando et ski de piste ou d'emmener leurs enfants.» Le randonneur ne monte ainsi jamais face aux skieurs. Grâce aux nombreux bénévoles qui se sont investis dans l'aventure, l'investissement est modeste: 3000 francs consacrés à la création de panneaux, d'autocollants ou à la promotion du produit.

Accessible à tous

«La Chaulée» sera ouverte en permanence. Des bénévoles se chargeront de tracer le par-



Ils étaient une cinquantaine, dont l'équipe suisse de ski-alpinisme, mais surtout des populaires de tout le canton, à avoir répondu à l'invitation des organisateurs pour inaugurer «La Chaulée». HOFMANN

cours régulièrement et le balisage sera contrôlé par le personnel de Télémarecottes. Il sera également possible de l'emprunter de nuit. «Nous avons les mêmes règles de sécurité que partout ailleurs», précise Anne Bochatay, «un girophare signalera le damage à câbles. L'avantage ici, c'est que le domaine est séparé en deux. Lorsque le versant de l'Eau-Neuve aura été damé, nous pourrons descendre en toute sécurité.»

La sécurité justement, elle est sous la responsabilité des randonneurs. Les patrouilleurs

ne contrôlent pas le secteur hors-pistes.

Le niveau est accessible à tous. La montée est divisée en deux parties de 500 mètres de dénivelé chacune. Les plus motivés pourront poursuivre jusqu'au col de Golette, mais sur un itinéraire non balisé et non sécurisé. Les compétiteurs pourraient bénéficier dans un proche avenir d'un chronométrage permanent. Quant à la cohabitation avec les adeptes de la raquette à neige, elle est possible jusqu'à la Creusaz. «Au-delà, ils risquent de démolir la trace...»

L'EXEMPLE DE MORGINS

L'an passé, Morgins avait déjà inauguré une piste balisée uniquement réservée aux randonneurs à peaux de phoque et à raquettes. «Depuis, les randonneurs n'empruntent presque plus nos pistes de descente», explique Jacques Nantermod, directeur des remontées mécaniques. Pour rester en avance, Télémorgins a même installé cette année un système de chronométrage sur cette première piste balisée du canton pour la randonnée. VF



«Toutes les stations vont s'y mettre»

CATHERINE MABILLARD
MEMBRE
DU SWISS TEAM

Pour la quadruple gagnante de la Patrouille des Glaciers, la balade des Marécottes a été trop courte. Au point que, en compagnie d'autres membres du Swiss team, elle s'est offert une prolongation jusqu'au col de la Golette. «Nous nous entraînons plutôt en dehors des domaines skiables. Dans les endroits que l'on ne connaît pas, on se contente du bord des pistes. Mais pour les populaires, dont beaucoup ne savent pas ce qu'est un barryvox, ce genre d'itinéraire est idéal. Si on ne veut pas que les randonneurs empruntent les pistes balisées, il faut leur créer ce genre de parcours. On le fait bien pour les raquettes, ça viendra forcément pour la peau de phoque.»



«Un sentier balisé, c'est rassurant pour les non-initiés»

ALBERT BÉTRISEY
PRÉSIDENT
DU GRAND CONSEIL

«J'ai battu Jean-René Fournier. C'est assez rare pour le souligner, non? A part ça, l'initiative des Marécottes est excellente. Notre sport est de plus en plus prisé. Offrir un produit qui lui correspond, c'est diversifier la palette des activités à disposition de nos hôtes. Sur le plan plus pratique, je pense que de pouvoir monter et profiter des pistes sécurisées d'un domaine skiable, c'est rassurant pour les gens qui n'ont pas les connaissances nécessaires pour sortir des pistes. Pour ma part, en général, j'évite de monter sur les domaines skiables, ou alors la nuit.»



«Toutes les stations doivent réfléchir à la cohabitation skieurs-randonneurs»

JEAN-RENÉ FOURNIER
CONSEILLER D'ÉTAT

Il n'est pas arrivé le premier à la Golette. Jean-René Fournier, gentleman, a attendu son épouse. «J'ai déjà 5000 mètres dans les jambes cette année. Mais c'est la première fois que j'inaugure une piste de randonnée balisée. C'est une excellente initiative. Devant l'engouement pour ce sport, toutes les stations doivent se poser la question de la cohabitation entre les skieurs et les randonneurs. Ils doivent aussi être considérés comme des usagers à part entière. Il y a certaines règles à respecter, mais un tel parcours permettra de minimiser les risques.»

POLITICALLES

Aujourd'hui
Le Valais

Altruiste

Jean-Noël Rey a inauguré un genre nouveau de cartes de vœux. Au lieu de souhaiter banalement à leurs destinataires santé, amour ou encore bonheur, les missives du conseiller national dressent la (longue) liste de ses actions politiques en 2006. Et rappellent au passage qu'il se représente en 2007. En clair, il nous souhaite... sa réélection! Ça vraiment c'est trop gentil.



Loup blanc

Cette fois, c'est la gloire pour

Jean-René Fournier. De passage à Montreux les humoristes français les Chevaliers du Fiel ont parlé du «gouverneur» et de «son» loup dans leur spectacle. A croire que la traque du carnassier crée une notoriété même au-delà de nos frontières. Espérons pour les lynx, ours et autres animaux sauvages que le conseiller d'Etat n'a pas vu le spectacle. Avec sa candidature aux Etats, le PDC pourrait bien décider de se refaire un petit coup de pub sur leur fourrure.



Variable

Dans le *Nouvelliste*,

Albert Bétrisey

s'insurge contre l'acharnement médiatique sur Jean-René Fournier, au sujet du loup, ou sur Thomas Burgener, au sujet de vous savez quoi.

Pas en mot en revanche sur le battage autour du retrait de permis de Claude Roch, son camarade de parti. Voyons, Albert, c'est pas bien de ne pas défendre un copain, même si on veut piquer sa place...



Rééquilibrez les salaires de nos enseignants!

MOTION DÉPOSÉE ▶ Le député-suppléant Jean-Yves Gabbud demande au Conseil d'Etat de revoir les rétributions de nos professeurs. Pour atténuer les inégalités de traitement entre le cycle et le collège.



NIVEAU PRIMAIRE

«Non aux divisions!»

JEAN-CLAUDE SAVOY
PRÉSIDENT DE LA SPVAL

«Pas question de soutenir une motion qui souhaite baisser les salaires de certains de nos collègues.» Président de la Société pédagogique valaisanne qui regroupe près de 1500 enseignants des niveaux enfantine et primaire, Jean-Claude Savoy ne veut pas créer de division entre représentants d'une même corporation. «Ceci dit, force est de constater que la différence de traitement et de temps de présence auprès des élèves entre les différents niveaux est très importante dans notre canton. Mais plutôt que de vouloir agir sur les salaires, il serait plus judicieux de revoir le temps de présence aux élèves. Pour le faire passer par exemple de 33 périodes (contre 23 aux enseignants du secondaire) à 30 périodes.» PG



NIVEAU CYCLE

«Une revalorisation obligatoire»

PASCAL KNUBEL
PRÉSIDENT DE L'AVECO

Président de l'Association valaisanne des enseignants du cycle d'orientation – soit plus de 700 membres dans le Valais romand – Pascal Knubel rappelle que «cela fait un moment que notre groupement réclame une revalorisation salariale. Mais celle-ci ne doit en aucun cas se faire au dépens d'autres enseignants. Je pense que le Conseil d'Etat va de toute façon botter en touche cette motion car ce problème des salaires devrait être réglé avec le nouveau statut de l'enseignant en cours de révision. Une revalorisation des salaires versés aux professeurs du CO est aussi urgente qu'indispensable pour intéresser des jeunes à s'engager dans ce niveau. Car aujourd'hui, il est extrêmement difficile de trouver du monde. Ce qui n'est guère surprenant vu les différences de traitement actuelles.» PG



NIVEAU COLLÈGE

«Notre durée de formation a augmenté»

MARYLÈNE VOLPI
VICE-PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES MAÎTRES DU SECONDAIRE II

«Notre association est visée autant que celle des maîtres professionnels. Cela fait beaucoup de monde! Ces derniers temps, les exigences pour travailler dans le secondaire II – maturité commerciale, EDD-ESC, collège – ont augmenté. La durée des études universitaires a aussi augmenté. Il faut aussi un master professionnel sur deux ans – formation pédagogique. L'AVPES a eu la décence de ne rien demander de plus dans ses revendications syndicales alors que la formation demandée était plus exigeante et plus longue. Ses membres comprendraient très mal qu'ils soient lésés dans un simple calcul de compensation avec les autres ordres d'enseignement. Il faut aussi rappeler la difficulté de trouver des gens compétents, notamment dans les branches scientifiques, qui veulent travailler dans l'enseignement alors que des carrières dans des entreprises hors canton leur tendent les bras.» VF



PASCAL GUEX

«Le salaire d'un enseignant du cycle d'orientation est inférieur de 1000 francs à celui versé à un professeur du secondaire IIe degré. Et ce n'est absolument plus justifiable.» Le député suppléant Jean-Yves Gabbud part en croisade contre les inégalités de traitement au sein de l'éducation valaisanne. Et il vient de déposer une motion – au nom du groupe démocrate-chrétien du Bas – demandant au Conseil d'Etat d'instaurer «des traitements équilibrés dans l'enseignement».

Prendre aux uns pour redistribuer aux autres!

L'élu entremontant rappelle en effet que les mesures prises dans le cadre de l'assainissement des caisses de pension ont changé la donne. Fondamentalement. «Jusqu'ici, les enseignants du CO prenaient leur



«Les enseignants des collèges valaisans sont parmi les mieux payés de Suisse latine»

JEAN-YVES GABBUD
DÉPUTÉ SUPPLÉANT D.C.

retraite deux ans plus tôt que leurs collègues des collèges. Ce qui pouvait expliquer des conditions salariales inférieures. Mais avec le passage de l'âge de la retraite à 62 ans pour tous, plus rien ne justifie une telle différence de traitement.» Différence d'autant moins logique aux yeux de Jean-Yves Gabbud que la mission dévolue aux enseignants des cycles d'orientation est souvent bien plus difficile à remplir. La motivation d'adolescents pressés de met-

tre fin à leur parcours scolaire n'étant en rien comparable à celle de jeunes qui ont choisi de poursuivre leurs études!

Le député suppléant d'Entremont ne va toutefois pas jusqu'à réclamer une égalité de traitement. Il souhaite juste atténuer les différences entre les différents niveaux d'enseignement. «Cela permettrait de rendre plus attrayant un cycle d'orientation qui peine à trouver de nouveaux professeurs.» D'où la demande faite au

Conseil d'Etat de modifier l'échelle des salaires. «Mais cette révision devra se faire par compensation et sans augmenter les dépenses cantonales», conclut le motionnaire. En clair, Jean-Yves Gabbud suggère de raboter une (petite) partie du salaire des professeurs des collèges pour améliorer la situation de leurs collègues du CO. «Il n'est pas question bien sûr ici d'agir dans l'urgence et d'essayer d'appliquer cette mesure sur une année. Ces retouches doivent intervenir sur le long terme, en agissant sur les nouveaux contrats», précise un Jean-Yves Gabbud qui ne va pas se faire beaucoup d'amis dans la fonction publique valaisanne. «Il est bon de rappeler que les professeurs du secondaire IIe degré de notre canton sont parmi les mieux payés de Suisse latine, juste derrière les Neuchâtelois.»



«TRAITÉ AVANT 2009»

«Cette différence de salaires pose évidemment des problèmes. En collaboration avec les associations, nous avons décidé de séparer les réformes liées à l'enseignement en trois volets pour éviter un écueil comme celui d'E2000. Nous avons terminé le dossier des droits et devoirs des enseignants. Nous avons abordé les droits juridiques de ceux-ci

Claude Roch veut régler la problématique des salaires chez les enseignants avant les élections de 2009. BITTEL

et la définition de toutes les fonctions en lien avec l'enseignement avant d'aborder la problématique matériel qui touche le salaire, mais aussi d'autres éléments comme le nombre d'heures, les périodes, etc. Je m'engage à traiter tous ces dossiers entre 2007 et 2008. Il y a un risque d'évoquer les salaires à la fin du processus. Mais nous ne voulions pas que ça défavorise les autres dossiers.» VF

PUBLICITÉ



Numéro 1 en Valais, IBC est en Suisse l'un des leaders du courtage en assurances. Aujourd'hui nous vous proposons une:

Assurance Tremblement de Terre

Intéressé? N'hésitez pas à contacter notre agence à Sion.

IBC Sion Avenue de la Gare 25, CP 781, 1950 Sion E-mail: capone@ibc-broker.com
Tel. +41 (0)27 327 50 80, Fax +41 (0)27 327 50 89 www.ibc-broker.com

Solutions for asset protection
LAUSANNE GENEVE NEUCHÂTEL SION LUGANO ZÜRICH



JEUDI 18 HEURES, MONTHEY: avec quinze autres membres du Grand Conseil, il a affronté au raftball une quinzaine de handicapés valaisans. «Le sport est un puissant moyen d'intégration, notamment pour les handicapés. Nous avons rencontré de véritables sportifs qui nous ont laminés 10 à 4! Il est paradoxal de constater que les jeunes valides bougent de moins en moins.» MAILLARD



VENDREDI 15 HEURES, CENTRE DES MARMETTES À MONTHEY: Albert Bétrisey participe à la remise du prix «Procap» à cette institution qui facilite architecturalement la vie de ses pensionnaires. «J'ai pu prendre conscience des besoins encore mal connus des personnes souffrant d'un handicap sensoriel, les sourds et les aveugles.» LE NOUVELLISTE



VENDREDI 19 H 30, VŒUX DE LA COMMUNE DE CONTHEY: le président du Grand Conseil apprécie la transparence du président libéral de Conthey, Jean-Pierre Penon. «Il a présenté aux politiques, aux commerçants, aux entrepreneurs et aux responsables des sociétés sportives et culturelles tous les dossiers qui marqueront l'année 2007 contheysanne. Une proximité et une transparence qui font parfois défaut en politique.» MAILLARD

Albert Bétrisey veut d

GRAND BAILLIF ► Pour lancer sa nouvelle série, «Le Nouvelliste» a suivi ce week-end l'



ALBERT BÉTRISEY

UNE NOUVELLE RUBRIQUE

Avec le week-end du président du Grand Conseil, «Le Nouvelliste» inaugure une nouvelle rubrique mensuelle. En suivant à la trace le temps d'un week-end une personnalité ou un simple citoyen, votre quotidien veut vous faire découvrir l'envers du décor de certaines fonctions ou professions. Les 142 représentations du Grand Baillif, la gestion d'un match du président du FC Sion, les urgences d'un hôpital un week-end de pointe ou encore le planning parfois «infernal» d'un curé de paroisse n'auront plus de secret pour vous d'ici à fin 2007. VF

VINCENT FRAGNIÈRE

«Vous avez de la chance, c'est un petit week-end!» Président du Grand Conseil, Albert Bétrisey a trouvé son rythme de croisière: 142 représentations depuis son élection en mai 2006 pour une quarantaine de discours officiels. «Cela doit correspondre aux deux tiers des propositions reçues. J'ai choisi d'être candidat à la présidence du Grand Conseil pour démocratiser cette institution et la rapprocher encore plus des gens.»

D'Aoste à la Satom

Institution; le mot est lâché... Il résout aux oreilles de l'Ayantôt comme une vocation. «Son respect m'importe par-dessus tout. Et vous comprenez rapidement qu'elle a plus de valeur dans le haut que dans le bas du canton.» Toutefois, Albert Bétrisey classe toujours le Valais hors catégorie. «Dans d'autres cantons, la règle veut que les élus ne soient pas disponibles le dimanche. Après il ne faut pas s'étonner que l'on ne respecte plus la politique.» Pas question toutefois de s'adonner à un marathon de poignées de main. «Jamais je ne ferai cinq manifestations par jour comme certains de mes prédécesseurs. Je privilégie la qualité des rencontres. Ce week-end, celle avec les handicapés des Marmettes m'a touché.»

Pour son année de présidence, Albert Bétrisey a voulu sortir des sentiers battus. Son bureau du Grand Conseil, il l'a déjà amené à Aoste – «siéger à l'étranger est un symbole d'ouverture» – et il va

encore lui faire découvrir le Groupe Mutuel, la Lonza et la Satom. «Nous siégeons au sein de ces sociétés et rencontrons leur direction. Le lien avec les pôles forts de notre économie dans chacune des trois régions est essentiel!»

Inspiré par La Fontaine

Son deuxième week-end de l'année, il l'a commencé jeudi soir à Monthey en affrontant, avec quinze parlementaires, une équipe de handicapés au raftball. «C'est une suite logique à notre action en faveur de Cérébral Valais. 81 députés avaient accepté de verser leur indemnité journalière, ce qui a permis de récolter 19000 francs. Même Wilhelm Schnyder ne croyait pas l'exploit possible...» Très attaché aux symboles, il ouvre toutes les sessions avec une fable de La Fontaine et n'hésite pas, pour son discours lié à l'anniversaire du «Martigny-Châtellard», à se mettre à interviewer... le train. «Ces symboles, ces messages sont les seuls moyens pour un président du Parlement de faire évoluer les mentalités.» Le Grand Baillif aura même réussi à précéder quelquefois l'actualité, prévoyant le moratoire de Jean-Michel Cina ou la réconciliation Constantin-Mudry (voir page 3)...

Toutefois, le rôle du premier citoyen du canton ne se limite pas qu'à ces 142 représentations. Il est directement impliqué dans la relation entre gouvernement et Parlement. Et à ce petit jeu, Albert Bétrisey sait aussi se montrer intransigeant, comme lorsqu'il a exigé par



Albert Bétrisey en représentation vendredi après-midi au centre des Marmettes à Monthey. «Je veux rapprocher encore plus des gens l'institution Grand Conseil.» LE NOUVELLISTE

lettre au Conseil d'Etat la présentation du plan financier quadriennal, chose qui n'avait pas été faite l'année précédente. «Jean-René Fournier a été très fâché par le ton de la lettre. Mais cette dernière a été soumise à tous les chefs de groupe, même les siens, qui ne l'ont pas modifiée.»

Malgré un district peu peuplé, Albert Bétrisey fait donc désormais partie des radicaux qui comptent en Valais. N'en déplaît à certains pontes octoduriens du parti... Son chef de groupe René Constantin serait même aux anges si

l'Ayantôt annonçait sa candidature au National. «Mon engagement professionnel ne me permettrait pas de siéger. Il faut rester crédible.» Une candidature de combat aux Etats plairait au vice-président de Sierre François Genoud. «Pour ça, le meilleur reste notre tribun Léonard Bender.» Quant au Conseil d'Etat de 2009, Albert Bétrisey anticipe la question. «Nous avons un élu en place qui n'a pas dit qu'il voulait quitter son poste!» Reste que, comme résolution pour 2007, le Grand Baillif a décidé ne de plus jamais dire jamais...



SAMEDI 10 HEURES, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PRD À SIERRE: Albert Bétrisey ne devait pas s'y exprimer officiellement. Il n'a pas pu s'empêcher de prendre le micro lorsque le PRD a choisi de lancer une initiative populaire pour réviser la Constitution valaisanne vieille de 100 ans. «C'est une excellente décision en cette année électorale. Notre parti doit maintenant communiquer au mieux cet état d'esprit conquérant!» MAMIN



DIMANCHE 11 H 30, COURSE DE SKI À ZINAL: L'Ayentôt accompagne sa fille pour ses premières compétitions. «Le ski tient une place particulière dans ma famille. Cette saison, c'est la première fois que j'accompagne mes enfants sur une course. En cette année présidentielle, c'est Stéphanie, mon épouse, qui tient les rênes et organise...» BITTEL



DIMANCHE, 18 HEURES, AULA DE LA PLANTA À SION: Albert Bétrisey, accompagné de son épouse, termine son «marathon» avec le concert de la Fanfare de la police cantonale. Un passage non pas obligé, mais voulu. «Ils étaient présents sur le Grand-Pont lors de mon élection le 12 mai dernier. Je tenais à répondre à leur invitation et à leur offrir une partition.» LE NOUVELLISTE

émocratiser le Parlement

omme aux 142 représentations et 43 discours en huit mois de présidence du Grand Conseil. Enrichissant.

BIEN ENTENDU, C'EST OFF...

DES DISCOURS PRÉMONITOIRES

Depuis mai dernier, Albert Bétrisey a prononcé une quarantaine de discours officiels avec un réel talent... d'anticipation. Deux exemples parmi d'autres. Devant le Bureau des arts et métiers, le 28 septembre, il demande aux professionnels de la construction d'être «prévoyants notamment avec le flirt que la branche immobilière fait avec la loi sur la vente aux étrangers». Trois mois plus tard, Jean-Michel Cina instaure le «fa-meux» moratoire.

Toujours, en septembre, devant les délégués de l'AVF, en évoquant le FC Sion, il «espère que les différends qui opposent les dirigeants du club et la Municipalité de Sion seront discutés et aplanis définitivement». C'est aujourd'hui chose faite... Malheureusement pour les radicaux, le Grand Baillif n'a pas encore avoué qu'il se verrait bien candidat au Conseil national...

EN CHEF D'ÉTAT AU MAROC

Comme vice-président, puis président du Grand Conseil, Albert Bétrisey préside pour quatre ans la délégation qui représente le Valais à travers la Francophonie. Bizarrement, depuis plus de vingt ans, notre canton, comme celui du Jura, est considéré par cette organisation comme un véritable Etat au même titre que la Suisse. Une situation qui a valu à Albert Bétrisey un séjour au Maroc inoubliable. «Comme j'étais président du Parlement, je représentais pour eux un vrai chef d'Etat. Dès mon arrivée à l'aéroport, on m'a pris en charge comme tel, avec limousine, escorte policière, gardes du corps... Je n'en revenais pas!» La délégation suisse, elle, devait se contenter de voyager... en bus!

EN PISTE AVEC... ALBERT DE MONACO

Toujours dans le cadre de la Francophonie, Albert Bétrisey a pu faire la connaissance du plus prestigieux des Albert, celui de Monaco, l'an passé lors d'un congrès dans la Principauté. «Comme ma femme avait 40 ans, je lui ai payé le voyage. Le soir de son anniversaire, j'ai voulu offrir le champagne à la délégation valaisanne. Par hasard, nous avons atterri à une fête de la bière privée sous une tente VIP donnée en l'honneur du prince par le représentant allemand à Monaco. La sécurité nous a finalement laissé rester et rapidement nous avons pu sympathiser avec le prince, un type extraordinaire. Nous sommes sortis de cette tente, toujours en sa compagnie, vers 5 heures du matin, mais je ne vous en dirai pas plus...» Sauf que des photos de la soirée circulent chez les paparazzi...

PLUS RAPIDE QUE SIMON EPINEY

Albert Bétrisey n'en revient toujours pas du tour qu'il a joué à Simon Epiney lors de la démission du conseiller fédéral d.c. Joseph Deiss. Ensemble à Bucarest toujours pour représenter le Valais et la Suisse dans le cadre de la francophonie, le président du Grand Conseil reçoit un SMS sur son natel lui annonçant la démission de Joseph Deiss. Il le montre à Simon Epiney qui n'en croit pas un mot. «Je suis suffisamment proche de Joseph Deiss pour être au courant de cette décision. C'est un canular. Vérifie tes sources...» Vingt minutes plus tard, le conseiller aux Etats d.c. avait reçu quarante messages SMS sur son natel, tandis qu'Albert Bétrisey refuse toujours de dévoiler sa source d.c. (?) plutôt très bien renseignée...



Albert de Monaco au milieu d'Albert Bétrisey et de sa femme dans une fête de la bière à Monaco. Comme quoi, la présidence du Grand Conseil réserve de belles surprises... LDD

LETEMPS

La Constitution valaisanne a cent ans et vit peut-être ses dernières heures

Valais. La Chambre de commerce et le Parti radical veulent lancer une initiative demandant la révision totale de la Constitution par une Constituante. L'appui de la gauche est probable, comme l'hostilité du PDC et de l'UDC Laurent Nicolet



Le Grand Conseil valaisan. La réduction du nombre de députés (ils sont actuellement 260, suppléants compris) est l'un des principaux points de réforme qu'emploierait une refonte de la Constitution.

«Donner l'image d'une région dynamique ou rester le canton du fromage et des montagnes, il faut choisir.» Président de la Chambre valaisanne de commerce, Jacques-Roland Coudray, par ailleurs député radical, présente ainsi la nécessité d'une révision totale de la Constitution valaisanne, qui date de 1907.

La Chambre annonçait discrètement dans son programme 2007 vouloir lancer une initiative réclamant une telle révision par la voie d'une Constituante. «Pour nous, les institutions font partie, comme la fiscalité, l'éducation etc., des conditions-cadres pour l'économie. Or, avec 290 000 habitants, le Valais ne peut plus rester avec ses institutions actuelles, 13 districts, 8 régions, 153 communes dont le 40% ont moins de 1000 habitants. Mais nous n'entendons pas politiser cette affaire.»

La politique est pourtant revenue comme l'éclair s'emparer du dossier. Le 28 décembre, un article du Walliser Bote se gaussait des partis qui avaient abandonné un dossier de cette importance à une organisation faitière de l'économie.

C'est dans ce contexte que samedi dernier, lors de l'assemblée générale des radicaux, un inoffensif point de l'ordre du jour – la question des régions socio-économiques – a débouché sur un vote unanime pour une révision totale de la Constitution. Une révision qui est en réalité un serpent de mer agité maintes fois, sans succès, dans les basses eaux du Grand Conseil par les radicaux et les socialistes.

La nouveauté est donc l'option de la Constituante. «Parce que la voie parlementaire est visiblement bouchée, explique le président des radicaux, Léonard Bender. On a perdu je ne sais combien de fois sur ce sujet, sur des scores qui reflétaient globalement le rapport de force entre le parti majoritaire PDC et les minoritaires. Et puis surtout parce que la

Constituante permet l'apport de nombreux citoyens engagés. Dans la récolte de signatures, dans ce contact avec le peuple, l'esprit de la Constituante souffle déjà.»

Les radicaux pourront probablement compter sur l'appui de la gauche. Le président du PS, Jean-Henri Dumont, donne sa position personnelle: «Ce n'est pas parce qu'elle vient des radicaux que nous ne soutiendrons pas cette initiative: nous sommes persuadés de la nécessité pour le Valais de repenser globalement ses institutions, toutes ses institutions.»

En revanche, le secrétaire général de l'UDC, Jean-Luc Addor, qui s'exprime aussi en son nom personnel, estime que «les expériences de révision de la Constitution fédérale et de la Constitution vaudoise ont montré qu'on aboutissait à davantage de centralisme et à accélérer des évolutions défendues par la gauche, comme le vote communal pour les étrangers. En Valais, pour réellement changer les choses, mieux vaut passer par les urnes, changer de majorité, puisque c'est le PDC majoritaire qui est le principal frein aux réformes et qui imposerait encore ses vues en cas de Constituante.»

Quant au conseiller d'Etat PDC Jean-René Fournier, en charge notamment des Institutions, il fait valoir que «la Constitution a déjà été révisée, ces dernières années, par des votes successifs, à près de 80%. L'idée, c'est d'arriver à un lissage final de la Constitution plutôt qu'à une révision totale, et en utilisant la voie parlementaire, qui est plus rapide et moins coûteuse qu'une Constituante.»

Léonard Bender réfute l'argument: «Une révision de la Constitution n'est pas une bouteille quantifiable en centilitres, c'est un souffle, une volonté, un vocabulaire, un esprit.» Quant à Jean-Henri Dumont, il qualifie les petits pas voulus par Jean-René Fournier «de réformettes, et même de réforminettes».

Constituante ou pas, les principaux points de réformes encore à faire et discutés depuis des années tournent autour des districts et des préfets, et de leur suppression totale, comme le veut la gauche, ou partielle, en ne conservant les districts que comme circonscriptions électorales, de la réduction du nombre de députés – 260 en comptant les suppléants –, d'une réduction des régions constitutionnelles à trois – haut, centre, bas –, dirigés par des super-préfets qu'éélirait le peuple ou les assemblées des présidents de communes etc. Un exercice délicat que Léonard Bender résume ainsi: «Jeter le bois mort tout en conservant l'arbre plein de sève.»

Pierre-Marcel Revaz face aux députés

CAISSE UNIQUE ► Hier, le bureau du Grand Conseil a siégé au Groupe Mutuel en présence du chef du gouvernement Thomas Burgener. Celui-ci a quitté les députés avant l'arrivée du patron des lieux.

VINCENT FRAGNIÈRE

En pleine campagne sur la caisse unique, la rencontre aurait pu être intéressante. Elle n'a finalement pas eu lieu. La faute à un Thomas Burgener qui s'est éclipsé avant l'échange du bureau du Grand Conseil avec le patron du Groupe Mutuel Pierre-Marcel Revaz. «*Ce n'est pas digne d'un chef de gouvernement*», dira le chef du groupe UDC Jean-Luc Addor, tandis qu'une certaine irritation pointait chez les représentants des autres partis de droite.

Réuni à Martigny sous l'impulsion du Grand Baillif Albert Bétrisey – «*pour permettre des liens entre les politiques et les plus grandes entreprises du canton*» –, le bureau du Grand Conseil a donc pu écouter, en fin de séance, les craintes pour le Valais de Pierre-Marcel Revaz à propos de la caisse unique. «*Ce serait une catastrophe. Nous serions obligés de licencier 1200 personnes pour n'en garder que 300. Car vous ne croyez tout de même pas que cette caisse serait basée ailleurs qu'en Suisse alémanique. Et même s'il y en avait une par canton, celle du Valais aurait 270 000 adhérents alors qu'aujourd'hui nous en avons 900 000.*» Pour convaincre le député, le patron du Groupe Mutuel s'est demandé quelle qualité de services les Valaisans allaient ob-

tenir d'une caisse unique alors qu'en moyenne ils ont près de 800 relations avec leur assureur durant leur vie. «*Bon courage! Et puis, avec une caisse unique, les Valaisans paieront pour les habitants des grandes villes alors qu'aujourd'hui leurs primes sont plus basses.*»

Revaz répond aux médecins. Deux seuls députés ont interrogé Pierre-Marcel Revaz. Surpris par la position de l'Association des médecins romands en faveur de la caisse unique, le radical René Constantin a voulu connaître l'avis du patron du Groupe Mutuel sur le sujet. «*Aujourd'hui, sur 100 francs de primes, 95 servent à payer des factures. Comme il y a une pression toujours plus forte des citoyens pour que celles-ci n'augmentent pas trop, les assureurs reportent cette pression sur les fournisseurs de soins, dont les médecins qui aimeraient retrouver un certain confort. Nos frais administratifs représentent un milliard sur un total de vingt. Mais il faut surtout savoir que nos contrôles permettent d'économiser jusqu'à deux milliards.*» Quant au député socialiste German Eyer, il a avoué conseiller à une caissière de la Migros de voter oui à la caisse unique, car aujourd'hui elle paie la même prime unique que le patron de la Mutuelle. «*N'oubliez pas*

Même si Thomas Burgener s'est éclipsé de la séance du bureau du Grand Conseil, Pierre-Marcel Revaz a pu échanger avec des élus socialistes comme la députée Marcelle Monnet.

HOFMANN



que le travail d'un assureur est de faire une juste répartition entre les malades et les clients en bonne santé et non pas entre les riches et les pauvres. Si vous voulez fiscaliser les primes, il faut en faire de même avec l'essence, le dentifrice ou le loyer. Très vite, vous n'en auriez plus...»

«Private Oberwalliser Klinik ist machbar und tragbar»

Im September 2007 soll eine «Medizinische Klinik Oberwallis» ihre Türen öffnen

Brig/Naters. – Das Komitee der Initiative «Pflege für alle» will es wissen: Bis im September 2007 soll an zentraler Lage in der Agglomeration Brig-Naters eine chirurgische Tagesklinik mit Patientenbetten und einem Geburtshaus eingerichtet werden.

Für die Startphase ist in einem Mietobjekt ein Angebot von 25 bis 30 Betten geplant. Die prekäre, qualitative Versorgungssituation im Oberwallis mache es dringend notwendig, sofort konkrete Schritte einzuleiten, sagten die Initianten Jean-Marie Schmid und Josef-Anton Kuonen gestern vor den Medien. Sukzessive Ausbauschritte könnten später folgen, verbunden mit einem möglichen Standortwechsel. Dieser könnte nach ihrer Meinung durchaus in den Rundbau des heute vom Gesundheitsnetz Wallis betriebenen Griger Spitals führen. Denn für die Initianten sind die Besitzerverhältnisse dieser Liegenschaft alles andere als geklärt. Der Anspruch des Kantons Wallis auf das vormalige Oberwalliser Kreisspital Brig (OKB) wird von den Initianten respektive dem Verein Zentrum Saltina als bis heute im Grundbuch eingetragener Besitzer bestritten und soll, gestützt auf ein juristisches Gutachten von Prof. Poledna, PD an der Universität Zürich, bis vor Bundesgericht verteidigt werden. Eine staatsrechtliche Beschwerde gegen die vom Grossen Rat im neuen Gesetz zum Gesundheitsnetz Wallis beschlossene Überführung der Spitäler in Staatsbesitz ist eingereicht.

Grünes Licht durch Machbarkeitsstudie

Der Verein Zentrum Saltina gab den Initianten auch den Anstoss für die Erarbeitung einer Machbarkeitsstudie zur Realisierung einer «Medizinischen Klinik Oberwallis» (MKO), indem er dafür einen entsprechenden Kredit zur Verfügung stellte. Die ARGE (Arbeitsgemeinschaft) Hospital Consulting Network (HCN) erhielt den Auftrag, «Möglichkeiten zur medizinisch-chirurgischen Versorgung mit hoher Qualität am Standort der Agglomeration Brig-Glis-Naters zu evaluieren und aufzuzeigen».

Ein Leistungsangebot für alle Versicherten

Das Ergebnis auf einen Nenner gebracht: «Eine MKO ist machbar, tragbar und hat Potenzial.» Die Studie sieht den Markt dafür gegeben, weil neben der Bevölkerung im Oberwallis der Tou-



Initiant Jean-Marie Schmid (rechts) mit den beiden Verfassern der Machbarkeitsstudie Edmond Bürgi (Mitte) und Markus Sprenger. Foto wb

rismus sowie das benachbarte Italien mit seinen 200 000 Einwohnern in den Regionen Verbana, Cusio und Ossola das notwendige Patientenpotenzial für einen rein privatwirtschaftlich geführten Klinikbetrieb aufweisen. Entscheidend sein wird das richtige Angebot, wobei als mögliche Nischen besonders die Ophthalmologie (Augenheilkunde) und die Orthopädie genannt wurden. Zum Grundangebot gehören sollen die Disziplinen Chirurgie, Medizin, Gynäkologie, Geburtshilfe und Pädiatrie.

Klar ist, dass das umfassende Leistungsangebot allen Versicherungskategorien zur Verfügung gestellt wird. «Wir wollen als Privatklinik nicht nur Privatpatienten bedienen», sagt Jean-Marie Schmid. Es wird nun zu seinen wichtigsten Aufgaben der nächsten Wochen gehören, hier entsprechende Gespräche mit den üblichen Leistungserbringern im Gesundheitswesen zu führen.

Druck aufbauen im Interesse der Qualität

Dazu gehört auch der Staat, zu dessen Angebot das MKO eine direkte Konkurrenz aufbaut. Die geplante Klinik wird einen Leistungsauftrag des Kantons benötigen, wie dies auch für Privatkliniken im Unterwallis der Fall ist. Andernfalls kann sie keine KVG-Patienten (allgemein Versicherte) behandeln. Und ohne diese fehlt der benötigte Patientenkreis. Schmid sieht hier keine Berührungängste. Für ihn stehe der Grundsatz im Vordergrund, der Region Oberwallis eine qua-

litativ hochstehende Versorgung zu garantieren. Dazu gehöre ein Akutspital für die Region Brig-Aletsch-Goms. Und dafür müsse auf dem Platz Brig ein gewisser Druck aufgebaut werden. Fakt sei nun mal, dass dort Leistungen abgebaut worden seien. Würden diese wieder gestärkt, habe der Druck von privater Seite sein Ziel erreicht. Andernfalls sei man bereit, den heutigen GNW-Standort Brig auch zu übernehmen. Die Besitzerfrage von Liegenschaften inklusive 17 000 Quadratmeter Terrain spielt dabei eine zentrale Rolle. Bis diese vor Bundesgericht geklärt ist, dauert es gewiss ein bis zwei Jahre.

30 Arbeitsplätze, aber ohne Ärzte

In der Startphase wird in der MKO für die 25 bis 30 Betten mit rund 30 Arbeitsplätzen gerechnet. «Wir wollen gutes Personal», so Schmid. Dafür sei man auch bereit, korrekte Anstellungsbedingungen zu bieten. Ärzte, ein entscheidender Kostenfaktor, werden keine fix auf der Lohnliste stehen. Sie arbeiten nach Auftrag. «Wir haben schon feste Zusagen von Belegärzten», sagt Josef-Anton Kuonen. «Ansonsten setzen wir auf Kapazitäten von anderen Spitalern, die auf Honorarbasis bei uns operieren werden.» Hier würden schon Gespräche mit Professoren aus der Deutschschweiz und Oberitalien laufen.

Keinen Franken vom Staat beanspruchen

«Wir werden vom Staat keinen

Subventionsfranken beanspruchen», sagt Jean-Marie Schmid. Dies schliesst freilich die üblichen Beiträge des Kantons an den Fallpauschalen aus. Das dies möglich sei, würden viele privatwirtschaftlich geführten Spitäler in der ganzen Schweiz beweisen. So etwa Dielsdorf ZH, dessen Direktor, Markus Sprenger, an der Machbarkeitsstudie mitarbeitete. Im ersten Betriebsjahr (1999) habe man in seinem Haus eine halbe Million Franken Defizit geschrieben, sagt Sprenger. Im zweiten Jahr war die Rechnung ausgeglichen und im dritten schaute eine halbe Million Franken Gewinn heraus. 2005 wurde den Geldgebern eine Dividende von 5 Prozent ausbezahlt. So oder ähnlich soll es auch in Brig gehen, wobei die Initianten auf ihre Businesspläne nicht näher eingehen wollten. Laut Sprenger ist das Oberwallis bezüglich Einzugsgebiet und Konkurrenzsituation durchaus mit Dielsdorf vergleichbar. Und dort sind immerhin 48 Belegärzte tätig, also ein umfassendes medizinisch-chirurgisches Angebot vorhanden.

10 000 Behandlungen im ersten Betriebsjahr

Im MKO wird für das erste Betriebsjahr (vorsichtig) mit knapp 10 000 Behandlungen gerechnet, wobei sich der durchschnittliche Aufenthalt auf 1,5 Tage belaufen wird. Viele kleine Eingriffe werden ambulant oder teilstationär erfolgen, wie das in einer Tagesklinik üblich ist. Rund ein Fünftel werden Oberwalliser KVG-Patienten sein.

Angesprochen werden vor allem jene, die sich heute in der Deutschschweiz behandeln lassen, weil sie Zweifel an den Leistungen des SZO hegen oder mit dessen Platz-/Raumangebot nicht zufrieden sind. Weiter Patienten, die innert nützlicher Frist beim SZO keinen Operationstermin erhalten.

Es gilt nun in den nächsten Wochen das Detailkonzept zu erarbeiten, das Leistungsangebot zu definieren, Businesspläne zu konkretisieren, Investitions- und Kapitalbedarf zu ermitteln. Man werde dazu fachmännischen Rat beziehen, sagt Schmid. «Jetzt wollen wir es wissen.» Es gebe kein Zurück mehr.

AG vor der Gründung

Als erster Schritt steht jetzt die Gründung einer Aktiengesellschaft an. Hier soll schon innert 14 Tagen Klarheit herrschen. Laut Schmid konnte seit Jahresbeginn dank positiven Echos bei der Bevölkerung und der Wirtschaft bereits ein Aktienkapital von 120 000 Franken beschafft werden. Gerechnet wird für den Start mit einem AK von rund einer Million Franken. Es wird später weiter erhöht werden können. Die Bevölkerung soll die Möglichkeit erhalten, sich an der Aktienzeichnung zu beteiligen. Als mögliche potenzielle Investoren sieht Schmid beispielsweise die Krankenkassen oder auch Privatkliniken in der Deutschschweiz, die an einer Art Standbein im Oberwallis medizinisch wie materiell ein Interesse haben könnten. Auch hier seien schon Gespräche geführt worden. **tr**

«Das bringt Doppelspurigkeiten»

Staatsrat Thomas Burgener bezieht Position zu den Privatklinik-Plänen

S i t t e n. – «Ein Privatspital wird wieder Doppelspurigkeiten aufbauen, die wir unter dem Dach des Gesundheitsnetzes Wallis zu einem grossen Teil beseitigt haben», ist Staatsratspräsident Thomas Burgener überzeugt.

Der für die Gesundheitsplanung im Kanton Wallis zuständige Departementschef kann mit den Regionsgemeinden Brig-Aletsch-Goms sowie Medien vorgestellten Plänen für eine privatwirtschaftliche medizinische Klinik Oberwallis nicht allzu viel anfangen.

Bedenken mit dem Markt Oberitalien

Burgener hegt in verschiedener Hinsicht seine Bedenken. So etwa, was die Bearbeitung des oberitalienischen Markts betrifft. Hier habe das GNW bereits seine Erfahrungen gemacht, und zwar mit der Rehabilitationsklinik Leukerbad. «Nicht nur die Sprache ist ein Handicap, sondern es sind auch krankenversicherungstechnische Aspekte.» Hierzu sagten die Verfasser der Machbarkeitsstudie, dass allgemein versicherte Patienten in Italien sich auch im Ausland

behandeln lassen können. Acht Prozent der Italiener seien überdies privat versichert.

Dass die privaten Initianten vom Staat keinen Franken Geld für Investitionen und Betrieb beanspruchen würden, ist für Burgener zwingend, weil «die derzeitige Spitalfinanzierung gemäss KVG keine Mitfinanzierung der Privatspitäler durch die öffentliche Hand vorsieht».

Keine Konkurrenz in GNW-Gebäuden

Die öffentlichen Walliser Spitäler werden Ende Januar durch das im vergangenen Herbst vom Grossen Rat ver-

abschiedete neue Gesetz in den Besitz des Kantons Wallis übergehen, weil dann die Referendumsfrist ungenutzt abläuft. Der Kanton wird darauf die Spitalgebäude dem GNW zum Gebrauch zur Verfügung stellen. Auch Brig. Für Burgener macht daher eine Kauf- oder Pachtofferte von privater Seite an den Verein Zentrum Saltina keinen Sinn, «weil der Verein bald einmal gar nicht mehr Eigentümer ist und folglich auch nicht mehr darüber verfügen kann».

Der staatsrechtlichen Beschwerde in dieser Sache sieht Burgener gelassen entgegen.

Es sei der klare Wille der grossen Mehrheit des Grossen Rates gewesen, dass die Spitäler in den Besitz des Kantons übergehen. Die Besitzer würden dafür auch finanziell korrekt entschädigt. Burgener weist darauf, dass alle Spitäler ausser Brig die Offerten des Kantons akzeptiert hätten respektive eine einvernehmliche Lösung gefunden worden sei. Der Verkauf von Liegenschaften, die vom GNW gebraucht werden, an private Investoren kommt für Burgener nicht in Frage. «Ich will dem GNW in staats-eigenen Gebäuden keine Konkurrenz organisieren.» **tr**

Les Haut-Valaisiens veulent aussi leur télévision

COMMUNICATION ► Les médias d'outre-Raspille veulent une concession pour une chaîne limitée à la partie germanophone du canton. Contre l'avis du conseiller aux Etats Rolf Escher.

PASCAL CLAIVAZ

Alors même que l'unité cantonale revient dans chaque discours politique ou presque, le Haut-Valais aura-t-il bientôt sa propre télévision régionale? Prônant un vrai bilinguisme dans la diffusion, les médias d'outre-Raspille ont en tout cas clairement affiché leur intention de privilégier cette voie séparée plutôt que celle d'une seule concession à partager avec Canal 9.

Via une position commune publiée récemment dans le «Walliser Bote», la «RhoneZeitung», Radio Rottu Oberwallis (RRO), les deux télévisions VS1 et VS2, l'entreprise Valaiscom et bien entendu le «Walliser Bote» avouent «n'avoir guère de sympathie pour les propositions du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Dans ces conditions nous demandons notre propre télévision régionale du Haut-Valais, avec notre propre concession.»

Plus facile pour les annonceurs

Porte-parole de cette communauté d'intérêts médiatiques haut-valaisanne et président de RRO, Christian Stärkle développe les arguments en faveur d'une télévision haut-valaisanne. «Premièrement, l'expérience démontre que chaque média est consommé dans sa langue maternelle.

Deuxièmement, il existe une unité valaisanne et le Chablais vaudois n'en fait pas partie. Cela se répercutera négativement sur la publicité. Il sera difficile de convaincre les grands annonceurs suisses de pratiquer une publicité en deux langues, en passant par Sion.

En revanche, une télévision régionale de langue allemande concentrée sur le Haut-Valais les convaincra beaucoup plus facilement.»

Et Christian Stärkle de remarquer que le Valais francophone a ses propres médias qui couvrent intégralement son territoire avec Rhône FM, Radio Chablais, «Le Nouvelliste» et Canal 9. «Dans le Haut-Valais, le «Walliser Bote» et RRO couvrent chacun 80% de leurs territoires respectifs.

Nous sommes persuadés qu'une télévision régionale assurera le même taux de couverture que ces deux médias principaux, ce qui ne serait pas le cas d'une télévision bilingue. Certes, nous pouvons collaborer avec Canal 9, mais nous voulons détenir notre propre concession pour que le Haut-Valais possède sa télévision régionale à lui.»

Sous la conduite de leur porte-parole, les médias haut-valaisans ont fait part de leurs revendications au Conseil d'Etat. Un Conseil d'Etat qui, selon Christian Stärkle, n'était guère réjoui de cette prise de position très ferme.



Le Haut-Valais et ses 80 000 habitants peut-il s'offrir le luxe de lancer sa propre télévision régionale? Tant du côté de Canal 9 que des autorités politiques, le Valais plaide pour une seule chaîne, de Gletsch au Léman. KEYSTONE

JACQUES MELLY (PRÉSIDENT DE CANAL 9)

«Une seule TV de Gletsch au Léman»

«On ne peut empêcher les velléités d'indépendance des Haut-Valaisiens. A la limite, on peut même les comprendre!» Président de Canal 9, Jacques Melly (photo) a accueilli les revendications des médias d'outre-Raspille avec une étonnante sérénité. «Maintenant les premiers contacts que nous avons noués avec le Haut tendent à prouver que nombre de nos voisins germanophones sont tout de même plutôt favorables à une seule télé régionale.» Une chaîne qui couvrirait donc tout le canton, mais également une belle partie du Chablais vaudois. «L'option Canal 9 est la meilleure. Nous disposons déjà du matériel, des structures et de l'expérience indispensables au développement d'une telle antenne régionale. De plus, nous sommes prêts à ouvrir un studio décentralisé dans le Haut.»

Jacques Melly se dit confiant dans la décision finale de l'Office fédéral de la communication. «Je ne veux

pas imaginer le pire. A savoir que le Haut-Valais puisse être rattaché au canton de Berne, au nom d'une unité linguistique. Comme nous nous trouvons déjà à la limite du seuil critique, nous risquerions alors de devoir nous étendre bien au-delà du Léman, en direction de Fribourg par exemple.» Or, Jacques Melly est persuadé que l'avenir télévisuel du canton doit se construire autour d'un Canal 9 «rhodanien, qui s'étendrait de Gletsch au Léman. Cela contribuerait à renforcer encore la philo-sophie d'une unité cantonale trop souvent mise à mal ces derniers temps.» PG



BITTEL

THOMAS BURGNER

«Pour consolider l'unité!»

«Le Conseil d'Etat va se prononcer ces tout prochains jours sur ce problème de concession!» En attendant cette prise de position officielle, Thomas Burgener soutient à titre individuel l'option d'une seule chaîne cantonale. «Je pense qu'une télévision valaisanne produisant et diffusant en deux langues pourrait sensiblement consolider le sentiment d'appartenance au même canton et à ses treize étoiles.»

Pour le président du gouvernement, parler d'unité cantonale ne suffit donc plus, il faut l'appliquer dans les faits. «Il convient juste de trouver un juste équilibre entre les régions afin que les spécificités culturelles et linguistiques de chacun soient respectées.»

De toute manière, aux yeux du conseiller d'Etat socialiste, la petite-taille même du Haut-Valais – avec ses 80 000 habitants – représente un handicap de... taille dans cette course à la concession. PG

Rolf Escher plaide pour la chaîne unique



Rolf Escher, candidat au Conseil des Etats. LDD

Le Haut-Valaisan Rolf Escher, président de la commission des Etats sur les nouvelles concessions pour les télévisions régionales, est favorable à une seule télévision cantonale bilingue. Et il le dit haut et fort! «Le préavis du DETEC sur la répartition de treize territoires dévolus aux télévisions régionales est connu. Il prévoit fort heureusement une télévision régionale pour le Valais, ce qui avec 300 000 habitants ne va pas de soi.» Rolf Escher rappelle que le DETEC exige que l'émetteur valaisan devra assurer des programmations adaptées à chacune des deux régions linguistiques. «Au surplus, les deux régions linguistiques seraient chargées de produire les programmations correspondantes.»

L'élu haut-valaisan conseille donc «fortement» de préparer la variante «Télévision régionale Valais» en collaboration avec Canal 9. «Le DETEC privilégiera une coopération du Haut-Valais et du Bas-Valais. Car la nouvelle loi sur la radio et la télévision ne laisse aucune possibilité légale au Conseil fédéral d'accorder une concession avec redevance à une télévision régionale haut-valaisanne.» Le même raisonnement vaut donc aussi pour le Valais romand. «Il est donc dans l'intérêt du Haut-Valais que son organisation finalise une solution de coopération avec Canal 9. Sinon, notre région pourrait se retrouver les mains vides, une fois de plus.» PG

LETEMPS

La TV bilingue dont les Haut-Valaisans ne veulent pas

Valais. Les médias haut-valaisans protestent contre le plan média du Detec

Laurent Nicolet

Un canton bilingue, oui, mais des habitants qui ne le sont pas. C'est avec cet argument massue que les médias haut-valaisans, dans une prise de position commune, rejettent le découpage des TV régionales mis en consultation par le Département fédéral de la communication (Detec).

Une nouvelle carte qui prévoit, pour le Valais, une télévision bilingue couvrant tout le canton, plus le Chablais vaudois, à partager avec Vaud TV, et dont Canal 9, la TV sierroise qui couvre actuellement tout le Valais romand, a déjà revendiqué la concession. Ce que réclament le quotidien Walliser Bote, le journal Rhone Zeitung, la Radio RRO ainsi que les deux chaînes VS1 et VS2, c'est «une télévision régionale haut-valaisanne avec sa propre concession».

Et de reprocher au Detec la notion même de télévision bilingue: «Les habitants de ce canton ont chacun une langue maternelle, et c'est dans celle-ci qu'ils consomment leurs médias.»

Les Haut-Valaisans ont de la peine à comprendre pourquoi le Chablais vaudois est intégré à la concession valaisanne: «Les habitants du district d'Aigle risquent de ne pas s'intéresser beaucoup aux affaires de la vallée de Conche, comme les Haut-Valaisans auront de la peine à se passionner pour l'actualité du jour à Villeneuve.» Et d'ajouter, plutôt vachards: «Ce découpage à moins à voir avec une possibilité d'enrichissement mutuel qu'avec une méconnaissance des réalités concrètes dont fait preuve le Detec.»

Bref, «le Haut-Valais a sa langue, sa culture, ses particularités. Qui, sinon les médias haut-valaisans, prend en compte les besoins et les problèmes spécifiques de cette population?»

A quoi le président de RRO, Christian Stärke, ajoute un argument comptable: «Il sera difficile de convaincre les grands annonceurs suisses de pratiquer une publicité en deux langues en passant par Sion.»

Le soutien politique à une télévision strictement haut-valaisanne risque pourtant de manquer, y compris chez les poids lourds haut-valaisans. Président du gouvernement, le conseiller d'Etat Thomas Burgener s'est déjà prononcé «en faveur d'une télévision bilingue, pour consolider l'unité cantonale». Le conseiller aux Etats Rolf Escher se fait même plus catégorique, affirmant qu'avec moins de 300 000 habitants, le Valais pouvait déjà être content d'avoir obtenu une concession rien que pour lui. Une manière de dire à ses 80 000 compatriotes haut-valaisans qu'ils sont en train de rêver tout haut.

LE PASSÉ DU PRÉSENT

Les Haut-Valaisans ont-ils bonne mémoire?

Les Haut-Valaisans ont souvent une façon rigolote d'aborder les grandes questions. On sait que, si on les pousse dans leurs derniers retranchements, ils se considèrent volontiers comme un peuple à part. Ils tiennent à ne rendre de comptes à personne, surtout pas à la Confédération, même s'ils lui sont étroitement liés depuis 1403. Berne reste une capitale étrangère.

C'est contre Berne que les médias haut-valaisans s'insurgent aujourd'hui. Des technocrates de Leuenberger ne couvent-ils pas l'idée exécrationnelle de concéder une télévision régionale bilingue couvrant toute la vallée du Rhône, Chablais vaudois compris? Quelle horreur! Arriver au XXI^e siècle pour entendre des infos en français. Mes compatriotes du Haut sont bien braves en leurs vallées. Mais ils oublient qu'il fut un temps où, loin de partager l'usage des langues, ils imposèrent leur Walsertütsch jusqu'à l'Eau-Froide de Villeneuve. Ça remonte loin. A 1293. Le prince-évêque de Sion obtenait alors du comte de Savoie des droits temporels sur l'ensemble de son diocèse, recouvrant très exactement l'espace délimité aujourd'hui par les distributeurs bernois de bienfaits télévisés. Du Léman à la Furka en suivant la crête des montagnes, sauf au Simplon.

L'accord n'ayant probablement pas produit les bénéfices escomptés, les ancêtres de mes compatriotes du Haut profitèrent (avec des Bernois, pas encore protestants, qui y gagnèrent l'actuel Chablais vaudois) de la confusion semée par Charles le Téméraire pour arrimer le Bas à leurs dizains.

Les choses se firent à la bonne franquette. En 1475, l'évêque Walter Supersaxo impose (à l'avance!) un impôt spécial reconquête sur tous les bénéfices du diocèse pour pouvoir lancer, l'année suivante, ses troupes afin de «subvenir au recouvrement par les armes du patrimoine de saint Théodule», comme il disait joliment. Emportés par leur élan, les capitaines poussèrent jusqu'à Evian. Pour ensuite se replier sur Saint-Maurice. Avant de retourner soixante ans plus tard jusqu'à Thonon et de se stabiliser enfin à Saint-Gingolph en 1569. Ces Valaisans-là se proclamèrent maîtres et seigneurs et exploitèrent sans vergogne ceux du Bas. En allemand.

Gérard Delaloye

Les Haut-Valaisans oublient qu'il fut un temps où ils imposèrent leur Walsertütsch jusqu'à Villeneuve

Was ist los mit dem Oberwallis?

Der deutschsprachige Teil des Kantons nimmt seine Interessen kaum mehr wahr und versinkt in Lethargie

Oberwallis. – Das Oberwallis hat an Durchsetzungsvermögen verloren. Ob im Rottenbund oder in Wirtschaftszirkeln – beklagt wird fast wie aus einem Mund die Lethargie eines Kantonsteils, der sich noch vor ein paar Jahren durch eine lebhaft politische Kultur ausgezeichnet hatte. Was ist geschehen?

Was ist aus einer einstmals ausgeprägten politischen Streitkultur und aus einem harten politischen Wettbewerb im Oberwallis geworden? Warum kommen wichtige Sachfragen wie der schleppend-stagnierende Bau der Autobahn, die Auswirkungen der NEAT, die Inaktivität von einstmaligen Verbänden und Organisationen, die zunehmende Dominanz des welschsprachigen Kantonsteils in der Verwaltung kaum mehr zur Sprache? Hat das deutschsprachige Oberwallis sich selber wirklich weitgehend aufgegeben?

Die harte Lektion der Nationalratswahlen

Noch vor vier Jahren war das deutschsprachige Wallis mit nicht weniger als vier Abgeordneten in beiden Kammern des Eidgenössischen Parlaments vertreten. Doch die letzten nationalen Wahlen brachten einen dramatischen Einbruch und eine harte Lektion: Das Oberwallis verlor teils wegen taktischer Fehler, teils aber auch wegen dem eigenen Stimmverhalten und wegen der geballten Macht des Mittelwallis gleich zwei Mandate, eines der CSP und eines der SP. Dies obwohl die beiden Abgewählten als umtriebige und ausgesprochen aktive Nationalräte gegolten hatten.

Mitten im Strom das Pferd gewechselt

Auf eine Zeit, in der früher unter den Oberwalliser Nationalräten zwar harte Konkurrenz in Einzelfragen, aber doch ein übergeordneter Konsens in zentralen Anliegen herrschte, folgten Jahre der Verflachung und der Marginalisierung, die sich nur teils mit der rein sitzmässigen Schwächung erklären lassen. Denn in der Hälfte der neuen Legislaturperiode wurde zu allem Überfluss noch das einzige Oberwalliser Pferd vor der politischen Kutsche mitten im Strom ausgewechselt, als Nationalrat Jean-Michel Cina in den Staatsrat gewählt wurde.

Jetzt fehlt es an kräftigen Tenören

Bis vor wenigen Jahren prägten starke oder gar dominante Figuren die Oberwalliser Politik auch nach aussen hin. In den Eidgenössischen Räten gehörten manche der Oberwalliser zu den tragenden, zu den kräftigen Tenören. Jetzt ertönt der Gesang des Walliser Chörleins unter der Bundeskuppel nur noch zögerlich und schwach. Beide Ständeratsmandate laufen aus; bei den beiden SP-Vertretern (von denen der eine sich einen Oberwalliser Sitz schnappte) nimmt nur der eine, nämlich Jean-Noël Rey, das Oberwallis überhaupt zur Kenntnis. Für Nationalrat Stephane Rossini hört der Kanton – abgesehen vielleicht von der Jagd – auf der Ostseite der Raspille auf. Und Oskar Freysinger, der im Oberwallis ein erstaunlich gutes Ergebnis erreicht hatte, tritt im deutschsprachigen Kantonsteil eher als Poet und Literat in Erscheinung denn als Politiker. Dabei hatten auch die Stimmen, die an ihn gingen, zur Schwächung der abgewählten Ober-



Das Oberwallis hat in den letzten Jahren in der Walliser Politik und in der kantonalen Verwaltung stark an Einfluss eingebüsst. Foto wb

walliser Kandidaten und deren Parteien beigetragen.

Der Autobahnbau ist teils eingestellt

Aber auch auf der kantonalen und regionalen Ebene sieht es nicht besser aus. Obwohl die Verkehrssituation im Oberwallis sich zunehmend dem absoluten Chaos nähert, ist in der Frage des Autobahnbaus kein Dampf mehr auszumachen. Dem Baudepartement und der Regierung fehlt offenbar sogar die Kraft, die Stelle eines Verantwortlichen für den Autobahnbau im Oberwallis endlich zu besetzen. Das Interregnum dauert an. Die Autobahndelegation, der immerhin drei Staatsräte angehören, tagt offenbar nicht mehr. Auf wichtigen Baustellen ruht die Arbeit.

Die Interessenverbände sind eingeschlafen

Der Simplonpass verkommt zum Schwerverkehrs-Schlupfloch. Projekte wie die provisorische Umfahrungsstrasse für Visp werden nicht vorwärtsgetrieben. Selbst die Realisierung der an sich unbestrittenen Ersatzstrasse für die Umfahrung des Wohnquartiers der Kleegärten in Visp kommt seit einem Jahr nicht mehr vom Fleck. Aber die früher immer wieder mit starken Stellungnahmen auftrumpfenden Verbände (wie die Pro Simplon oder die Vereinigung der Oberwalliser Verkehrsinteressenten) haben sich von der verkehrspolitischen Bühne weitgehend verabschiedet. Dabei sind der Verkehrsprobleme im Oberwallis nicht weniger geworden.

Die Regionen blockieren sich gegenseitig

Dazu kommt: In den letzten Jahren hat unter dem Eindruck einer überbetonten, ja sogar schon fast hysterisch übersteigerten Regionalpolitik (oder besser: einer Politik aller Ober-

walliser Regionen gegeneinander) die Sachpolitik gelitten. Ob in der Gesundheitspolitik oder in der Verkehrspolitik: Statt gemeinsame Oberwalliser Strategien zu verfolgen, nachdem man sich zuvor im Zuge von Kompromissen und Opfersymmetrien geeinigt hätte, wurde auf ein regional- oder lokalpolitisches Klein-Klein-Spiel gemacht. Die Folge davon: Im Grossen Rat sind kaum mehr übergeordnete Oberwalliser Anliegen formuliert worden. Und dort, wo noch eine geschlossene Front der ohnehin nicht gerade zahlenstarken Oberwalliser Deputation entstand, wurde das Oberwallis an die Wand gespielt.

Die Sprachlosigkeit der Vielredner

Es handelte sich bei den wenigen gemeinsamen Anträgen des Oberwallis im Kantonsparlament meist um defensive Reflexe, wie etwa bei der Notariatsausbildung oder bei der Frage nach Zwangsfusionen. Die regionalen Zwistigkeiten innerhalb des Oberwallis lähmten eine geschlossene und daher wirksame Interessenvertretung und auch die Formulierung gewisser grundlegender Forderungen weitgehend. So hat sich sowohl in der Verkehrspolitik wie auch in der Spitalpolitik eine Art von «Sprachlosigkeit der Vielredner» breitgemacht. Das Feld wurde beispielsweise in der Spitalpolitik kleinen Zirkeln überlassen, die selbst in ihren eigenen Fraktionen weitgehend isoliert sind. Die regionalpolitischen Zwistigkeiten (häufig zwischen Brig und Visp) führten zu einer weitgehenden politischen Blockade im Grossen Rat und in anderen Gremien.

Kaum Brückenköpfe in der Verwaltung

Das Oberwallis hat aber auch in der kantonalen Verwaltung

stark an Einfluss verloren. Dies schlägt sich unter anderem nieder in einer stark verringerten Zahl von Oberwalliser Chefbeamten und Oberwalliser Kaderleuten. Dabei brächten ja die Anwärterinnen und Anwärter aus dem deutschsprachigen Teil meist einen nicht zu unterschätzenden Vorteil mit sich: Sie beherrschen im Gegensatz zu vielen Unterwalliser Kaderangestellten die zweite Landessprache, und sie erfüllen damit eines der Kriterien, die bei der Auswahl von leitenden Beamten zwingend zur Anwendung kommen müssten. Warum wird nicht mehr Nachdruck darauf gelegt, dass auch Unterwalliser Politiker (mit gesamtkantonalen Ambitionen) und Welschwalliser Chefbeamte sich in der zweiten Landessprache ausdrücken können? Bürgerinnen und Bürger aus dem Oberwallis sind zudem oft mit der Sprachbarriere in der kantonalen Verwaltung konfrontiert.

Von langer Hand vorbereiten

Fehlt es zunehmend an geeigneten Oberwalliser Kandidatinnen und Kandidaten oder ist die Politik in der Exekutive und in der Legislative nicht mehr in der Lage, eine wirksame Personalpolitik einzufäden? Wenn es dieser Tage beispielsweise um die Suche nach einem neuen Chef der kantonalen Finanzverwaltung geht, dann müsste man fähige Oberwalliser Kandidatinnen und Kandidaten schon vor der nun erfolgten Ausschreibung aufgebaut und vorbereitet haben. Dazu gehört, dass die deutschsprachigen Regierungsmitglieder die Besetzung solcher wichtiger Schlüsselposten sorgfältig vorbereiten müssten. Alt Staatsrat Hans Wyer hatte sich seinerzeit auf diesem Feld als Meister der Oberwalliser Interessenwahrung erwiesen.

Eidgenössische Wahlen als Testfall

Freilich werden die kommenden Eidgenössischen Wahlen wieder Leben in die politische «Bude» bringen. Aber bevor die hektischen Vorwahlzeiten endgültig über uns hereinbrechen, sollte sich das Oberwallis darüber im Klaren sein, dass die nächsten Eidgenössischen Wahlen einen Testfall für unsere Gemütsverfassung bringen. Wenn der deutschsprachige Kantonsteil sein ohnehin immer schwächeres Potenzial nicht ausschöpft und nicht klug einsetzt, wird es wohl bei einer Einervertretung im Nationalrat bleiben. Dazu kommt: Unter Umständen könnte dem Oberwallis im Frühjahr 2009 auch noch der Verlust des zweiten Staatsratsplatzes drohen. Auch hier verlässt sich das Oberwallis auf die Standfestigkeit seiner heutigen Zweiervertretung. Oder es hofft dann vermessenlich darauf, dass die CVP des französischsprachigen Teils sich doch für eine C-Viererliste begeistern lasse.

Angst um den einzigen Rohstoff

Vor diesem Hintergrund besteht die Gefahr, dass unser Kanton und das Oberwallis in der Energiepolitik ein zweites Mal den Zug verpassen. Unschwer ist festzustellen, dass es nur wenige taugliche Modelle gibt, um den Heimfall wichtiger Teile der Wasserkraftwerke zu realisieren. Vielmehr werden immer mehr Teile von Kraftwerkenanlagen, aber auch der nicht minder wichtigen Verteilnetze von auswärtigen Gesellschaften übernommen. Wenn es nicht gelingt, in der nun angebrochenen Epoche des Heimfalls eine kluge Interessenvertretung des Kantons und auch der Gemeinden herzubringen, dann vergeben wir uns ein zweites Mal der Chance, auf diesem extrem wichtigen Gebiet ein gewichtiges Wort mitzureden. **lth**

Darum braucht das Oberwallis ein eigenes Regionalfernsehen

Einzig Tele Oberwallis ist in der Lage, die Bedürfnisse des deutschsprachigen Kantonsteils abzudecken

Oberwallis. – Das deutschsprachige Oberwallis verlangt im Rahmen der Vernehmlassung zur Revision der Radio- und Fernsehverordnung eine Konzession für ein eigenes Regionalfernsehen. Es geht um die Respektierung und Wahrung der kulturellen, sprachlichen und politischen Identität des Oberwallis.

Wenn es nach den Plänen des Bundesamtes für Kommunikation (BAKOM) geht, dann soll das Oberwallis im Zuge der Ausgestaltung der künftigen Fernsehlandschaft hintangestellt und vernachlässigt werden. Der deutschsprachige Teil des Kantons Wallis würde demnach bei den zur Vergabe anstehenden Regionalfernsehkonzessionen dem französischsprachigen Wallis und dem französischsprachigen Waadtländer Bezirk Aigle zugeschlagen. Dies betrachten die Oberwalliser Medien, nämlich der «Walliser Bote», Radio Rottu Oberwallis, die Rhone-Zeitung, aber auch die Vertreter der bestehenden Oberwalliser Fernsehkanäle VS1 und VS2 als medienpolitisch unhaltbar und sachlich falsch.

Das Oberwalliser Fernsehen existiert

Das Oberwalliser Fernsehen existiert. Die Valaiscom als Trägerschaft von VS1 und die Fernfachhochschule als Trägerschaft von VS2 haben in den letzten Jahren wertvolle Pionierarbeit geleistet. Bereits sind zwei Fernsehkanäle auf Sendung, nämlich VS1 und VS2. Neben den bestehenden Medien des deutschsprachigen Wallis sorgen diese Fernsehanbieter für eine beachtliche Vielfalt in einer Region mit einer starken eigenen Identität.



Aus politischen, sprachlichen und kulturellen Gründen braucht das Oberwallis ein eigenes Regionalfernsehen.

Foto wb

Obwohl sie durchaus für eine gesunde Konkurrenz stehen, haben die traditionellen Medien im Wissen um die Bedeutung des Regionalfernsehens für das Oberwallis in eine enge Kooperation mit den beiden TV-Kanälen eingewilligt. Das Oberwalliser Fernsehen hat seine ersten Gehversuche erfolgreich absolviert. Die Echos sind ermutigend. Das «Oberwalliser Fernsehen» ist also bereits im Begriff, sich einen eigenen Platz und einen eigenen Stellenwert im riesigen Medienmarkt zu schaffen.

Breite Unterstützung für Tele Oberwallis

Die Idee, mit Tele Oberwallis ein eigenes Regionalfernse-

hen anzustreben, hat inzwischen breite Unterstützung erfahren. Denn sowohl Nationalrätin Viola Amherd als auch Nationalrat Oskar Freysinger haben der eigenständigen Oberwalliser Fernseh-Zukunft ihre Unterstützung zugesagt. 35 von 38 Grossräten des Oberwallis leihen dem Anliegen von Tele Oberwallis ihre Schützenhilfe. Die drei grössten Gemeinden des Oberwallis, nämlich Brig-Glis, Visp und Naters, finden, dass eine eigene Fernsehkonzeption für das Oberwallis der richtige Weg für die künftige Medien- und Fernsehversorgung der Region Oberwallis ist. Sie wenden sich gegen den schematisch-technokratischen

Ansatz, wie ihn die vom BAKOM vorgeschlagene Lösung brächte.

Keine Absage an Gemeinsamkeiten

Die Forderung nach einer Fernsehkonzeption für das Oberwallis stellt keineswegs eine Absage an die Gemeinsamkeiten des Kantons Wallis dar. Aber es gibt gerade bei der Erfüllung eines umfassenden und auf das Bedürfnis der Regionen zugeschnittenen Informationsauftrages keine Alternative zu einem eigenen TV-Kanal für das Oberwallis. Das lässt sich am besten an einem ganz konkreten Beispiel illustrieren: Wie würde es auf die deutschsprachigen Zuschauer-

rinnen und Zuschauer des Walliser Regionalfernsehens wirken, wenn die Ergebnisse der kommenden Wahlen in die eidgenössischen Räte oder in die Walliser Gemeinderäte in erster Priorität auf Französisch und damit zwangsläufig auf den französischsprachigen Kantonsteil ausgerichtet ausgestrahlt würden? Schon dieses eine Beispiel zeigt eindrücklich, dass das Oberwallis ein eigenes Regionalfernsehen braucht.

Politisch notwendig, wirtschaftlich tragbar

Der Aufbau eines eigenen Oberwalliser Regionalfernsehens ist politisch notwendig und wirtschaftlich tragbar. Zu

den politischen Aspekten: Die Einheit des Kantons ist auf Dauer nur zu erhalten und zu sichern, wenn die sprachliche und politische Minderheit, das Oberwallis, nicht nur toleriert, sondern in ihren Eigenheiten und ihrer Eigenständigkeit auch respektiert wird. Die wirtschaftlichen Belange: Die Oberwalliser Medienunternehmen bemühen sich nicht vorrangig aus finanziellen Überlegungen heraus für eine Regionalfernsehkonzession. Es geht ihnen darum, die konzessionsrechtlichen Rahmenbedingungen zu erhalten, die es ihnen erlauben, die Herausforderung der Ausgestaltung einer eigenen Fernseh-Zukunft an die Hand zu nehmen. Sie streben ein wirtschaftlich lebensfähiges und qualitativ hochstehendes, gleichzeitig aber unverwechselbares Regionalfernsehen an, in dem sich das Oberwallis wiedererkennen kann.

Hoffen auf Bundesrat Leuenberger

Diesen berechtigten Anliegen, die einem sehr breit abgestützten Konsens im Oberwallis entspringen, hat die vom Bundesamt für Kommunikation vorgeschlagene Aufteilung der Regionalfernsehkonzessionen nicht Rechnung getragen. Die künftigen Trägerschaften eines eigenständigen Oberwalliser Regionalfernsehens hoffen darum, dass Bundesrat Moritz Leuenberger den vom BAKOM falsch vorgespurten Entscheid im Zuge der Vernehmlassung in ihrem Sinne korrigiert. Tele Oberwallis gerät darum zum Prüfstein dafür, wie es der Bund mit der Medienvielfalt und mit dem Respekt der Minderheiten hält.

Redaktion und Verlag des «Walliser Boten»

Walliser Regionalfernsehen

Stellungnahme der Walliser Regierung

S i t t e n . – (I-VS) Der Staatsrat unterstützt die Idee eines zweisprachigen Regionalfernsehens, welches das politische, wirtschaftliche, kulturelle und soziale Walliser Zeitgeschehen in beiden Sprachgebieten des Kantons abdeckt.

Die Regierung sieht darin einen unbestrittenen Gewinn für die Demokratie und die Identität des Kantons und gab diese Stellungnahme im Rahmen einer eidgenössischen Vernehmlassung zur neuen Radio- und Fernsehverordnung (RTVV) ab. Wie das Eidgenössische Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation (UVEK) vorschlägt, soll die Schweiz für die Verteilung des Gebührensplittings in 13 regionale Fernseh-Versorgungsgebiete aufgeteilt werden. Für TV-Sender, die Gebührenanteile erhalten, werden grössere Versorgungsgebiete vorgesehen, dafür werden weniger Konzessionen erteilt. Gesamthaft gesehen muss die Tatsache, dass der Kanton Wallis einen eigenen TV-Sender erhält, als Erfolg bezeichnet werden. Die für das Wallis vorgesehene Zone 3 deckt den gesamten Kanton Wallis sowie den Bezirk Aigle VD ab. Die Konzession sieht vor, dass der Sender für den französischsprachigen sowie für den deutschsprachigen Teil des Kantons Leistungen erbringt. Auch sollen die Programme im entsprechenden Kantonsteil realisiert werden.

Würde die kantonale Konzession einem französischsprachigen Sender zugeteilt, würde dies für das Oberwallis bedeuten, dass es über ein eigenes Produktionsstudio in seiner Region verfügen muss.

Nach Beurteilung des Staatsrats handelt es sich hier einerseits um eine grosse Herausforderung, andererseits um eine einmalige Gelegenheit, die beiden Sprachregionen des Kantons auf ein gemeinsames Vorhaben einzustellen: Die Sicherstellung eines «Service public» in beiden Sprachen zu den politischen, wirtschaftlichen, kulturellen und sozialen Aktualitäten der gesamten Zone 3.

2-Kanal-Lösung

Der künftige Konzessionsinhaber muss eine Struktur auf die Beine stellen, die ein vollständiges Angebot für beide Sprachregionen produzieren kann. Was nicht eine zweisprachige Redaktion bedeutet, aber Redaktorenteams bedingt, die fähig sind, in ihrer Sprache zu produzieren und in der anderen Sprache realisierte Sendungen anzupassen. Die zu konzessionierende Gesellschaft muss in den Bereichen Programmierung, Personalführung und Marketing eine hohe Professionalität gewährleisten. Dank digitaler Technologie muss es möglich sein, in der gesamten Zone 3 gleichzeitig Programme in Deutsch und Französisch zu senden (2-Kanal-Lösung). Was nichts anderes heisst, als dass jeder Walliser, jede Walliserin

zwischen einem deutschen und einem französischen TV-Regionalprogramm auswählen kann. Aus zwei Programmen, von denen jedes für sich über die Aktualitäten zwischen Rhonegletscher und St-Gingolph berichtet. Im Endeffekt würde das Wallis mit diesen beiden Programmen über die einmalige Möglichkeit verfügen, dass sich beide Sprachregionen besser kennen lernen.

Radiolandschaft

Die Walliser Regierung begrüsst die Aufteilung der Versorgungsgebiete der UKW-Sender. Die acht Anbieter für die Westschweiz, drei davon mit Konzession/Gebührenanteil für das Wallis, erscheinen sinnvoll. Eine Ausdehnung für den Oberwalliser Sender bis Sitten ist gewährleistet. Auch die Zone Chablais müsste bis ins Mittelwallis zu empfangen sein. Für die Region Mittelwallis (Siders/St-Maurice) wäre eine Ausdehnung bis zur «Riviera» überprüfenswert, dies, um mit der Konkurrenz aus dem Genferseegebiet rivalisieren zu können. Die Regierung wünscht schliesslich, dass diese Richtlinien alternative Radiosender ohne kommerziellen Charakter nicht ausschliessen. Solche Sender haben die Möglichkeit ein Musikprogramm anzubieten, (Volksmusik im Besonderen), welches dem Bedürfnis eines Teils der Bevölkerung entspricht, kommerzielle Sender aber nicht ausstrahlen können.

Teilweise zufrieden mit dem Staatsratsentscheid

Interessengemeinschaft Tele Oberwallis

Die Oberwalliser Medien, die Zeitungen «Walliser Bote» und «RhoneZeitung» sowie das Oberwalliser Privatradio rro und die beiden Fernsehen VS1 und VS2, unterstützt von der Valaiscom, zeigen sich mit dem Staatsratsentscheid teilweise zufrieden.

Die Interessengruppe Tele Oberwallis zeigt sich erfreut über die Tatsache, dass der Staatsrat des Kantons Wallis «zwei Programme flächendeckend über den ganzen Kanton» ausgestrahlt haben will. Insbesondere ist für die Initianten von Tele Oberwallis erfreulich, dass «jede Walliserin, jeder Walliser zwischen einem deutschen und einem französischen Programm soll auswäh-

len können». Die beiden Oberwalliser Staatsräte Thomas Burgener und Jean-Michel Cina haben dem Oberwallis das notwendige Gewicht verliehen. Noch wenig befriedigend ist für die Interessengemeinschaft Tele Oberwallis, dass es lediglich eine Konzession für das Wallis geben soll und dass lediglich eine Unternehmung die beiden Programme produzieren soll. Insbesondere im Bereich Marketing sind das Oberwallis und das Unterwallis nicht gleich zu bewerten. Es ist nicht nur die unterschiedliche Sprache, welche kein einheitliches Marketing erlaubt, es ist vielmehr auch die Marktzugehörigkeit, welche zu beurteilen ist. Gehört das Oberwallis klar zur deutschen Schweiz, so gehört das Unterwallis zur fran-

zösischen Schweiz. Wohl werden die Entscheide, national Werbung zu platzieren, mehrheitlich in Zürich gefällt. Der Entscheid, in der deutschsprachigen Region oder in der französischsprachigen Region Werbung zu platzieren, fällt ebenfalls in Zürich. Und dabei ist es klar, dass nur ein eigenständiges Oberwalliser Fernsehen dieses im nationalen Markt auch gebührend vertreten kann. Gemäss der Interessengemeinschaft Tele Oberwallis wird kein Auftraggeber deutschsprachige Werbung über die Suisse Romande in Auftrag geben. Der Kampf für ein Tele Oberwallis, da sind sich die Interessenten einig, geht weiter. Das ist die Interessengemeinschaft der Oberwalliser Bevölkerung schuldig.

TÉLÉVISIONS RÉGIONALES

Une chaîne valaisanne

PASCAL GUEx

Ce sera une télévision régionale valaisanne et rien d'autre! Et tant pis pour les vellétés sécessionnistes de certains médias haut-valaisans qui rêvaient de donner à la partie germanophone du canton sa propre antenne. Tel est en tout cas le souhait du Conseil d'État qui soutient l'idée d'une seule chaîne. Une prise de position sans surprise, le président Thomas Burgener ayant déjà dit dans ces mêmes colonnes sa préférence pour une solution unique.

Celle-ci représente «un incontestable enrichissement pour le débat démocratique et l'identité du canton», estime l'Exécutif, qui exprime cet avis dans le cadre d'une consultation fédérale sur les nouvelles directives traitant des zones de desserte des radios OUC et des télévisions régionales. En ce qui concerne les radios OUC, le Gouvernement se déclare satisfait des retouches proposées, tout en rompant une lance en faveur des radios non commerciales.

La Suisse sera divisée en treize zones de desserte de télévisions régionales bénéficiant de quotes-parts de la redevance. Résultat: moins de programmes au bénéfice d'une concession et de plus grandes zones de desserte pour les stations TV professionnelles ayant droit à une quote-part de la redevance. «Dans ce contexte, obtenir une concession pour un seul canton doit être considéré comme un succès», argumente le gouvernement.

La zone 3 – celle prévue pour le Valais – couvrira tout le canton ainsi que le district d'Aigle (VD). La concession prévoit que le diffuseur fournisse, pour la partie francophone et pour la partie germanophone, «des prestations qui correspondent à leurs particularités politiques, économiques et culturelles.»

Elle précise que ces programmes doivent être produits dans la partie concernée. Ce qui signifie que le Haut-Valais – même intégré dans une concession cantonale attribuée à un diffuseur du Valais francophone – devrait pouvoir disposer d'un studio de production outre-Raspille.

Des gros sous!

L'attribution de ces concessions est aussi une affaire de gros sous. A l'avenir, les télévisions régionales qui auront obtenu leur précieux sésame auront droit en effet à 4% de la redevance TV (près de 700 millions de francs par an). Cela correspond à 28 millions environ, contre les 7 millions attribués actuellement.

D'après le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), treize diffuseurs devraient se partager cette manne. Parmi ces heureux récipiendaires, cinq devraient être localisés en Suisse romande. Mais les sommes dont bénéficiera chaque programme n'ont pas encore été définies.

Du côté des radios, les diffuseurs privés se partageront 4% de la redevance radio (400 millions en tout). Soit environ 16 millions de francs au lieu de 7,5 millions actuellement. Les retouches dans le paysage des radios régionales sont moindres et n'ont pas suscité de réactions officielles jusqu'ici. PG

VIOLENCES DOMESTIQUES

Des députées réclament la loi...

Une interpellation et une motion: les députées valaisannes ont mis les bouchées doubles pour inviter le gouvernement à inscrire au plus vite dans la loi cantonale la lutte contre la violence domestique. Graziella Walker Salzman (pour les chrétiens-sociaux du Haut) et Marcelle Monnet Terrettaz (socialiste - Alliance de gauche)

demandent ainsi au gouvernement d'accélérer le mouvement afin de doter notre canton d'un texte qui aurait *«pour objectifs de régler non seulement l'expulsion du domicile, conformément au nouveau droit fédéral, mais aussi de donner un ancrage durable à un projet cantonal d'intervention»*. Pour la députée «jaune» haut-

valaisanne, il y a en effet urgence. *«La violence domestique n'est pas une pécadille... Plus visible durant ces derniers mois, elle est devenue une réalité effrayante.»* Le Parlement se penchera sur cet objet lors de sa prochaine session, le développement de ces deux textes étant programmé pour le mercredi 7 février. PG

Die Rottenkorrektion im Raum Visp kommt ins Parlament

Der Hochwasserschutz zwischen Brigerbad und Baltschieder kostet mehr als 107 Millionen Franken

Visp. – Der Walliser Grosse Rat entscheidet in der kommenden Session, ob die 3. Rottenkorrektion im Raum Visp ab dem Winter 2008/09 umgesetzt wird. Das Projekt dient dem Hochwasserschutz und ist mit 107,15 Millionen Franken veranschlagt.

Das «Jahrhundertwerk» 3. Rottenkorrektion kommt der Realisierung ein Stück näher. Am weitesten fortgeschritten ist das Dossier im Raum Visp, genauer gesagt zwischen Gamsamündung und Baltschieder. Auf diesem rund acht Kilometer langen Abschnitt ist die Umsetzung ab dem Winter 2008/09 möglich, sofern das Parlament dem von der Regierung präsentierten Beschlussentwurf zustimmt. Es war das «grüne Licht» für die Umsetzung der ersten Etappe.

65 Prozent übernimmt der Bund

Der Grosse Rat hat dafür über einen Verpflichtungskredit in der Höhe von 96,65 Millionen Franken zu befinden. 10,5 Millionen Franken sind dem Projekt bereits 1999 zugesprochen worden. Der Bund wird das Vorhaben gemäss dem Gesetz über die Wasserläufe mit 65 Prozent subventionieren. Dem Kanton werden 30 Prozent, also 28,995 Mio. Franken bleiben, Gemeinden und interessierte Dritte werden 5 Prozent (4,832 Mio.) Franken zu tragen haben.

Schadenpotenzial von 10 Milliarden Franken

WB-Leser wissen, dass die 3. Rhonekorrektion die Verbesserung des Hochwasserschutzes zwischen Gletsch und dem Genfersee (zirka 160 km) zum Ziel hat. Die Unwetter von 1987, 1993 und 2000 haben dabei die Grenzen des zu schützenden Perimeters weitgehend vorgegeben. Ein generelles Vorprojekt im Massstab 1:10000 wird 2008 in die öffentliche Vernehmlassung gehen. Die Gefährdung des Talgrundes umfasst rund 11000 Hektaren mit einem Schadenpotenzial von zirka 10 Milliarden Franken.

Visp hat Priorität

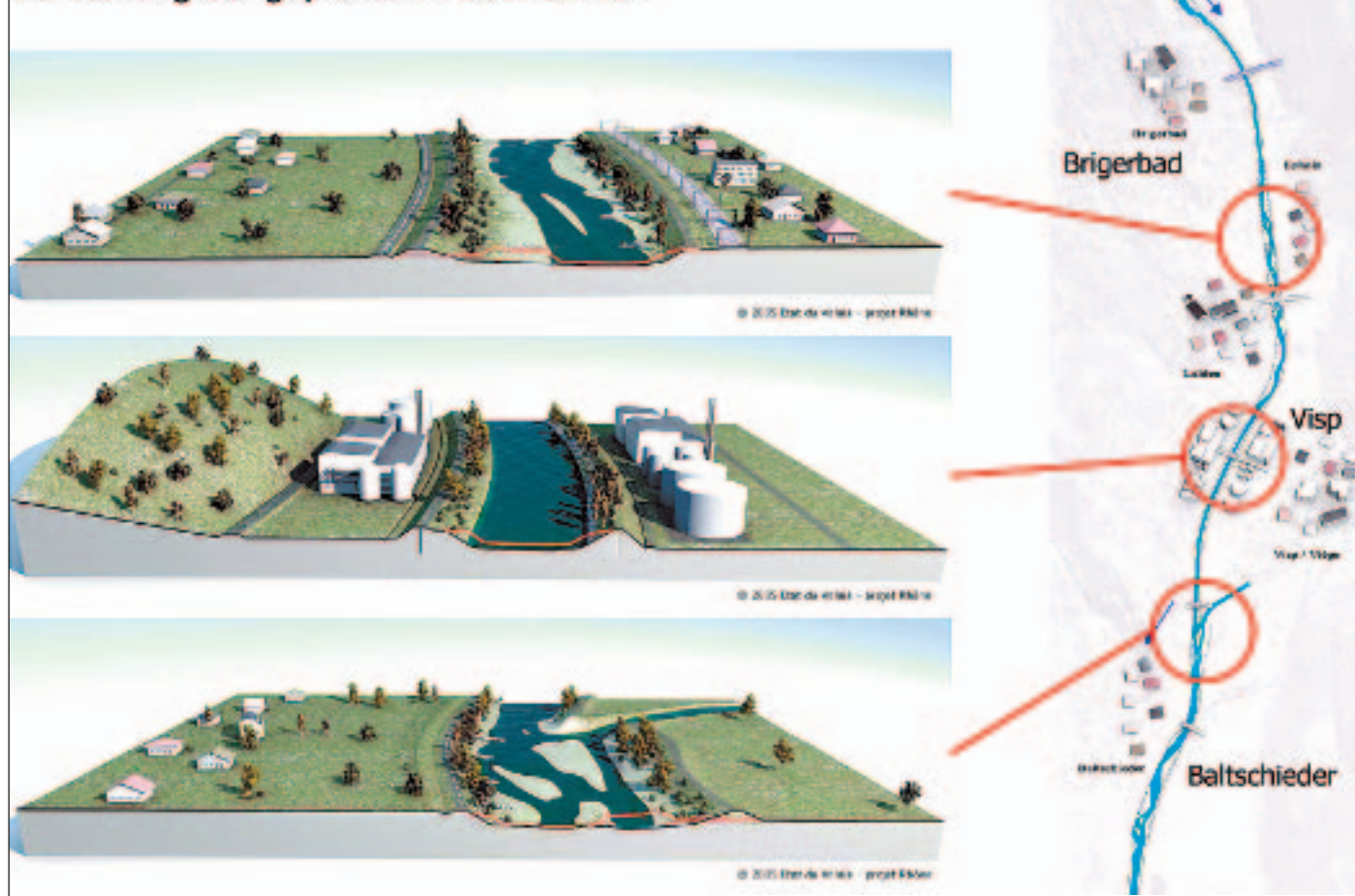
Der Abschnitt Brigerbad-Baltschieder gilt, zusammen mit dem Flusslauf bei Chippis/Siders sowie den Abschnitten «Sitten» und «Fully», als besonders gefährdet. Daraus wurden für Planung und Umsetzung sogenannte prioritäre Abschnitte definiert, weil sich hier ein Überlauf oder Dammbbruch als besonders dramatisch erweisen würde. Dies einerseits wegen der direkten Gefährdung von Menschenleben in ihren Wohngebieten, aber auch wegen materieller Schäden an Betriebsanlagen und Privatbesitz.

Ab 2008/09 umsetzen

Die Studien zur Erarbeitung eines Aufagedossiers wurden folglich auf diesen Abschnitten forciert. Im Raum Visp kamen die Planer am schnellsten voran und konnten das Dossier im vergangenen Juni öffentlich auflegen. «Die Verfügbarkeit des Budgets vorausgesetzt», heisst es in der Botschaft an die Grossräte, «ist die Realisierung der Massnahmen ab dem Winter 2008/09 geplant.»

Punktuell wurden zur Absicherung des grössten Schadenpotenzials entlang der Rhone schon in den vergangenen Jahren umfangreiche Wiederinstandstellungsarbeiten durchgeführt. Allein nach

Darstellung der geplanten Massnahmen

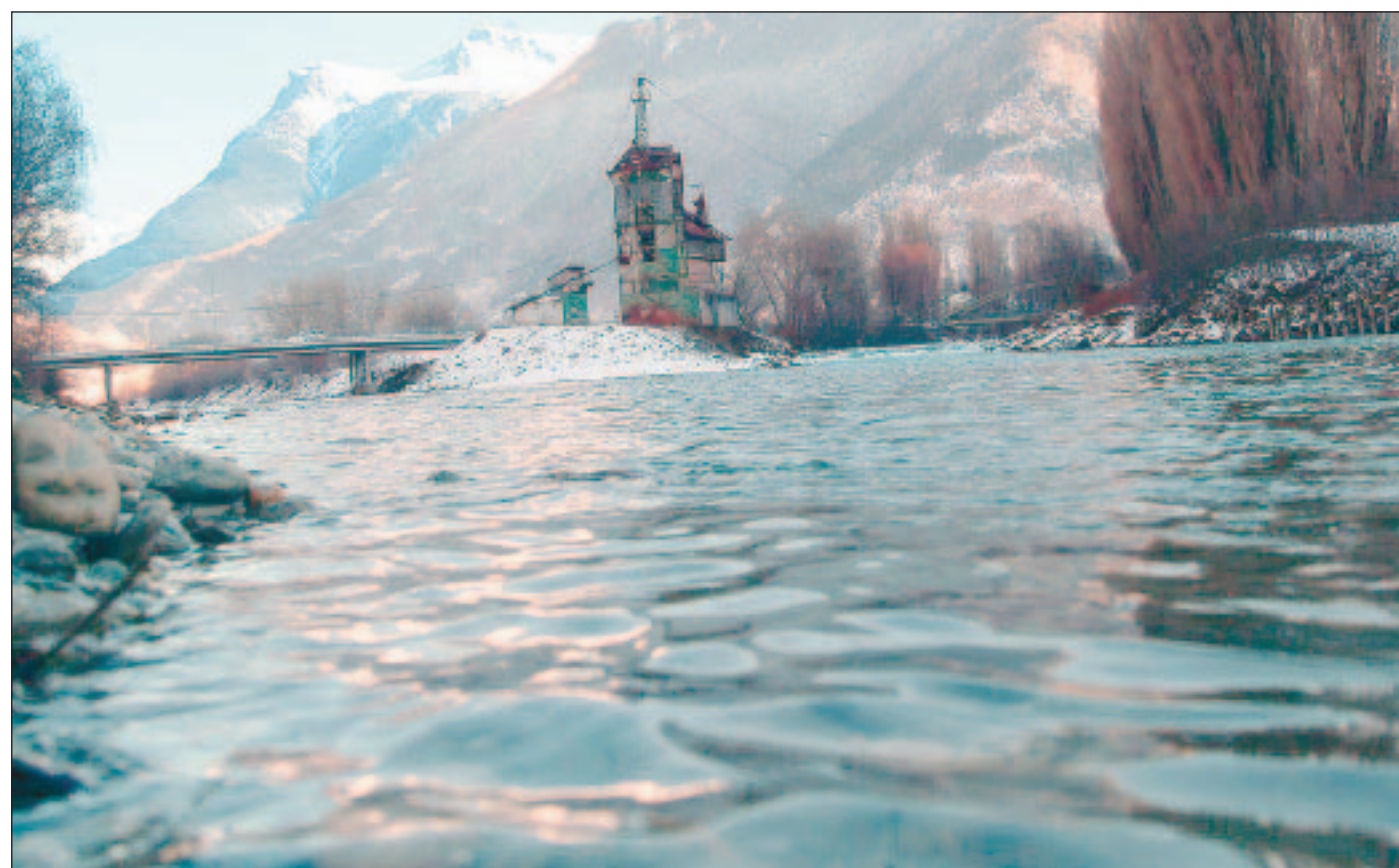


Projektdarstellung an drei neuralgischen Punkten.



Im Raum Visp wurde ein Schadenpotenzial von zwei bis drei Milliarden Franken ausgemacht.

Foto wb



Wo Rhone und Vispe sich vereinen, muss Abflusskapazität geschaffen werden.

Foto wb

dem Hochwasser 2000 wurden rund elf Millionen Franken in neue Ufersicherungen investiert. In der Periode zwischen 2002 und 2005 wurden im Unterwallis weitere acht Millionen für die Sicherung des Rottenlaufes ausgegeben. In diesem Winter noch werden auf der Höhe der Stadt Sitten weitere Verstärkungsarbeiten durchgeführt. Die Arbeiten an der 3. Rottenkorrektion eignen sich grundsätzlich im Winterhalbjahr, bei tiefem Wasserstand.

Die Abflusskapazität erhöhen

Beim Unwetter im Oktober 2000 konnte auf dem Abschnitt Lalden-Visp ein Dammbbruch nur knapp verhindert werden. Dieser hätte sich für die Industrieanlagen von Lonza und DMS sowie die Agglomeration Visp verheerend ausgewirkt. Fachleute haben für diesen Abschnitt ein Schadenpotenzial von zwei bis drei Milliarden Franken ausgemacht.

Das Ziel auf diesem Abschnitt ist nun der sichere Abfluss eines Extremhochwassers («1000-jähriges Hochwasser»). Dies bedingt eine Erhöhung der heutigen Abflusskapazität des Rottens um 50 Prozent. Es werden ferner die landwirtschaftlichen Infrastrukturen mittels Beteiligung an zwei Integralmeliorationen verbessert. Dazu gehört auch die Integration einer Verbindungsstrasse, welche Visp vom Durchgangsverkehr entlastet.

Projekt mit 26,6 Hektaren Landbedarf

Die Erhöhung der Abflusskapazität wird durch Verbreiterungen des Flusses mit Dammerstärkungen sowie Sohlenabsenkungen erreicht. Die Arbeiten betreffen die Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Visp, Lalden, Baltschieder und Eggerberg, wobei Letztere lediglich durch die Verlegung der 65-kV-Hochspannungsleitung betroffen ist, welche ihren Boden überspannt. Insgesamt werden für die Umsetzung des Projektes 26,6 Hektaren Land benötigt. Dafür werden 8,5 Mio. Franken aufgewendet. Den Grossteil des Budgets beansprucht das eigentliche Wasserbauprojekt mit 69,5 Millionen Franken. Weitere Posten in Millionenhöhe sind neben dem erwähnten Landerwerb die Verbindungsstrasse und der Radweg, die Verlegung der Infrastrukturen (Hochspannungs- und Werkleitungen), die Integralmeliorationen (sie erlauben auch den Ausgleich des Flächenverlustes für die Landwirtschaft) sowie Studien (wie Umweltbauleitung, hydrogeologische Versuche usw.).

Kosten-Nutzen-Vergleich

Der Laufmeterpreis der Massnahmen beträgt 13 350 Franken. Das Verhältnis des Schadenpotenzials zu den Kosten der Schutzmassnahmen beläuft sich auf 20 bis 30. Der Bund stuft ein Hochwasserschutzprojekt ab einem Verhältnis von fünf als prioritär ein. Eine Begleitgruppe von mehr als 30 Personen hat den Projektverlauf in den vergangenen zwei Jahren mitverfolgt. Dieses Mitwirkungsverfahren ist für ein Projekt dieses Ausmasses erstmalig in der Schweiz. Die Behandlung der eingegangenen Einsprachen, welche das Projekt nicht grundsätzlich in Frage stellen, ist im Gange. tr

RZ OBERWALLIS

**Rhonekorrektur, Entlastungsstrasse und Integralmeliorationen
vor dem Kantonsparlament**

100 Millionen für die Sicherheit



Visp / Lalden / Baltschieder/ Brigerbad / **Der erste Abschnitt der 3. Rhonekorrektur, das Teilstück Brigerbad bis Baltschieder, kommt nächste Woche in den Grossen Rat. Das 100 Millionen-Projekt bringt eine bessere Sicherheit und den Bau der langersehnten Entlastungsstrasse. Der Baubeginn ist voraussichtlich im Herbst 2008.**

Von German Escher

Die 3. Rhonekorrektur ist ein Jahrhundertprojekt, das etappenweise realisiert wird. Dem ersten, acht Kilometer langen Abschnitt von der Gamsabrücke bis unterhalb Baltschieder kommt dabei oberste Priorität zu. Ein extremes Hochwasser könnte für die Region gravierende Folgen haben, wie der Staatsrat in seiner Botschaft an den Grossrat darlegt: „Die in diesem Abschnitt angesiedelte Industrie Lonza/DSM sowie die Visper Agglomeration, welche zu einem Grossteil bedroht sind, führen zu einem Schadenpotenzial zwischen zwei und drei Milliarden Franken und dies ohne Berücksichtigung des Verlustes an Menschenleben, Arbeitsplätzen oder Umweltschäden.“

Landbedarf: 26 Hektaren

Um das Bedrohungsszenario zu meistern, sind gewaltige Massnahmen geplant. Nebst Absenkungen und Dammverstärkungen fallen vor allem die Ausweitung des Flussbettes auf. Auf dem Abschnitt Brigerbad-Lalden und bei Baltschieder wird die Rhone um rund 40 Meter verbreitert. Auf diesen Abschnitten soll der Flusslauf zugleich renaturiert und aufgewertet werden. Der Bau der neuen Verbindungsstrasse, welche als Baustellenerschliessung und als provisorische Umfahrung dient, beansprucht weitere Flächen. Unterm Strich werden für das Riesenprojekt 26,6 Hektaren Land geopfert. Der Bodenverlust soll teilweise über zwei

Integralmeliorationen und die damit verbundene Verbesserung der landwirtschaftlichen Infrastruktur kompensiert werden. Insgesamt sind 700 Eigentümer betroffen; 70 haben im Rahmen der Vernehmlassung Vorbehalte angebracht.

Knacknuss: Hochspannungsleitung

Gegen die eigentliche Rhonekorrektur sind 80 Einsprachen eingegangen. Die Opposition richtet sich vor allem gegen die Verlegung der Hochspannungsleitung, die dem verbreiteten Flussbett weichen muss. Laut Auskunft der Projektverantwortlichen wird nun eine vertiefte Analyse für die Erdverlegung der Hochspannungsleitung durchgeführt, um die Mehrkosten und technischen Schwierigkeiten abzuklären.

Die Gesamtkosten des Projektes belaufen sich gemäss jetzigem Planungsstand auf 107 Millionen. Ein erster Verpflichtungskredit von 10,5 Millionen wurde bereits gesprochen. Das Kantonsparlament hat nächste Woche über den Kostenrahmen von 96,6 Millionen zu befinden. Davon werden letztlich 65 Prozent vom Bund übernommen. Der Kanton muss 30 Prozent, also rund 29 Millionen Franken, bezahlen. Fünf Prozent gehen zu Lasten der Gemeinden und Drittinteressierten wie der Industrie.

Baubeginn im Herbst 2008

„Wir hoffen mit dem Bauarbeiten im Herbst 2008 beginnen zu können“, erklärt Projektleiter Tony Arborino gegenüber der RZ. Der Zeitplan hänge aber letztlich auch von den Verhandlungen mit den Einsprechern ab. Nach dem Kantonsparlament müssen die Bundesbehörden noch zustimmen, bevor das Detailprojekt ausgearbeitet und aufgelegt werden kann. Arborino geht davon aus, dass die Verbindungsstrasse als eines der ersten Bauvorhaben in Angriff genommen wird. Ab wann diese Strasse als provisorische Umfahrung genutzt werden kann, ist aber derzeit noch offen.

Le WWF a gagné sa bataille contre le Service valaisan de la chasse

AFFAIRE DU LOUP

Le Tribunal cantonal a reconnu l'intérêt du recours du WWF, jugeant qu'une situation analogue pourrait se reproduire.

Le Tribunal cantonal a donné raison au WWF dans l'affaire du loup du Chablais. Il a admis le recours et jugé que le Conseil d'Etat valaisan a violé la loi. Les battues menées par le Service de la chasse en novembre 2006 pour abattre le loup étaient illégales. C'est ce qu'a fait savoir hier le WWF Valais. En septembre 2006, plusieurs moutons avaient été attaqués par un ou des loups dans le Chablais. Le conseiller d'Etat chef du département cantonal des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS), Jean René Fournier, avait alors délivré une autorisation de tir et retiré préventivement l'effet suspensif d'un éventuel recours.

Estimant que les conditions du concept «Loup» n'avaient pas été respectées, le WWF avait demandé, le 23 octobre, la restitution de l'effet suspensif.

Cette demande avait été rejetée par le Conseil d'Etat le 25 octobre. Le WWF-Valais avait alors déposé un recours au Tribunal cantonal, le 6 novembre. Le 21 novembre, un loup avait toutefois été abattu par le Service cantonal de la chasse.

«Le Conseil d'Etat a violé le droit»

Selon le WWF-Valais, l'arrêt rendu le 26 janvier dernier par le Tribunal cantonal reconnaît l'intérêt du recours du WWF, parce qu'une situation analogue pourrait se reproduire. Il annule ensuite la décision du Conseil d'Etat de rejeter la demande de restitution de l'effet suspensif déposée par le WWF.

Pour cette raison, l'Etat du Valais est condamné à verser 1200 francs à l'organisation pour ses dépens.

Selon Marie-Thérèse Sangra, secrétaire régionale du WWF Valais, la décision n'a tranché qu'une question de procédure. «Cela prouve néanmoins que nous avons raison et que le Conseil d'Etat a violé le droit», estime-t-elle.

L'arrêt comporte, selon le WWF Valais, un autre aspect qui semble «particulièrement positif»: le Tribunal cantonal rappelle en effet qu'il avait par deux fois, les 9 et 16 novembre derniers, interdit au Service cantonal de la chasse d'abattre un loup tant que le Tribunal cantonal n'aurait pas tranché le recours du WWF.

Le gouvernement n'ayant pas tenu compte de cette interdiction, le WWF Valais a porté plainte auprès du Grand Conseil — dont une session s'ouvre mercredi prochain — et devant de la justice pénale

AP



S E R V I C E D E L A F A U N E V S

Un loup avait été abattu le 21 novembre passé par le Service cantonal de la chasse.

LETEMPS

Valais. Le Tribunal cantonal donne raison au WWF, qui applaudit une «jurisprudence utile»

Le WWF a gagné sa bataille contre le service valaisan de la chasse. Le Tribunal cantonal a reconnu l'intérêt de son recours, jugeant qu'une situation analogue pourrait se reproduire.

Le Tribunal a par ailleurs annulé la décision du Conseil d'Etat de rejeter la demande de restitution de l'effet suspensif, indique dimanche le WWF dans un communiqué. L'Etat du Valais a donc été condamné à verser 1200 francs de dépens au WWF.

Certes le loup a été abattu mais «cela prouve néanmoins que nous avons raison et que le Conseil d'Etat a violé le droit. Cette jurisprudence sera utile pour de futurs cas», souligne le WWF dans un communiqué. «Et il est probable qu'un loup réapparaisse en Valais», indique Corinna Gyssler, porte-parole du WWF-Suisse. Deux procédures sont encore ouvertes, ajoute Corinna Gyssler. Le WWF a déposé une dénonciation pénale contre le conseiller d'Etat Jean-René Fournier ainsi qu'une plainte contre le Conseil d'Etat auprès du Grand Conseil.

A la fin du mois de septembre 2006, une trentaine de moutons avaient été attaqués par un loup dans le Chablais valaisan. Le chef du département compétent, Jean-rené Fournier, avait alors délivré une autorisation de tir contre le prédateur et retiré l'effet suspensif d'un éventuel recours contre cette décision.

Le WWF avait demandé la restitution de cet effet suspensif. Suite au refus du Conseil d'Etat le 25 octobre, l'organisation avait déposé un recours au Tribunal cantonal le 6 novembre. Le loup a été abattu le 21 novembre.

Bittersüßer Erfolg für den WWF

Chablais-Wolf: Kantonsgericht anerkennt Rekursbegehren der Umweltorganisation

Sitten. – (wb) Das Walliser Kantonsgericht hat dem WWF im Rechtsstreit um den Abschuss eines Wolfs im Chablais recht gegeben. Das Gericht anerkennt die Gründe für den Rekurs der Umweltorganisation und hält fest, dass der Walliser Staatsrat das Gesetz verletzte. Die im vergangenen November von der Wildhut eingeleitete Treibjagd zur Tötung des Wolfs war somit illegal.

Zur Erinnerung: Ende September 2006 sind bei einer Wolfs-Attacke in der Unterwalliser

Region Chablais gut 30 Schafe getötet worden. Der Walliser Staatsrat Jean-René Fournier, oberster Verantwortlicher für die Jagd im Kanton, erteilte intern Kürze die Erlaubnis zum Abschuss des Beutegreifers. Präventiv entzog er auch die Möglichkeit einer aufschiebenden Wirkung, um einen eventuellen Rekurs zu verhindern.

Aus der Sicht des WWF sind dabei die Bestimmungen des «Konzepts Wolf Schweiz» des Bundes verletzt worden. Der WWF verlangte daraufhin in einem Antrag am 23. Oktober die Wiederherstellung der aufschiebenden Wirkung. Doch der

Staatsrat wies den Antrag zwei Tage später bereits zurück. Daraufhin legte der WWF am 6. November einen Rekurs gegen diese Entscheidung ein. Am 21. November erlegte die kantonale Wildhut im Chablais schliesslich einen Wolf.

Staatsrat zu Geldbusse verurteilt

Am vergangenen 26. Januar anerkannte das Walliser Kantonsgericht nun in einem Urteil das Rekursbegehren des WWF, da sich eine analoge Situation jederzeit wiederholen könnte. Des Weiteren erklärte das Gericht die Entscheidung des

Staatsrats, den Antrag des WWF auf Wiederherstellung der aufschiebenden Wirkung zurückzuweisen, für nicht gerechtfertigt. Dafür wurde der Staatsrat zu einer Busse von 1200 Franken verurteilt, welche die Spesen des WWF decken soll.

Ralph Manz, WWF-Geschäftsführer des Kantons Wallis, freut sich über dieses Urteil, auch wenn es nur eine Verfahrensfrage regelt und die Hilfe für den Wolf zu spät kommt. «Das Urteil beweist, dass wir im Recht waren und dass der Staatsrat das Gesetz missachtete. Für zukünftige Fälle wird

dieses Urteil wichtig sein.» Das Urteil beinhaltet einen weiteren Aspekt, den der WWF positiv wertet: Das Kantonsgericht erinnert in aller Deutlichkeit daran, dass es dem kantonalen Jagddepartement zweimal ausdrücklich untersagte, den Wolf schiessen zu dürfen (9. und 16. November 2006), bis der Rekurs des WWF behandelt wurde. Die Missachtung des Kantonsgerichts durch den Staatsrat war für den WWF Grund für eine Aufsichtsbeschwerde an den Grossen Rat und für eine Strafanzeige. Beide Verfahren sind noch hängig.

Verstaatlichung und Sicherheit im Mittelpunkt

Bericht der CSPO-Fraktion zur Februar-Session

Die CSPO-Fraktion traf sich am 31. Januar 2007 im Saal des Restaurants Post in Naters zur Vorbereitung der Februar-Sessi-

PARTEIENFORUM

on. Die schmale Traktandenliste mit drei halben Tagen lässt Zweifel am jetzigen System der monatlichen Sessionen aufkommen. Gleichzeitig gratulierte sie Grossratssuppleant Patrick Amoos zum Einzug in den Stadtrat von Brig-Glis.

Schuldbetreibung und Konkurs: Verstaatlichung als Verbesserung?

Eintreten und damit ja zur Verstaatlichung der Betreibungs- und Konkursämter war in der Fraktion nicht bestritten. Hingegen warf die Angliederung des Inspektorats einige Fragen auf. Die CSPO begrüsst die Verankerung des Grundsatzes im Gesetz, wonach jeder Bezirk einen Betreibungs- und Konkurskreis darstellt mit den zwei vorgeschlagenen Ausnahmen. Im Rahmen der analogen Behandlung vergleichbarer Fälle ist deshalb auch die Zusammenlegung in den Bezirken Entremont und Martinach zu prüfen. Ein Fragezeichen setzt die CSPO auch hinter die Kostenneutralität der vorgeschlagenen Änderungen, insbesondere in Bezug auf die Harmonisierung der Datenverarbeitungsanlagen. Die Anbindung des Inspektorats an das Kantonsgericht erachtet die CSPO nur dann als zweckmässig, wenn das Kantonsgericht eigenständig über die Organisation dieser neuen und zusätzlichen Aufgabe bestimmen kann. Nur so

können Synergien entsprechend genutzt werden. Schliesslich fragt sich, welche Auswirkungen diese Verlagerung von administrativen Aufgaben von der Kantonsverwaltung ans Kantonsgericht auf den Personaletat des entsprechenden Departements hat.

Gesetz über die Gewerbe-polizei

Die CSPO bedauert die scheue Haltung der Regierung im Bereich des Jugendschutzes betreffend Verkauf von alkoholischen Getränken an Jugendliche unter 16 Jahren. Der Kanton Wallis verpasst damit die Chance, ein Zeichen zu setzen und eine weitergehende Alkoholprävention zu institutionalisieren. Eintreten war in der CSPO-Fraktion trotzdem unbestritten, zumal die Stossrichtung des Gesetzes stimmt.

Landwirtschaft und Entwicklung des ländlichen Raumes

Die Gesetzesvorlage ist ein Rahmengesetz und räumt der Regierung weitreichende Entscheidungskompetenzen ein, insbesondere auch betreffend die Abgabepflicht auf landwirtschaftlichen Erzeugnissen, der Ursprungsregeln und weiterer Bestimmungen im Weinsektor. Die CSPO ist für Eintreten und unterstützt die Vorlage.

3. Rhonekorrektur und prioritäre Massnahme Visp

Dieses Sachgeschäft ist in der CSPO unbestritten, geht es doch um ein Schadenpotenzial zwischen zwei und drei Milliarden und dies ohne Berücksichtigung des Verlusts an Menschen-

leben, Arbeitsplätzen oder Umweltschäden. Die Realisierung der Massnahmen ist ab dem Winter 2008/2009 geplant. Die CSPO hofft, dass dieser Fahrplan auch eingehalten werden kann. Nichtsdestotrotz stellen sich Koordinationsfragen innerhalb aller zurzeit laufenden Projekte auf engstem Raum: 3. Rhonekorrektur, Integralmellioration und Landschaftsentwicklungsprojekt. Wird eine weitreichende wirtschaftliche Entwicklung durch all die Auflagen und Bedingungen noch möglich bleiben? Weiss die Rechte was die Linke tut? Dieser Aspekt scheint der CSPO von grösstem Interesse.

Weitere Sachgeschäfte

Die CSPO unterstützt den Antrag der Kommission zum Einführungsdekret zu den Zwangsmassnahmen. Erstaunt stellt die CSPO die Vielzahl von parlamentarischen Interventionen im Schulbereich fest. Dies erweckt den Anschein, dass E2000 nun im Rahmen von Einzelvorstössen zum Durchbruch verholfen werden soll. Die CSPO ihrerseits erachtet diesen Weg als wenig aussichtsreich, weshalb sie die umgehende Revision des Gesetzes über das öffentliche Unterrichtswesen verlangt. Die Grippewelle hat das Oberwallis mehr als heftig heimgesucht. Umso mehr interessiert die Frage, wie diese zusätzlichen Hospitalisationen neben den ohnehin schon vollen Spitäler durch die Hochsaison in den Tourismusdestinationen gemeistert werden konnte.

Gilbert Loretan
Fraktionspräsident CSPO

FDPO gegen Verstaatlichungen

Ausblick auf die Februar-Session 2007

Betreibungs- und Konkursämter

Bereits anlässlich der März-Session 2006, an welcher die Verstaatlichung der Betreibungs- und Konkursämter zur Diskussion stand, hat sich die

PARTEIENFORUM

FDP Oberwallis gegen eine Verstaatlichung ausgesprochen. Daran halten wir auch weiterhin fest. Es ist unbestritten, dass es in der Vergangenheit in einigen Betreibungs- und Konkursämtern Probleme gab. Die FDP Oberwallis ist aber überzeugt, dass eine Verstaatlichung zu keiner Verbesserung führen wird. Es gibt andere Möglichkeiten, um die existierenden Probleme zu lösen, wie beispielsweise klare Vorgaben durch den Kanton oder eine bessere Wahrnehmung der Aufsicht. Des Weiteren

ist durch die Verstaatlichung langfristig mit einer Kostensteigerung zu rechnen. Die FDP Oberwallis wird deshalb, wie bereits im März 2006, die Verstaatlichung der Betreibungs- und Konkursämter bekämpfen.

Gesetz über die Gewerbe-polizei

Die FDP Oberwallis spricht sich grundsätzlich für das Gesetz über die Gewerbe-polizei aus. Anlässlich der ersten Lesung während der Dezember-session 2006 forderte Grossratssuppleant Christoph Föhn einen griffigeren Jugendschutz. Er verlangte unter anderem, dass nicht nur gegen Artikel bzw. Filme mit sexuellem oder pornographischem Charakter etwas unternommen werden müsse, sondern auch gegen brutale, Gewalt verherr-

lichende Filme und Spiele. Beispiele in der jüngsten Vergangenheit haben gezeigt, dass Übergriffe von gewaltbereiten Jugendlichen und jungen Erwachsenen auf andere Personen teils durch den Konsum von Filmen und fiktiven Spielen mit brutalen und Gewalt verherrlichenden Inhalten motiviert waren. Der Abänderungsantrag von Christoph Föhn wurde zwar in der Dezember-session knapp abgelehnt, jedoch hat die zweite Parlamentarische Kommission nun das Anliegen in den Gesetzestext aufgenommen (einstimmiger Entscheid der Kommission). Die FDP Oberwallis ist erfreut darüber, da damit eine Verbesserung des Jugendschutzes erreicht werden kann.

Dritte Rhonekorrektur

Die FDP Oberwallis unter-

stützt die prioritären Massnahmen Visp im Projekt der dritten Rhonekorrektur. Die budgetierten Kosten belaufen sich auf rund 96,5 Millionen Franken. Davon werden fast 63 Millionen (65 Prozent) zulasten des Bundes und rund 29 Millionen (30 Prozent) zulasten des Kantons gehen. Die restlichen 4,8 Millionen Franken (5 Prozent) werden von den Gemeinden und interessierten Dritten finanziert. Durch die geplanten Massnahmen wird die Sicherheit im Raume Visp stark verbessert. Es ist richtig, dass die Priorität aufgrund des grossen Schadenpotenzials dort gesetzt wird. Denn eine Überschwemmung der Lonza hätte katastrophale Auswirkungen für das gesamte Oberwallis.

**Für die FDP Oberwallis:
Matthias Egger, Grossrat**

Influencer Berne...

LOI SUR L'AGRICULTURE ► Le Grand Conseil vote cette semaine une loi-cadre qui espère secrètement influencer sur les votes du Conseil national.

VINCENT
FRAGNIÈRE

La votation finale au sujet de la loi cantonale sur l'agriculture arrive au bon moment, soit quelques semaines avant le débat au Conseil national concernant notamment la notion d'AOC. «Nous voulions faire vite pour montrer à la Confédération un signe très clair du Valais dans la défense d'une AOC régionale qui a tout son sens et éviter une sorte de «nationalisation» de cette AOC», argumente Patrick Schmalzried, député d.c., professionnel du vin et président de la deuxième commission qui a dû plancher sur la loi sur l'agriculture soumise au Parlement lors de la session qui débute ce matin.



GRAND CONSEIL

Deux séances sans Cina

Même si le débat autour de cette loi a été animé en première lecture, le projet final présenté n'apporte pas de grands changements. «N'oubliez pas que, malgré les nombreuses interrogations des députés, la loi avait été acceptée par 119 oui contre 0 non. De plus, notre commission a pu supprimer une grande partie de ses doutes grâce au rapport très complet du Service de l'agriculture», note Patrick Schmalzried qui a même dû organiser les deux premières séances de sa commission sans la présence du conseiller d'Etat Jean-Michel Cina et de ses chefs de service. «Il y avait tellement d'écart entre certains chiffres avancés lors de la première lecture en plénum qu'il a tout d'abord fallu recadrer le débat pour que toute la commission soit sur la même ligne.»

Des professionnels satisfaits

Du côté des professionnels du secteur agricole, on relève surtout la souplesse économique voulue par la nouvelle législation. «Elle permet au Conseil d'Etat, aux associations concernées de s'adapter plus rapidement aux variations du marché. Il n'y aura plus besoin de repasser devant le Grand Conseil pour choisir un change-



Dans le domaine viticole, la nouvelle loi donne des orientations notamment au niveau des prix mais ne veut ni ne peut rien imposer. MAMIN

ment important de stratégie», évoque Pierre-Yves Felley, directeur de la Chambre d'agriculture, tandis que son collègue Pierre Devanthéry, de l'Interprofession de la vigne et du vin (IVV) évoque «la volonté législative de valeur ajoutée pour les produits agricoles valaisans.»

Les deux éléments qui avaient fait débat lors de la première lecture – le prix indicatif de la vendange et la mise en bouteilles hors du Valais – ont trouvé des solutions de compromis acceptés au vote final en commission par 11 voix contre 1 opposition et 1 abstention. «Dans les deux cas, la loi donne des orientations, mais ne peut rien imposer», explique Patrick Schmalzried. Pour le prix, la commission propose à l'IVV de «pouvoir publier des prix indicatifs qui doivent être modulés selon des niveaux de qualité». Pour Pierre Devanthéry, cette volonté dépendra toujours des relations entre les représentants du

négoce et ceux des vigneron. «En 2006, par exemple, aucun prix indicatif n'a pu être donné.»

Amendements plus restrictifs?

Quant à l'obligation de mise en bouteille en Valais, la réalité actuelle ne permet pas un changement aussi radical. «A terme, il y aura certainement une différence dans ce domaine entre les spécialités et la dôle ou le fendant. Mais aujourd'hui, ça ne sert à rien de donner des mauvais signes au marché en fixant une date très précise pour qu'une partie de cette mise en bouteille se fasse en Valais», argumente Gérald Dayer, chef du Service de l'agriculture. Reste à savoir si les différents groupes parlementaires se satisferont de formulation de compromis ou voudront apporter des amendements plus restrictifs notamment dans le domaine viticole... Affaire à suivre cette semaine au Parlement.

TROIS QUESTIONS À...



WILLY GIROUD
(DÉPUTÉ RADICAL)

En tant que président de la Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement du Grand Conseil, quel regard portez-vous sur la deuxième mouture de cette nouvelle loi?

La montagne de reproches a accouché d'une proposition de souris! Au niveau de la viticulture en tout cas, c'est un retour à la case départ. On revient sur les avancées que l'on avait discutées. Il y avait sans doute trop d'intérêts économiques en jeu qui ont complètement sclérosé le débat et

c'est bien dommage!

Cette loi sur l'agriculture et le développement rural serait donc contre-productive?

Non, bien au contraire. Hormis le volet viticole, c'est un bon texte qui tient bien la route. Notamment en ce qui concerne l'agritourisme. En la votant jeudi prochain, les députés valaisans offriront à notre canton une loi-cadre à la fois souple et efficace.

Le débat de première lecture vous avait opposé au député Xavier Bagnoud (PDC du Bas) à l'occasion d'une sacrée passe d'armes. La suite dès ce matin?

Probablement pas! Depuis la session de novembre, nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises avec Xavier Bagnoud. Et nous nous sommes entendus sur l'essentiel de ce dossier agricole. Il n'y a donc absolument aucune animosité entre nous...

PROPOS RECUEILLIS PAR PASCAL GUEX

VIOLENCE URBAINE ET INCIVILITÉS

Double intervention du groupe radical libéral

Suite à l'agression d'une jeune femme le 13 janvier à Monthey, le groupe radical libéral va doublement interpellier le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, en charge de la sécurité. Via une question écrite et une interpellation urgente sur la violence urbaine et les incivilités, les députés Didier Cachat (Monthey) et Alexis Turin (Muraz) demandent qu'une information soit donnée quant aux mesures mises en œuvre ou envisagées pour brider ce phénomène et garantir le maintien de l'ordre public. «Les gens ont besoin d'être rassurés. Il faut que les autorités leur donnent un signal positif», estime Didier Cachat.

Le rôle de la police cantonale sera évoqué. Le député montheysan souhaite «des actions ponctuelles, ciblées et visibles»

pour restaurer la peur du gendarme. «Dans son rôle de proximité, la police communale fait très bien son travail même si on peut déplorer qu'il n'y ait pas davantage de présence surtout le week-end», note-t-il. «Mais il manque une peur du gendarme qu'il faut recréer. Dans ce sens, la police cantonale est mieux à même d'agir parce qu'il me semble que l'uniforme bleu est plus respecté que l'uniforme gris.»

Enfin, selon le radical, les effectifs devraient être plus proches des foyers de violence connus: «Entre Vevey et Sion, seul notre poste est ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Je déplore que, dans la deuxième ville valaisanne, la police cantonale ne soit pas plus présente.» LMT

Le moratoire... urgemment !

LES DESSOUS DU PARLEMENT ► Hier, dix demandes d'urgence ont été déposées. Sept ont reçu l'aval du bureau du Grand Conseil. Elles concernent toutes le fameux moratoire...

VINCENT FRAGNIÈRE

Albert Bétrisey l'avoue volontiers. Sept interpellations ou motions urgentes pour un seul objet, c'est plutôt rare.

Trois critères à remplir. Hier, après la séance en plénum, le Bureau du Grand Conseil a accepté l'urgence pour quatre motions, trois interpellations et une résolution toutes liées à la décision du Conseil d'Etat d'imposer un moratoire d'une année sur la vente aux étrangers à sept communes (voir ci-dessous). *«Pour correspondre au caractère d'urgence, il faut remplir trois critères: l'actualité de l'événement qui n'est pas forcément en lien avec celle des médias, l'imprévisibilité de la demande ainsi que la nécessité d'une réaction immédiate de la part du Conseil d'Etat.»* Pour un sujet comme le moratoire, ces trois critères sont évidemment remplis *«parce que des négociations sont en cours avec la Confédération et les communes et parce que des projets sont désormais en suspens».*

Jean-Michel Cina s'y attendait. Ces sept «urgences», ajoutées aux treize questions réparties en fonction de la force des partis, seront traitées par les conseillers d'Etat concernés jeudi matin. *«Pour le public, les médias, mais aussi les députés, c'est toujours un moment fort de la session. D'ailleurs, dans certains cantons, la télévision locale ne filme que cette partie-là du plénum»*, argumente Albert Bétrisey qui avoue aussi que, hier, trois «urgences» n'ont pas passé la rampe. *«Deux ont été retirées par les chefs de groupe, tandis qu'une troisième, soumise au vote, n'a pas obtenu la majorité des membres du Bureau.»*

Des décisions qui, parfois, fâchent certains députés. *«Nous ne faisons pourtant qu'appliquer le règlement. Et à chaque fois qu'une*



10 DEMANDES D'URGENCE AU BUREAU DU GRAND CONSEIL

- 2 retraits
- 1 refus
- 7 acceptations* dont
4 motions
3 interpellations
1 résolution

* Elles seront traitées jeudi matin dès 11 heures.

Il est 12 h 15. Après la séance en plénum, le bureau du Grand Conseil statue sur les demandes «urgentes» pour cette session. Vingt minutes suffiront. MAMIN



MAMIN

«Les trois «urgences» refusées ne concernaient évidemment pas le moratoire»

ALBERT BÉTRISEY

PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL

exception a été faite, nous avons eu à le regretter par la suite.» Reste que cette session, avec sept «urgences» acceptées, fait partie des plus chargées en la matière. *«D'habitude, trois ou quatre sont retenues. Mais il n'y a pas non plus autant de demandes.»*

Jeudi matin, le moratoire imposé par le gouvernement risque

donc bien de voler la vedette à la plupart des lois soumises au Parlement ce matin-là. *«Ce n'est pas une surprise. Je m'y attendais même. Toutes les interpellations ne sont pas critiques. Certaines vont même dans le sens de la décision du Conseil d'Etat»*, a déclaré Jean-Michel Cina après avoir pris connaissance des contenus.

TROIS FOIS GABRIEL LUISIER

En déposant deux motions et une résolution au nom du PDC du Centre et du Bas, le député Gabriel Luisier met la pression sur le Conseil d'Etat *«pour qu'il agisse rapidement auprès de la Confédération au niveau de la loi et qu'il limite les résidences secondaires en dehors des zones «Lex Koller».*

Chez les radicaux, René Constantin pose six questions insidieuses, notamment sur la mise en garde des communes incriminées, tandis que le d.c. Jean-Yves Gabbud demande au gouvernement de ne pas prolonger le moratoire en 2008. A l'UDC, Jean-Luc Addor et Edmond Perruchoud interviennent séparément pour critiquer la décision du Conseil d'Etat. VE

«Eviter de noyer l'aqueduc»



MAMIN

Patrice Michaud, pourquoi participez-vous au comité de soutien du projet d'aqueduc sur le Rhône défendu par l'UDC Albert Pitteloud?

Pour éviter que ce projet intéressant ne soit mort-né. Nous avons l'impression que l'Etat n'en veut pas, parce qu'il perturberait celui de la 3e correction du Rhône alors que les deux projets sont complémentaires. Nous voulons permettre une étude de faisabilité afin de pouvoir défendre un avis définitif sur la question.

Pourquoi qualifiez-vous ce projet d'intéressant?

Parce que d'un point de vue hydraulique, sa simplicité fait sa force. Je suis persuadé que, sur le plan technique, il est réalisable. Et je ne comprends pas pourquoi ses opposants l'ont combattu à ce niveau-là.

Hier matin au Parlement, Jean-Michel Cina vous a dit qu'il était

trop tôt pour négocier un contrat avec les investisseurs intéressés. Que lui répondez-vous?

Comme ils sont prêts à financer les deux millions de l'étude de faisabilité, il est normal que le canton donne certaines garanties. Surtout que la clause d'exclusivité demandée par les investisseurs ne concerne que la forme et pas le fond. Ces investisseurs sont prêts à aborder toutes les garanties financières nécessaires pour prouver leur bonne foi et leur solvabilité.

Après les études, l'Etat sera toujours libre de refuser si les conditions qu'il juge fondamentalement nécessaires à son intérêt ne sont pas remplies.

Si le projet est aussi bien que le prétend Albert Pitteloud, pourquoi faut-il créer un comité de

soutien pour faire pression sur le gouvernement?

Pour deux raisons. La première concerne la 3e correction du Rhône. Il est évident que cet aqueduc, s'il peut se faire, influencera passablement ce projet. A l'intérieur des services de l'Etat, il y a une volonté de «noyer» l'aqueduc avant même que l'on ait les éléments nécessaires pour en débattre. Comme député, je ne peux pas l'accepter.

POURQUOI LUI?

PATRICE MICHAUD

DÉPUTÉ SUPPLÉANT
D.C. DE LIDDES

Il a créé un comité de soutien pour défendre le projet d'aqueduc sur le Rhône

Combien de membres composent votre comité de soutien?

Ce comité est encore en constitution. Des députés de plusieurs bords politiques ont démontré un intérêt. Nous dévoilerons rapidement sa composition. VF

OFFICE DES FAILLITES ET POURSUITES

⚡ **Jean-René Fournier** répond aux critiques émises par plusieurs partis lors de l'entrée en matière.

NOUVELLE LOI SUR L'AGRICULTURE

⚡ **Aucun groupe politique ne s'y oppose.** Par contre, plusieurs amendements proposés pourraient la rendre plus efficace.

«Répartition par district critiquée par le PRD et le PS, étatisation refusée par l'UDC. Après vingt-sept ans de débat et six échecs de loi, les offices de poursuites trouveront-ils un jour une issue favorable?»



LA QUESTION VACHE À...

JEAN-RENÉ FOURNIER
Conseiller d'Etat PDC

«Déjà, pendant ces vingt-sept ans de débat, il n'y a pas eu de manquements graves de la part des responsables de ces offices de poursuites et faillites. La volonté d'étatisation n'a donc rien de doctrinaire. Elle est simplement une réponse pragmatique à un seul constat: les offices déjà étatisés reversent plus d'argent au canton que ceux qui travaillent en régie. Ensuite, je tiens à dire à tous les groupes qui ont émis des critiques sur le projet de loi présenté mardi matin en première lecture qu'ils doivent tenir compte d'un facteur politique extraordinaire. La commission des institutions et de la famille qui a analysé le projet de loi a accepté à l'unanimité trois éléments fondamentaux: la présence d'un office par district, l'uniformisation du système informatique et le transfert des offices sous l'autorité du Tribunal cantonal. Cette première lecture doit permettre d'ancrer fortement ces principes dans la loi, tandis que la seconde affina certains points encore litigieux.» VF

ÉTATISATION DES OFFICES
DE POURSUITES ET FAILLITES

- ▶ Entrée en matière acceptée hier par 111 oui contre 7 non et 1 abstention.
- ▶ Seuls les radicaux haut-valaisans et l'UDC ont refusé cette entrée en matière.
- ▶ Débat final et votation jeudi matin.



Le Valais agricole voit d'un très bon œil la nouvelle loi sur l'agriculture soumise au vote en deuxième lecture jeudi matin au Grand Conseil. BITTEL

Des améliorations par petites touches...

AGRICULTURE ▶ Certains députés jugent la nouvelle loi sur le développement rural trop «timide». Pluie d'amendements en vue du débat final de demain.

PASCAL GUEX

«Les revenus agricoles ont progressé dans notre canton. C'est la preuve que nous sommes sur la bonne voie.» Jean-Michel Cina a défendu une vision résolument optimiste du secteur primaire valaisan hier devant le Parlement. Pour le patron de l'Economie, la nouvelle loi sur l'agriculture et le développement rural devrait encore contribuer à améliorer la situation «en orientant ce domaine d'activités vers plus de qualité et d'authenticité.» En cas d'acceptation bien sûr. Mais pourra-t-il en aller autrement demain matin? Hier à l'heure de l'entrée en matière, l'ensemble des groupes a en tout cas apporté un soutien quasi unanime à ce projet, même si ce ne fut pas avec un grand enthousiasme. La faute à un texte jugé trop timide par certains.

Entreprises en péril

La plupart des intervenants ont en effet trouvé toute une série de petits défauts à une mouture qui n'offre «au final que très peu de modifications» par rapport au texte originel, discuté en première lecture au mois de novembre 2006. Au nom du PDC du Bas, Jean-Didier Roch a ainsi déploré le fait de voir les mêmes règles qualitatives être appliquées à l'ensemble du vignoble valaisan. «Nous avons été surpris de constater que tant l'interprofession que le chimiste cantonal n'ont pas voulu tenir compte des particularismes du Chablais.» René Constantin (groupe radical-libéral) souligne, lui, qu'à l'impossible nul n'est tenu. «Les contingences sont là et il faut faire avec. Nous aussi aurions voulu ancrer dans la loi un durcissement de la norme AOC avec l'obligation d'une mise en bouteille en Valais

après un délai transitoire de dix ans.»

Avec d'autres, l'élu radical a toutefois préféré renoncer à exiger pareille clause. «Elle aurait mis en péril nombre d'entreprises viti-vinicoles et causé un dommage irréversible auprès des distributeurs suisses alémaniques qui commercialisent nos produits.»

A gauche, les griefs portent plutôt sur les contrôles qui se multiplient augmentant d'autant les frais, «toujours à la charge de nos vignerons», s'est exclamée Doris Schmidhalter-



«Les exceptions pour les vignobles en aval d'Evionnaz seront fixées dans l'ordonnance»

JEAN-MICHEL CINA
CONSEILLER D'ÉTAT



«Peu de changements notoires, de stratégies nouvelles ou de coups fumants»

RENÉ CONSTANTIN
DÉPUTÉ (GROUPE RADICAL-LIBÉRAL)

Nâfen. Finalement, les attaques les plus virulentes sont venues des rangs du PDC du Centre. David Théoduloz s'est ainsi demandé «si privilégier une qualité absolue et exclusive au détriment d'une viticulture de volume, étant également de qualité, était vraiment une opération souhaitable. La réponse est non! Cette vente en vrac correspond à la demande d'une client-

èle composée essentiellement de grands commerces du pays.» Et l'élu démocrate-chrétien craint que ces clients aillent s'approvisionner ailleurs si notre canton sacrifie son vrac sur l'autel de la qualité à tout prix. Le PDC du Centre proposera donc jeudi un amendement à l'article 32. Autre grief: il serait illusoire «d'imposer fermement aux vignerons des limitations à la production pour l'obtention de l'AOC sans publier des prix de vente de la vendange indicatifs modulés se-

LES JEUNES MIEUX PROTÉGÉS

Sauf cataclysme, le Valais se dotera demain d'une nouvelle loi sur la police du commerce. Au grand soulagement du Parlement qui a accepté hier comme un seul homme d'entrer en matière sur un texte présenté là en deuxième lecture. Il est vrai que cette mouture – censée régler notamment la problématique des distributeurs automatiques, des jeux et concours divers – ne présente pratiquement que des avantages. Président de la commission, Bernard Rey (radical) a ainsi rappelé que cette loi va sensiblement améliorer la protection de la jeunesse non seulement en réduisant les possibilités d'achat discret de matériel à caractère sexuel, mais aussi en contrôlant mieux la vente ou la location de jeux et de DVD faisant par exemple l'apologie de la violence.

Autre avancée liée à cette loi: le canton devrait pouvoir lutter plus efficacement contre la pathologie du jeu et responsabiliser les vendeurs. Bernard Rey et les membres de la commission ont en fait essayé de «mettre un garde-fou là où c'était possible». Certains députés auraient même souhaité aller encore plus loin, André Quinodoz (PDC du Centre) a ainsi qualifié cette législation de «trop modeste», notamment face au danger internet. «Mais il est vrai que les moyens de lutter contre le téléchargement ou la vente d'images pornographiques dépassent largement les frontières cantonales.»

Avant partagé par Jean-Michel Cina. «Il est pratiquement impossible à une autorité cantonale d'agir à ce niveau. C'est donc bien aux parents de veiller sur leurs enfants.» PG

AIDES AUX INVESTISSEMENTS

Compétences maintenues

Pas question de toucher aux prérogatives de Jean-Michel Cina! Le Parlement a balayé hier une motion du député Laurent Gavillet (UDC) réclamant le transfert au Conseil d'Etat in corpore des compétences en matière d'aides aux investissements actuellement dévolue au chef du Département de l'économie et du territoire. Par 87 voix contre, 11 pour et 11 abstentions, les députés ont refusé un texte combattu tour à tour par Karin Perraudin-Bertholet (PDC du Bas) et Brigitte Diserens (groupe radical-libéral). Alors que la première a jugé déraisonnable de charger un peu plus le Conseil d'Etat, la seconde a rappelé au motionnaire qu'en l'état les demandes de crédits LIM devaient déjà passer plusieurs filtres (communes, régions, services de l'Etat) avant d'atterrir sur le bureau du patron de l'Economie et que cela suffisait.

STATUT DES ENSEIGNANTS

A la prochaine...

Créer un statut de remplaçants «titularisés»; instaurer de véritables bassins éducatifs afin de mieux coordonner l'enseignement au niveau régional: la députée Sonia Métrailler (groupe radical-libéral) a fait feu de tout bois hier pour essayer d'améliorer un tant soit peu le quotidien de nos enseignants. En vain. Combattues sur la forme et non sur le fond par Sonia Z'Graggen (PS – alliance de gauche) – qui a contesté l'intérêt de légiférer sur ces objets alors même que le statut des enseignants et la nouvelle organisation des cycles d'orientation sont actuellement à l'étude – ses deux motions n'ont pas trouvé grâce devant le Parlement (77 voix contre les remplaçants titularisés et 22 pour; 74 voix contre «la meilleure coordination» et 24 pour).

DIFFICULTÉS SCOLAIRES

L'Etat devra harmoniser

«L'intégration des enfants en difficultés scolaires n'est pas perçue partout dans le canton de la même manière. Comme l'enseignement spécialisé est organisé par les communes, chacun fait sa petite cuisine...» Fort de ce constat, Didier Cachat (groupe radical-libéral) a demandé au gouvernement d'étudier rapidement *«un concept cantonal de l'intégration»*. Une requête finalement appuyée par une majorité de députés. Combattu par la gauche, le postulat de l'élu chablaisien a en effet été accepté par 71 oui contre 31 non. A charge désormais du Conseil d'Etat de donner suite à ce texte qui demande également à ce que les généralistes qui acceptent d'accueillir ces enfants en difficultés *«puissent bénéficier d'une formation spécifique»*.

CONSTITUTION VALAISANNE

L'appel aux jeunes en 2007

Lancer un concours à l'occasion du 100e anniversaire de la Constitution valaisanne et le doter de 21 prix de 1907 francs chacun: telle est l'idée originale émise par le député radical Narcisse Crettenand. Lequel pense *«qu'il serait opportun de mobiliser les jeunes générations pour leur demander de tracer les lignes du Valais du XXIe siècle.»* Et cette proposition a reçu hier l'aval du Parlement puisqu'il ne s'est trouvé aucun député pour s'opposer à un postulat qui a donc été transmis au gouvernement pour traitement. Affaire à suivre rapidement... PG

Den Spielraum im Weinbau nutzen

Das Gesetz über die Landwirtschaft steckt in der zweiten Lesung des Grossen Rates

Aus dem Walliser Grossen Rat

Sitten. – Ist das neue Walliser Landwirtschaftsgesetz zu «weinlastig», wie in der gestrigen Eintretensdebatte mehrere Grossräte kritisierten? Staatsrat Jean-Michel Cinas Entgegnung: «Hier haben wir gegenüber der Bundesgesetzgebung am meisten Handlungsspielraum.»

80 Prozent des neuen Gesetzes über die Landwirtschaft und die Entwicklung des ländlichen Raumes würden sich des Weinbaus annehmen, sagte SPO-Sprecherin Doris Schmidhalter-Näfen. Und auch Graziella Walker Salzmann sagte namens der CSPO, das Gesetz sei reichlich «weinlastig» ausgestaltet. Bei aller Achtung vor den Weinproduzenten: Es gelte, die übrigen Landwirtschaftszweige nicht zu vernachlässigen. Insbesondere habe die Regierung auch ihre Versprechen gegenüber den regionalen Betrieben einzuhalten. Bedenken werden von der SPO an der im Gesetz vorgesehenen finanziellen Unterstützung von parastaatlichen Organisationen laut. «Wir hätten lieber, wenn das Geld direkt den Winzern zukommt, als irgendwelchen Verbänden», so Schmidhalter. Diese könnten ihre Mittel organisieren wie andere Verbände auch. Die CVPO zeigte gegenüber dem Gesetz einen einzigen Einwand. Laut Sprecher Hans-Ulrich Weger will die CVPO nicht, «dass die Gemeinden sich an den Strukturverbesserungen finanziell beteiligen sollen».



Rebberge oberhalb der Stadt Sitten so weit das Auge reicht. Die Bedeutung des Weinbaus wird auch im neuen Landwirtschaftsgesetz deutlich. Foto wb

Verbände erfüllen staatliche Aufgaben

Staatsrat Cina ging auf die Bedenken ein und kündigte für die Detailberatung eingehendere Antworten und Begründungen an. Dass das Gesetz dem Weinbau breiten Raum einräume, habe mit der Gestaltungsmöglichkeit zu tun. «Hier haben wir eine gewisse Autonomie.» Und die wolle man nutzen. In anderen Landwirtschaftszweigen habe man im Abgleich mit der engen Bundesgesetzgebung weniger Möglichkeiten. Er sagte,

te, dass mit Blick auf die Agrarreform 2011 in Absprache mit den eidgenössischen Parlamentariern ein intensiver Kontakt gepflegt werde. Dass die Verbände finanziell unterstützt werden, begründet Cina damit, diese würden teils staatliche Aufgaben wahrnehmen und dafür in Form von Leistungsbeträgen auch zu Recht bezahlt. Namentlich nannte Cina hier Kontrollarbeiten und Werbung. Dafür wiederum würden nicht nur die Weinbauern, sondern auch die Weinhändler ihren Obolus entrichten. In diesem Sinne sei

die Notwendigkeit der Verbände anerkannt. Bei der geplanten finanziellen Beteiligung der Gemeinden gehe es um einen Teilaspekt, der nicht aus der ganzen Finanzierungsform herausgebrochen werden dürfe. In der Regel seien von den Gemeinden 25 Prozent der kantonalen Beiträge zu zahlen, was in etwa den schon heute üblichen Verpflichtungen entspreche.

Qualität statt Quantität produzieren
Grundsätzlich strebe das neue

Gesetz Flexibilität und Kompetenzaufteilungen an mit dem Ziel, statt Masse Qualität und Authentizität zu produzieren. Der Kurs stehe nach Cinas Meinung fest, die zweite Lesung soll jetzt noch Verfeinerungen bringen. Die teils geforderten Ausnahmeregelungen haben im Gesetz keinen Platz. «Dafür ist die Verordnung da», so Cina, «und wir nehmen hier Wünsche gerne entgegen.» Wesentliches wird sich gegenüber der ersten Lesung, die im November 2006 einstimmig verabschiedet wurde, nicht mehr ändern. tr

Grossprojekt Rhoneaquädukt Staat will zuwarten

Sitten. – Im Unterwallis ist parallel zum Grossprojekt dritte Rhonekorrektur von privater Seite ein Projekt unter dem Namen «Rhoneaquädukt» lanciert worden. Es will, unter anderem, das turbinierte Wasser vor dem Rücklauf in die Rhone nutzen und als Trinkwasser verwerten. In zwei Interpellationen wurde gestern der Staatsrat angefragt, wann er die Planungsarbeiten an diesem Projekt als Vertragspartner zu unterstützen gedanke. Der zuständige Staatsrat, Jean-Michel Cina, erteilte den privaten Promotoren eine deutliche Absage. Der Kanton sehe hier derzeit keinen Handlungsbedarf, um sich aktiv zu beteiligen.

Wie weiter mit der Regionalpolitik?

Muss der Staatsrat bezüglich Vorbereitungsarbeiten auf die Neue Regionalpolitik (NRP), die 2008 gültig wird, «geweckt» werden? Auf diese Frage von Robi Sarbach (SPO) konterte Staatsrat Cina, dass im Frühjahr der Bericht einer Arbeitsgruppe vorliegen werde, auf dem sich ein kantonales Umsetzungsprogramm werde aufbauen lassen. Ein Gesetz sei in Vorbereitung. Es werde auch die neue Rollenverteilung regeln. Das Dossier werde von der Regierung hellwach verfolgt, versicherte Cina. tr

Vom Regie- zum Staatsbetrieb

Die kantonalen Betreibungs- und Konkursämter werden verstaatlicht

Sitten. – Die Betreibungs- und Konkursämter des Kantons sind auf dem Weg der Verstaatlichung. Nach dem schon im März 2006 gefällten Grundsatzentscheid geht es jetzt um die gesetzliche Auskleidung. Eintreten wurde lediglich von SVP und FDPO bestritten.

25 Jahre würden die Diskussionen um das «Dauerproblem» Betreibungs- und Konkursämter mittlerweile dauern. Nach sechs missratenen Lösungsentwürfen sei es deshalb an der Zeit, die siebte Version durchzubringen, regte der zuständige Staatsrat, Jean-René Fournier, am Schluss der Eintretensdebatte an.

Keine Trennung

Die Vorlage von «Version sieben» umschreibt die künftige Organisation, deren Zuständigkeiten und territoriale Zuordnung. Laut Kommissionspräsident Felix Zurbriggen (CSPO) liess man sich hier von klaren Grundsätzen leiten, die letztlich auch einstimmig verabschiedet wurden. So steht die Kommission gegen eine Trennung der Betreibungs- und Konkursämter ein und jeder Bezirk soll auch weiterhin ein eigenes Amt behalten können. Die heutige Regelung in den Bezirken Goms/Östlich Raron sowie Leuk/Westlich Raron, wo die Ämter bereits von einer Person geführt werden, solle beibehalten werden. Schliesslich wolle man keinen Schritt zurücktun, sagte Zurbriggen.

Verantwortung neu beim Kantonsgericht?

Umstrittener dürfte in der für morgen terminierten Detailberatung die künftige Anbindung der Betreibungs- und Konkursämter sein. Die Kommission schlägt vor, dass die Verantwortlichkeit von der Kantonsverwaltung an das Kantonsgericht geht und sieht darin einen logischen Schritt. Das Kantonsgericht habe schon heute die Aufsichtspflicht über die Regiemer. Folglich würden damit Doppelspurigkeiten vermieden. Ein Delegierter soll künftig im Auftrag des Kantonsgerichtes die Ämter kontrollieren, Personal- und Materialwesen optimieren, die einheitliche Anwendungspraxis sichern sowie um die fachgerechte Aus- und Weiterbildung bemüht sein.

Die Kostenfrage

Die Fraktionen stellten Fragenzeichen hinter die Kostenneutralität der Verstaatlichung und befürchten, dass die Kosten mit der Zeit ansteigen werden. Zurbriggen verneinte nicht den Aufbau von neuen Strukturen, sieht aber auf der Gegenseite auch Ressourcen für den Abbau, etwa bei der Kantonsverwaltung, wenn die Zuständigkeiten hier wegfallen. Niemand will den Richtern zusätzliche administrative Arbeit zuschieben. SVP und FDPO wehrten sich nochmals grundsätzlich gegen die Verstaatlichung, «weil wir darin keine Verbesserung se-

hen», wie die Sitznachbarn Franz Ruppen (SVP) und Matthias Egger (FDPO) sich einig waren. Ihre Sichtweise blieb allerdings ungehört. Mit 111:7 wurde Eintreten beschlossen. Die CVPO kündigte durch Marcel Mangisch an, dass sie sich in der Detailberatung gegen eine Verschiebung der Zuständigkeit von der Kantonsverwaltung an das Kantonsgericht wehren werde, «weil dafür keine Notwendigkeit besteht». Für SPO-Sprecher Rolf Egger gilt es in der territorialen Zuordnung vorwärtszumachen. Für ihn reichen künftig drei Ämter. Philipp Schnyder (CSPO) könnte sich eine gestaffelte Verstaatlichung innerhalb von maximal fünf Jahren vorstellen. Das würde die Überführung der Ämter an das Kantonsgericht auch unter Berücksichtigung gewisser Personalfragen vereinfachen.

Verschärfte

Zwangsmassnahmen

Unbestritten waren im Plenum anschliessend die künftigen Zwangsmassnahmen in Anpassung an das Bundesrecht nach Annahme des neuen Asylgesetzes. Dieses ist seit 1. Januar 2007 in Kraft. Der Kanton sei hier in seinen Auslegungen gefordert, keine rechtsfreien Zonen entstehen zu lassen. Die Haftbedingungen seien zu verbessern, insbesondere für Frauen. Denn es sei zu unterscheiden zwischen Insassen, die aus administrativen Gründen in Haft seien und jenen, die Straftaten abzusitzen hätten. In Erin-

nerung gerufen wurde der Regierung auch, dass die Inhaftierten zu beschäftigen seien, um den Aufbau von Aggressivitäten zu verhindern. Insbesondere die Ratslinke bemühte sich darum, den Kanton an eine möglichst humane Ausgestaltung der neuen Zwangsmassnahmen zu erinnern. Sie lassen bekanntlich deutlich verlängerte Haftbedingungen zu.

«Nicht Guantanamo»

Die CVPO verwies darauf, bessere Möglichkeiten zur Integration in die Arbeitswelt und den Familiennachzug im Auge zu behalten. «Das Wallis ist nicht Guantanamo», konterte Staatsrat Fournier die Bedenken der Ratslinken, die im härteren Gesetz keine Lösung der Probleme, sondern Symptombekämpfung sieht. Fournier verwies weiter darauf, dass die Inhaftierten jederzeit Zugang zu Rechtsvertretern und Seelsorgern hätten. Die vorhandenen Ressourcen würden genutzt. Einer Zustimmung zu den Verschärfungen bleibt letztlich aber keine Wahl. Heute geht das Dekret in die erste Lesung.

Bumann vereidigt

Anzufügen bleibt hier, dass zu Beginn der Februar-Session Ambros Bumann (FDPO) als neuer Grossrat für den Bezirk Visp vereidigt wurde. Er tritt die Nachfolge des zurückgetretenen Christian Venetz an. FDPO-Präsident Bumann kennt den Ratsbetrieb bereits als Suppleant (1997–2005) bestens. tr

Jugendschutz verbessert

Neues Gesetz über die Gewerbepolizei

Sitten. – Von der ersten zur zweiten Lesung des neuen Gewerbepolizeigesetzes ist der Jugendschutz weiter verbessert worden. So haben Jugendliche bis 18 Jahre keinen Zutritt zu Fachgeschäften mit sexuellen oder pornografischen Angeboten.

Diese Verschärfung wurde gestern ausdrücklich begrüsst. Die Anbieter obgenannter Inhalte haben gegenüber Jugendlichen klipp und klar formulierte Auflagen zu erfüllen, auch was beispielsweise die Präsentation der Schaufenster betrifft. In Läden mit gemischten Angeboten sind für Artikel mit sexuellem oder pornografischem Inhalt speziell hierfür eingerichtete Standorte zu erstellen, welche dem Verkaufspersonal eine ständige Aufsicht ermöglichen. Dies wird als wirkungsvollerer Schutz bezeichnet als Videoüberwachungen, deren Endlosbänder eh kaum kontrolliert werden.

Internet ausgespart

Staatsrat Jean-Michel Cina lobte die gute Arbeit der Kommission in einem gesellschaftlich sehr wichtigen Bereich. Trotzdem sind sich die Gesetzgeber bewusst, dass hier nicht alles zu regeln ist. Die Aufsichtspflicht der Eltern bleibt unerlässlich. Dies betrifft insbesondere das Internet, wo bekanntlich «fast alles» heruntergeladen werden kann. Das Internet wird im Gesetz nicht behandelt. Fol-

lich kann auch das Thema nicht als abgeschlossen bezeichnet werden.

Für alle Parteien war unbestritten, dass der Jugendschutz von grösster Bedeutung ist. Dies gilt neben den Bereichen Sex und Gewalt auch für Alkohol und Tabak. Im neuen Gesetz wird beispielsweise festgehalten, dass auch der Verkauf von Tabakwaren an Jugendliche unter 16 Jahren verboten ist.

Anlässe melden und/oder bewilligen?

Ist die Organisation von musikalischen, sportlichen, kulturellen oder ähnlichen Veranstaltungen bei der Gemeinde meldepflichtig? Ja. Soll sie auch bewilligungspflichtig sein? Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) und Robi Sarbach (SPO) sind der Meinung ja. Wer etwas bewilligen, habe dann auch den besseren Überblick. Staatsrat Cina geht davon aus, dass eine Beschränkung auf die Meldepflicht die Gemeinden bürokratisch entlastet. Er verwies darauf, dass bei der Nutzung von öffentlichem Grund oder bei Alkoholausschank eh eine Bewilligung notwendig werde. Die Definitionen von Apparaten, Warenautomaten, Spielen, Wettbewerben, Spielsalons und ähnlichen Einrichtungen sind umfassend und klar. Auch bezüglich der Gebühren, Verwaltungsmassnahmen und der Rechtspflege ist das im Dezember 2006 in erster Lesung verabschiedete Gesetz unbestritten. Sämtliche Parteien waren für Eintreten. tr

LOUP DU CHABLAIS.

La droite fait bloc derrière le conseiller d'Etat

Ordre de tirer: Fournier persiste

Interpellé par la gauche au Parlement, Jean-René Fournier, le ministre des Finances, maintient sa position: la décision d'abattre le carnassier était légale

Alexis Favre
alexis.
favre@edipresse.ch

Jean-René Fournier avait-il le droit de maintenir son ordre de tir? Au nom de l'Alliance de Gauche, la députée verte Marylène Volpi-Fournier demandait au chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité de justifier sa décision d'abattre le loup du Chablais, alors même qu'un recours était déposé au Tribunal cantonal.

Pour mémoire, la traque du loup avait débuté le 25 octobre dernier et l'organisation écologiste avait déposé un recours de procédure au Tribunal cantonal le 6 novembre. La chasse continuant, la Cour a rappelé trois jours plus tard au Conseil d'Etat et au Service de la chasse qu'il n'était pas question d'abattre le loup avant que les juges n'aient statué sur ce recours. Mais le rappel n'a pas été entendu. «Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier l'urgence de mettre en force une décision de tir illégale?», demandait donc l'élue verte dans le texte de son intervention. Visiblement agacé, Jean-René Fournier a préféré insister sur le fond: «L'affaire du loup a atteint le paroxysme de l'absurde et de la perte de temps. Le WWF prône une écologie fondamentale. Moi, je suis pour une écologie chrétienne basée sur le respect de l'autre». Et le conseiller d'Etat de souligner qu'il avait suivi à la lettre le «Concept loup», de réaffirmer que l'ordre de tir était exécutoire et d'assurer que si la décision du Tribunal cantonal avait été argumentée, il aurait suspendu le tir.

Soutenue par ses collègues de parti, Jean-François Fournier a aussi reçu l'appui du Parti radical. «Nos anciens se sont battus pour éradiquer le loup et, par respect pour eux, nous devons en faire de même», a d'ailleurs tranché le radical Jean-François Copt.

«Je ne suis pas satisfaite, déplore Marylène Volpi-Fournier. Je voulais que le débat reste institutionnel mais il s'est déplacé sur le terrain politique. Qu'on le veuille ou non, le loup va rester en Valais. Je souhaitais que l'on trouve, ensemble, des solutions pour l'avenir, mais, là-dessus, je n'ai rien entendu.» ■

«Moi, je suis pour une écologie chrétienne basée sur le respect de l'autre»
Jean-René Fournier



«L'affaire du loup a atteint le paroxysme de l'absurde et de la perte de temps.» L'abattage du loup commence visiblement à exaspérer Jean-René Fournier, le ministre des Finances. Keystone/Olivier Maire

«Au diable les arguties juridiques, seule importe la mort du loup»

Valais. Accusé d'avoir illégalement ordonné l'abattage de l'animal, Jean-René Fournier a reçu hier un soutien massif du parlement. Le canton s'accroche au «concept loup», que le WWF juge dépassé

Laurent Nicolet

«C'est une interpellation à deux balles: une dans votre pied, et l'autre dans le loup.» Le gros des troupes du Grand Conseil, tel le député PDC de Bagnes Gabriel Luisier, avait hier affûté les pétoires pour faire feu sur leur collègue de l'Alliance de gauche (ADG), Marylène Volpi Fournier. Laquelle s'inquiétait des libertés qu'aurait prises le conseiller d'Etat Jean-René Fournier avec la loi lors de l'abattage du loup du Chablais en novembre dernier. Une plainte pénale du WWF, assortie depuis peu d'une plainte devant le Grand Conseil, faisait en effet grief au magistrat d'avoir donné l'autorisation de tir, alors qu'un recours devant le Tribunal cantonal, émanant du même WWF, aurait dû avoir un effet suspensif.

Dans son interpellation, la députée de l'ADG demandait si Jean-René Fournier reconnaissait avoir outrepassé la loi et ce qu'il comptait faire à l'avenir, la situation risquant fort de se reproduire: «Les loups sont là, ils vont continuer de vouloir croquer des moutons, et les organisations de défense de l'environnement vont continuer à déposer des recours.» Et de suggérer qu'il serait peut-être bon de suivre l'exemple du canton de Berne, confronté lui aussi au retour du canidé, et qui a mis en place une commission cantonale réunissant les principaux intéressés – écologistes, autorités, éleveurs.

Dans sa réponse, Jean-René Fournier a d'abord fustigé violemment «l'écologie fondamentaliste du WWF, qui cherche à imposer par tous les moyens, y compris les tribunaux, sa vision du monde à ceux qui ne la partagent pas». Une écologie qu'il a opposée à la sienne, «l'écologie chrétienne qui prône le respect de l'autre». Et d'expliquer qu'«une autorisation de tir, strictement conforme au «concept loup» négocié entre les écologistes, les cantons et l'Office fédéral de l'environnement, et donnée par une commission intercantonale ne peut être illégale».

Le Tribunal cantonal (TC) fin janvier donnait raison au WWF «sur la procédure» en jugeant que le Conseil d'Etat aurait dû rétablir l'effet suspensif. Un TC qui pourtant refuse de se prononcer sur «le fond de l'affaire», à savoir la légalité ou non de l'autorisation de tir, à propos de laquelle il devra encore statuer, suite à la plainte toujours pendante.

Jean-René Fournier a pu alors mesurer l'ampleur du soutien dont il bénéficie, tir illégal ou pas. Le député radical d'Orsières Jean-François Copt s'est livré par exemple à une description apocalyptique d'un Valais livré aux hordes de loups: effondrement de l'économie alpestre, paysages cessant d'être entretenus et donc augmentation des catastrophes naturelles, gibier disséminé, etc.

Quant au député PDC de Sierre Jacques Melly, il a retourné l'accusation d'abus de droit à ce WWF «qui ne respecte pas le concept loup qu'il a pourtant approuvé» et juge que le gouvernement valaisan, au contraire, a fait preuve «de responsabilité», en prenant en compte la sécurité de la population: «Espérons que nous n'aurons pas à refaire le même débat à propos d'un loup dont les victimes cette fois ne seront ni des moutons ni des chevreuils.»

Responsable du WWF Valais, Marie-Thérèse Sangra en a vu et entendu d'autres: «Le concept loup a été mis en place pour arriver à un équilibre entre la protection du loup et la survie des élevages ovins, et son esprit veut qu'un loup ne puisse être abattu qu'en dernière instance, après que toutes les mesures de protection des troupeaux ont été prises. Or le Conseil d'Etat ne s'en sert que pour éradiquer chaque loup qui arrive en Valais.» Pour Marie-Thérèse Sangra, le concept loup n'est plus adapté et «un groupe de travail» a commencé à le rediscuter: «Ce concept avait été élaboré à un moment où il n'y avait que quelques loups isolés. Or on en dénombre aujourd'hui 120 en France, et 600 en Italie.»

Quant au juridisme et à la dictature du WWF qui tente d'imposer le loup à un Valais qui n'en veut pas, l'écologiste renvoie le compliment à l'envoyeur: «Le Conseil d'Etat veut imposer sa gestion de la faune et en exclure les associations qui ont le droit d'y participer. C'est lui déjà qui avait, en vain, actionné le TF à propos de la louve du Simplon, pour contester notre droit à recourir contre les autorisations de tir.» Marie-Thérèse Sangra met aussi en avant un sondage récent montrant qu'à peine un Valaisan sur deux est hostile au loup.

Sûrement pas de quoi ébranler les certitudes du député Luisier:
«Tout ça, ce sont des arguties juridiques. L'important, c'est que le loup soit mort.»

Le bureau du conseiller d'Etat valaisan. Jean-René Fournier a fustigé hier l'écologie fondamentaliste du WWF, qui cherche à imposer par tous les moyens, y compris les tribunaux, sa vision du monde à ceux qui ne la partagent pas.

Sion, 7 février 2007

DÉBAT ► Suite à une interpellation de la députée Marylène Volpi, le Parlement a décidé de débattre du loup et d'apporter un fort soutien à Jean-René Fournier et au Conseil d'Etat.

VINCENT FRAGNIÈRE

Dans l'affaire du loup, Jean-René Fournier et le gouvernement ont remporté hier une bataille, celle du Parlement très majoritairement acquis aux décisions gouvernementales en la matière. «Même deux socialistes, dans la salle des pas perdus, m'ont avoué nous comprendre et nous soutenir», explique le conseiller d'Etat.

Seuls l'UDC et l'AdG...

Principale opposante au «gouverneur» dans ce dossier, la députée verte Marylène Volpi, par une interpellation au Grand Conseil, a réussi à faire «rappiquer» au Parlement la plupart des médias romands et valaisans qui ne voulaient en aucun cas manquer l'affrontement. Mieux, les radicaux, ont même demandé que le Grand Conseil puisse débattre de la question – chose très rare pour une interpellation – et, dans les faits, montrer son soutien au gouvernement. «J'ai appris cette volonté radicale mardi soir. Elle ne m'a pas dérangé», souligne Jean-René Fournier. Il était important de savoir si, dans ce dossier, le Parlement avait des griefs à faire au Conseil d'Etat. Après une demi-heure de débat, seules l'Alliance de gauche et l'UDC n'avaient pas apporté un soutien formel aux décisions gouvernementales. Le plus virulent était, comme souvent face aux Verts, le député bernois Gabriel Luisier qui a qualifié la démarche de Marylène Volpi d'«interprétation à deux balles» (voir ci-contre).

La polémique sur le loup n'a donc pas échappé au débat parlementaire. Inutile pour certains, déplacée pour d'autres, la discussion d'hier s'est terminée dans la salle des pas perdus entre Jean-René Fournier et Marylène Volpi, véritable avocate médiatique du loup depuis hier, alors qu'elle a voulu placer le débat uniquement sous l'angle juridique.

Volpi critique...

Dans son interpellation défendue hier devant le Grand Conseil, la députée Vert Marylène Volpi Fournier a évoqué tout d'abord «l'aspect juridique de sa question et non pas une argumentation pour ou contre le loup». Pour elle, le WWF pouvait «bel et bien exercer un droit de recours contre un ordre de tir». La députée Vert estime aussi que la récente décision du Tribunal cantonal «permet de régler définitivement s'il y a oui ou non un effet suspensif lors d'un recours et la durée de cet effet à trente jours».

Selon elle, le Service de la chasse chargé d'abattre le loup a organisé de «véritables battues pour y parvenir» alors que durant la même période «par deux fois le Service de la chasse et le département ont été informés par écrit que le recours donnait un effet suspensif à toute action, que ce soit des battues ou le tir final».

Marylène Volpi a même été jusqu'à critiquer le bureau du Grand Conseil qui a décidé de traiter la plainte du WWF seulement après avoir pris connaissance de toutes les décisions de la justice. «C'est une façon de faire qui ne convient pas au groupe PS/AdG qui constate des pratiques à géométrie variable adoptée par ce Parlement», en se référant même à l'affaire Ignace Rey dans laquelle le Grand Conseil est en train de rendre son rapport «alors même que l'affaire pénale est toujours pendante au tribunal».

Enfin, la députée verte a demandé au gouvernement ce qu'il comptait faire pour l'avenir de la gestion du loup en Valais, citant en exemple le canton voisin de Berne «qui connaît les mêmes problèmes quant à la cohabitation entre le loup, les moutons, les moutonniers, les habitants et les touristes». Selon Marylène Volpi, ce canton a immédiatement mis sur pied un groupe de travail composé d'éleveurs, de chasseurs, de membres du Service de la chasse et des représentants d'organisations de protection de la nature «pour faire respecter la loi et le concept loup. En Valais, dans l'intérêt de l'image du canton, il faut trouver aussi des solutions pragmatiques à la question de l'existence du loup.» VF



Le débat entre Marylène Volpi et Jean-René Fournier s'est poursuivi dans la salle des pas perdus du Grand Conseil. En toute cordialité...

INFOCLAIVA/
LE NOUVELLISTE

... Fournier riposte

Avant de répondre directement aux attaques de Marylène Volpi, le conseiller d'Etat Jean-René Fournier a tenu à commenter toute cette affaire dite du loup du Chablais. «Nous avons atteint le paroxysme de l'absurde et du temps perdu. Je me demande sérieusement ce que nos citoyens doivent penser du temps que nous consacrons à cette affaire.» Pour le chef du Département des Institutions et de la Sécurité, la décision de tirer le loup «provient ni du Conseil d'Etat, ni de Jean-René Fournier ou du Service de la chasse, mais bien de la commission intercantonale prévue par le concept loup. Cautionnée par l'Office fédéral de l'environnement, cette décision est combattue juridiquement par le WWF, pourtant participant à ce concept loup. Cette attitude est d'autant plus incompréhensible que, pour le loup du Haut-Valais, tiré exactement dans les mêmes conditions, le WWF a accepté cette décision après discussion avec nos services.»

Quant au volet juridique, Jean-René Fournier a voulu lever toutes les ambiguïtés. «Sur le plan fédéral, une autorisation de tir est une décision de type exécutoire qui enlève automatiquement l'effet suspensif. Malheureusement, le canton du Valais, à travers la jurisprudence de son tribunal, est le seul de Suisse à qualifier cette décision comme administrative et à obliger son inscription au «Bulletin officiel». Toutefois, dans le cas qui nous concerne, le Tribunal cantonal, pour faire restituer l'effet suspensif au Conseil d'Etat, ne doit pas seulement lui notifier le recours du WWF, mais apporter une décision formelle et argumentée, ce qui n'a pas encore été fait à ce jour. Si c'était le cas, nous aurions évidemment annulé l'ordre de tir. Vous voyez bien que ni le gouvernement ni moi-même ne sommes des hors-la-loi!»

Enfin, le conseiller d'Etat a critiqué l'analyse juridique du WWF. «Si on suit leur logique, cela signifie que les autorités ne pourront plus jamais retirer l'effet suspensif à un éventuel recours et il suffira d'une simple lettre des personnes concernées pour que l'effet suspensif se réalise dans n'importe quel domaine. C'est tout simplement impensable...»

RÉACTIONS



Le d.c. Jacques Melly se demande où se trouve le scandale. «Le gouvernement a respecté à la lettre le concept loup

contrairement au WWF qui sur le plan cantonal fait recours contre une mesure désirée par elle au niveau suisse.»



Le radical Jean-François Copt a demandé le débat au Parlement. «Les députés doivent signer la pétition lancée en faveur des

éleveurs ovins et caprins et du gouvernement. Dans son argumentation, Marie-Thérèse Sangra multiplie les mensonges.»



Pour le «jaune» Beat Abgottspon, «la différence d'appréciation du concept loup par le Tribunal cantonal et au plan suisse

est intolérable et doit rapidement être clarifiée dans l'intérêt de tous les partenaires de ce dossier.»



Le «noir» Philipp Schnyder affirme «ne pas être opposé au loup, mais aux dégâts du loup. En Valais, souvent celui-ci ne

réussit pas à complètement tuer sa proie. Le soutenir, c'est accepter une certaine violence envers d'autres animaux.»



Le d.c. Gabriel Luisier a fortement critiqué l'intervention de Marylène Volpi. «C'est une interprétation à deux

balles, l'une pour votre pied et l'autre pour le loup. Dans ce dossier, le Conseil d'Etat s'est tout simplement montré remarquable.»

PUBLICITÉ

COMMENTAIRE

Gonflé le gouverneur...

PAR JEAN BONNARD

Jean-René Fournier pose dans son bureau avec le loup empaillé du Chablais (cf. première page)!

Ailleurs, ce serait la provocation de trop qui lui coûterait sa place. Oui, mais voilà, nous sommes en Valais. Et ce qui vaut un carton rouge à Genève ou à Zurich devient un atout de campagne électorale. Peu importe finalement que le Conseil d'Etat se fasse taper sur les doigts par le Tribunal cantonal, l'essentiel est d'assumer son choix. Et d'aller jusqu'au bout.

Le loup n'est pas bon pour le Valais, Jean-René est du côté du Valais. La protection absolue du loup est, c'est une évidence, une aberration, corrigée, de cas en cas, par une commission qui décide si l'on peut tirer un loup se tenant mal à table. Le WWF use et abuse de la procédure pour obtenir des sursis pour son protégé, quel que soit le contenu de son estomac judiciaire.

Les juges se trompent en jouant leur jeu. Corrigons l'erreur à coups de carabine! Chacun appréciera ce feuilleton, selon qu'il est (ou non) légaliste avant d'être Valaisan, mais force est de constater qu'il est gonflé le gouverneur.

Votre cuisine intemporelle ...

SieMatic Exclusif pour le Valais. Nous vous offrons ce qu'il y a de mieux.

EBKEKüchen

FERNAND CRETTON & CIE SA

ARTS & CUISINES

Rte du Levant 102 1920 MARTIGNY

Tél. 027 722 55 30 Fax 027 722 62 76

MENUISERIE 1937 ORSIÈRES

Tél. 027 783 14 45 Fax 027 783 16 60 www.arts-cuisines.ch

600 m² d'exposition permanente

VOTRE ESPACE CREATION Cuisines

...la convivialité par excellence!

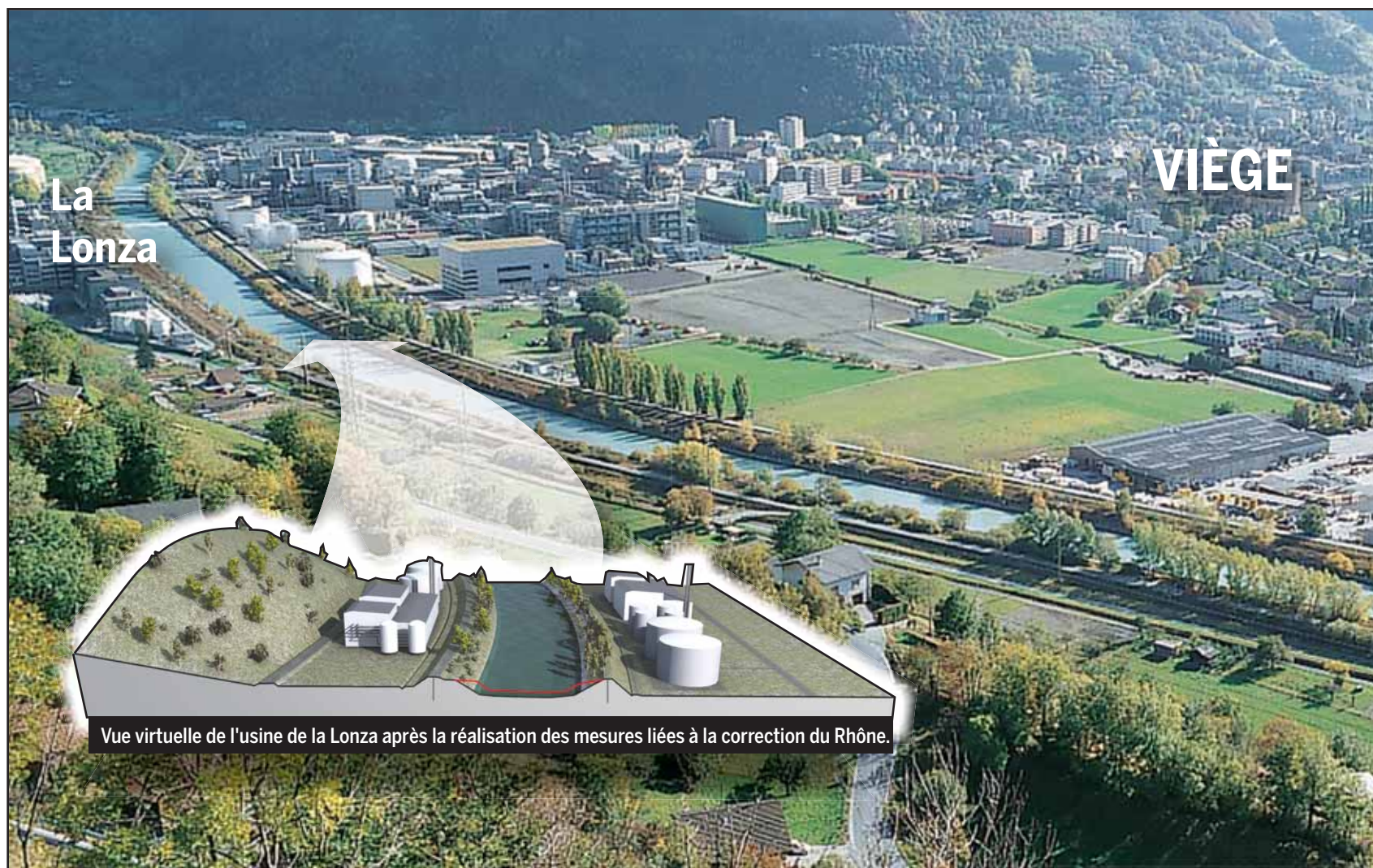


Marcelle Monnet explique pourquoi l'Alliance de gauche est le seul groupe du Valais romand à ne pas avoir déposé d'interpellations urgentes au sujet du moratoire.



Les députés unanimes ont accepté l'idée de débloquer 107 millions de francs pour sécuriser la ville de Viège et ses abords.

Votre groupe est le seul du Valais romand à ne pas avoir interpellé hier le Conseil d'Etat au sujet du moratoire. Vous défendez donc Jean-Michel Cina?



Vue virtuelle de l'usine de la Lonza après la réalisation des mesures liées à la correction du Rhône.

Viège n'aura bientôt plus peur du Rhône

UNANIMITÉ ► Le Parlement a accepté d'entrer en matière sur un crédit de 107 millions de francs qui doit permettre de sécuriser Viège et sa région.

LA QUESTION VACHE À...



BITTEL

MARCELLE MONNET

Cheffe de l'Alliance de gauche

«Sur le fond, l'Alliance de Gauche soutient complètement la décision du gouvernement. Il fallait agir rapidement, car cette forte spéculation immobilière ne pouvait plus durer. En plus de générer la plupart du temps des lits non loués et peu fréquentés sur l'ensemble de l'année, cette construction à outrance va poser de vrais problèmes de logement à la jeune génération qui voudrait s'établir ou rester dans les communes touristiques compte tenu de la flambée du prix des terrains.

Par contre, je ne soutiens pas le gouvernement quant à la forme de cette décision. Déjà, ce moratoire aurait dû s'appliquer à tout le canton, car le phénomène, même s'il est moins prononcé dans certaines régions, se vérifie aujourd'hui partout. Comme je suis aussi conseillère communale à Riddes, l'une des sept communes touchées par le moratoire, je comprends encore moins les critères de Jean-Michel Cina et du gouvernement pour imposer cette interdiction. Chez nous, par exemple, un résidant est devenu définitivement propriétaire de son bien il y a quelques jours alors que l'acte date de novembre 2005. On est donc très loin des trois ans d'attente avancés par le gouvernement. De plus, il n'est pas logique de punir des communes qui, jusqu'à aujourd'hui, ne connaissent même pas le nombre de contingents qui leur étaient attribués.» VF

PASCAL GUEX

Et vogue la 3^e correction du Rhône! En acceptant hier à l'unanimité d'entrer en matière sur la mesure prioritaire de Viège, nos députés ont pratiquement donné le feu vert à ce méga projet qui doit permettre au canton du Valais d'injecter plus de 1,2 milliard de francs dans la sécurisation de son fleuve.

En cas de confirmation attendue ce matin, l'Etat du Valais va pouvoir, dans un premier temps, injecter 107 millions de francs pour corriger le Rhône dans la région viégeoise (voir ci-contre).

Un secteur particulièrement sensible et exposé puisqu'il abrite le pôle industriel de la Lonza. Président de la commission de l'équipement et des transports, Anton Andenmatten n'a ainsi eu aucune peine à convaincre ses pairs de la nécessité de mener à bien – le plus rapidement possible – cette mesure prioritaire. «*Les dégâts potentiels sont énormes dans cette région. En cas de crues millénaires, ils pourraient se chiffrer en milliards de francs. Il convient donc d'augmenter le débit et le roulement du fleuve de 50%.*» Dès 2008 si tout va bien, le Rhône sera livré ainsi aux engins lourds. «*L'opération consiste, selon les secteurs, à abaisser le fond, à élever les digues ou encore à élargir le lit.*»

Dans les rangs haut-valaisans, ce projet est défendu avec enthousiasme et conviction, toutes couleurs politiques confondues. Et si Susanne Hugo-Lötscher (PS - Alliance de gauche) trouve le projet un peu cher c'est pour rajouter presque aussitôt que cet investissement est justifié, compte tenu de son importance pour l'industrie locale et le maintien de l'emploi. Un site non sécurisé pourrait en effet inciter les industries à aller voir ailleurs.

Urgent de ne pas attendre

Devant une telle unanimité, le vote d'entrée en matière sur cette mesure prioritaire ne pouvait donc que «*couler de source*», pour reprendre les termes de Willy Giroud.

Mais le groupe radical-libéral a tout de même vu quelques remous dans ce long fleuve tranquille. Willy Giroud a ainsi demandé des éclaircissements sur des achats de terrains qui vont tout de même nécessiter un in-

vestissement de 8,5 millions. Avec l'UDC, le GRL se pose aussi des questions sur la compatibilité de ces travaux avec l'éventuelle réalisation du projet «*aqueduc*». Albert Pitteloud (UDC) est même allé plus loin que ce stade des doutes pour carrément proposer un amendement qui sera discuté ce matin. «*Il faut prévoir dans*

cette décision un droit de passage pour un futur aqueduc.»

Le PDC du Centre s'est joint à ce concert d'interrogations. Après s'être étonné de voir le dossier aqueduc naviguer d'un département à l'autre, Pascal Rey a évoqué l'important investissement nécessaire à cette mesure prioritaire, craignant même qu'il provoque un tsunami dans les finances cantonales. Mais au final, l'élu d.c. a adhéré au sentiment général. «*Il n'est pas possible d'attendre.*» Constat par-

107 millions pour 20 kilomètres

► La mesure prioritaire de Viège porte sur un secteur long d'une vingtaine de kilomètres.

► Le coût total de cette opération est estimé à 107 millions de francs.

► Plus de 70 millions de francs seront injectés sur le tronçon le plus exposé qui mesure moins de 8 kilomètres et qui est compris entre Baltschieder et Brigerbad. Dans le détail: 14,5 millions pour l'élargissement de Baltschieder et l'adaptation du seuil du Giblätt (1,2 km); 13,9 millions pour l'élargissement de l'embouchure de la Viège (1 km); 5,3 millions pour l'adaptation et le renforcement des digues en amont de Baltschieder (0,8 km); 9,7 millions pour la traversée du secteur industriel (1 km); 6,4 millions pour l'élargissement de Lalden (0,9 km); 12 millions pour l'élargissement Lalden - Brigerbad (1,3 km); 600 000 francs pour l'adaptation des digues – route de desserte de Brigerbad (0,8 km); 7,1 millions pour l'élargissement Gamsa et digue submersible.

► Le solde du crédit que devrait voter ce matin le Parlement permettra d'acheter les terrains (8,5 millions), de déplacer des lignes à haute tension (7,3 millions) ou encore de créer des routes de liaison (5,8 millions).

► Les dégâts potentiels que causerait une crue du type de celle d'octobre 2000 pourraient s'élever entre 2 et 3 milliards de francs. Sans parler des pertes humaines. PG

«Le coût de cette mesure est de 10 millions le kilomètre. C'est 10 fois moins que pour l'autoroute de Viège»

JEAN-JACQUES REY BELLET

CONSEILLER D'ETAT

«De l'eau va couler avant que la viabilité de l'aqueduc soit prouvée. On ne peut prendre le risque d'attendre»

PASCAL REY

DÉPUTÉ (PDCC)



BITTEL



LE NOUVELLISTE

tagé par le «jaune» Hans Imboden pour qui le degré de danger impose ces travaux. «*La nécessité n'est pas contestable.*»

Et ce discours a bien sûr réjoui le conseiller d'état Jean-Jacques Rey-Bellet. Pour lui aussi, «*il est urgent de ne pas attendre.*» Avant de relativiser l'impact financier d'un tel ouvrage.

David Théoduloz et Patrick Schmalzried, pourtant tous les deux d.c., ne partagent pas forcément les mêmes vues quant aux objectifs de la loi agricole.

Le «jaune» Gilbert Lorétan confirme que son groupe brigue la 2e vice-présidence en mai, alors que le PS estime que son tour était venu d'avoir le grand baillif.

JEAN-MICHEL CINA RÉPOND A SEPT «URGENCES» LIÉES AU MORATOIRE

Face-à-face fratricide

AGRICULTURE ► Avant d'être adoptée, la loi sur le développement rural risque de diviser. Le démocrate-chrétien Théoduloz se propose d'attaquer ce texte défendu par son camarade Schmalzried.

Ce jeudi en fin de matinée, la nouvelle loi sur l'agriculture et le développement rural devrait passer la rampe du Parlement sans surprises. Mais pas sans controverses! Fixation de prix indicatifs de la vendange; limitation des contrôles et autres tracasseries administratives; amélioration du statut du vigneron: la discussion promet en tout cas d'être nourrie à l'heure du débat final. Et rythmée par plusieurs amendements déposés aussi bien par les démocrates-chrétiens du Centre que les radicaux ou la gauche. Et cet ultime débat avant un vote qui ne pourra être que favorable sera aussi animé par une belle passe d'armes fratricide qui devrait opposer deux élus du Parti démocrate-chrétien du Centre: David Théoduloz et Patrick Schmalzried. Le premier souhaite en effet apporter plusieurs modifications au texte défendu par la 2e commission que préside justement le second. Face-à-face cocasse en vue entre deux députés issus de la même famille politique... PG



«Le Valais a-t-il raison de privilégier la qualité absolue au détriment d'une viticulture de volume?»

David Théoduloz
Député PDC du centre
Porte-parole du groupe PDCc pour la loi sur l'agriculture

«Ce ne sera pas une loi cadre sur l'agriculture qui pourra sacrifier le commerce du vrac.»

Patrick Schmalzried
Député PDC du centre
Chef de la commission responsable de la loi sur l'agriculture

«Le Valais a-t-il raison de vouloir privilégier la qualité absolue et exclusive au détriment d'une viticulture de volume?» Pour David Théoduloz, cette opération n'apparaît guère souhaitable à l'heure même où nos encaveurs vendent près de 20% de la production cantonale en vrac, hors canton. L'élu du PDC du Centre se demande en effet si les encaveurs valaisans arriveront à dénicher un public-cible susceptible de compenser la perte de leur clientèle de vrac. Autre doute émis par David Théoduloz: «N'est-il pas illusoire d'imposer fermement aux vignerons des limitations à la production pour l'obtention de l'AOC sans publier des prix de vente de la vendange indicatifs, modulés selon des niveaux de qualité?» Dans sa foulée, le groupe démocrate-chrétien du Centre dénonce une autre carence de la nouvelle loi. «Nous avons constaté que seuls le vin et le raisin de table pour le domaine viticole étaient intégrés dans ce texte en occultant le jus de raisin. Même si ce dernier n'est probablement pas le plus recherché, nous proposerons des amendements aux articles 16 et 25 de la présente loi.» PG

Patrick Schmalzried est catégorique. «Ce n'est pas une loi cadre sur l'agriculture qui peut sacrifier le commerce du vrac. Elle ne peut non plus pas faire, à ce niveau, une distinction entre le fendant, la dôle et les spécialités. Je rappelle que le chiffre de 40% de la production valaisanne vendue en vrac est faux. Il s'agit de 18 à 20%.» Par contre, il est évident pour le député que moins l'on aura de vrac, plus la valeur ajoutée de la viticulture sera élevée. «Mais la loi sur l'agriculture ne peut ni ne veut suppléer les lois du marché dans ce domaine. Elle fixe simplement une orientation.»

Quant aux prix indicatifs, la loi veut, en demandant que l'IVV tente de les fixer chaque année, avoir une politique d'AOC cohérente, avec des prix de la vendange connus. «Cette loi est faite pour tous les acteurs de la chaîne, à commencer par le vigneron sans qui rien n'existerait.»

Reste le problème du jus de raisin occulté dans le projet de loi au contraire du vin et du raisin de table. «Nous l'avons fait, car nous estimons simplement qu'il concerne le domaine agricole et non pas viticole.» VF

SUR LA SELLETTE

«En 2010, le Grand baillif doit être Haut-Valaisan!»



MAMIN

Gilbert Lorétan, le PS est fâché avec les «jaunes» qui briguent pour mai la 2e vice-présidence du Grand Conseil alors que selon les socialistes, leur tour est venu après dix ans d'attente...

Pour moi, la seule certitude dans ce dossier est la situation géographique du candidat. Il doit à tout prix être Haut-Valaisan.

Après le radical Albert Bétrisey, il y aura le Bas-Valaisan d.c. Georges Mariétan, puis Paul-André Roux pour le Valais central.

Il est donc logique qu'après un minoritaire et deux d.c. du Valais romand, le Haut-Valais puisse avoir un président du Grand Conseil pour l'année politique 2009-2010.

Une présidence haut-valaisanne peut aussi être socialiste, non? Tout à fait. A ma connaissance, il n'y a eu encore aucun vote au

Bureau du Grand Conseil sur le sujet. Les «noirs» aussi peuvent briguer le poste. Je peux simplement vous réaffirmer que, du côté des chrétiens-sociaux haut-valaisans, cette présidence nous intéresse et nous avons fait acte de candidature. Rien n'empêche d'autres groupes politiques d'en faire de même.

Vous savez toutefois que la majorité d.c. du bureau devrait permettre le choix d'un membre de cette famille politique. C'est ce que critique la gauche dans sa motion déposée hier pour faire changer la loi sur le Grand Conseil à ce sujet...

Si je comprend je comprends le tournus actuel, après la présidence d'un Haut-Va-

laisan en 2009-2010, le poste sera à la disposition des minoritaires...

... ce qui obligerait, comme le souligne le PS, une bataille politique pas nécessairement bienvenue entre minoritaires...

Mais nous acceptons aussi cette bataille cette année. Si un «noir» ou un socialiste haut-valaisan désire ce poste, il y aura une votation politique.

POURQUOI LUI?

GILBERT LORETAN

Chef des «jaunes» du Haut-Valais

Il a fâché le PS en recherchant pour son parti la présidence du Parlement en 2010.

Du côté des «jaunes», avez-vous déjà un candidat déclaré. Certains prétendent que vous-même serez candidat à cette présidence?

Pour l'instant, rien n'a été décidé. Nous attendons déjà de savoir si ce siège nous revient.

VF

VIOLENCE DOMESTIQUE
Le Valais va agir

Notre canton ne va pas fuir ses responsabilités dans la lutte contre la violence domestique. Jean-René Fournier a pu rassurer hier la députée Graziella Walker Salzmann (jaune du Haut) qui estimait qu'il était urgent d'agir sur le plan législatif. Pris par le temps, le Valais va juste devoir agir en deux temps. «Dans une première étape, nous allons procéder à la modification de la loi sur la police et ses ordonnances, histoire de donner le pouvoir à nos forces de l'ordre d'expulser du domicile conjugal un conjoint qui aurait commis des actes violents. Ce sera chose faite en mars prochain. Il nous restera ensuite à passer à la deuxième étape qui portera sur la loi générale sur la protection de la personnalité.»

PROPOSITIONS EN CASCADE
Que d'histoires d'eau

Revitalisation des rivières; curage des barrages; distribution de l'eau maintenue en mains publiques; contrôle de la qualité; inscription dans la Constitution des modalités empêchant la vente des sources publiques ou leur confiscation: en déposant pas moins de cinq textes sur l'eau, le député Pascal Bridy (démocrate-chrétien du Centre) est devenu le grand défenseur devant le Parlement de cet élément combien vital. Avec succès. Ses trois postulats et deux motions n'ont en effet pas été combattus et ont ainsi pu être transmis au gouvernement pour traitement. A charge désormais du Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre notamment pour revitaliser nos rivières qui n'ont jamais été aussi peu poissonneuses, selon Patrice Bridy. «Il faut reconstruire des conditions appropriées à la reproduction, à l'éclosion et à la croissance des poissons dans le respect d'un cycle biologique normal.»

MÉDICAMENTS SUR LE NET
Au canton d'interdire

«La vente de médicaments par correspondance ou via l'internet menace la viabilité de nos pharmacies de proximité, mais pose aussi de gros problèmes de qualité des soins.» Marc-Henri Gauchat a dit hier son inquiétude face à une pratique qui tend à se généraliser notamment sous la pression des assureurs maladie. Le député radical a donc demandé au Conseil d'état de profiter de la révision de la loi sur la santé «pour légiférer de manière à réglementer et à interdire, dans la mesure du possible, la vente par correspondance ou par l'internet des médicaments.» Un texte combattu par Angelica Brunner (PDC du Haut) qui a dit comprendre les craintes du Dr Gauchat mais estimait que ce problème devait être réglé au niveau national. Finalement, les députés ont choisi de soutenir la motion Gauchat par 48 voix pour, 25 contre et 8 abstentions.

REPRÉSENTATION FÉMININE
Peut mieux faire

«La légère augmentation de 3% à 20% de la proportion de femmes dans les différentes commissions extraparlimentaires place même le Valais dans l'ombre de l'Afrique du Sud!» Suzanne Hugo-Lötscher et Marcelle Monnet-Terretaz (PS / alliance de gauche) se sont émues d'une si faible représentation féminine, demandant au gouvernement d'agir. Un message reçu cinq sur cinq, notamment par Jean-René Fournier. «Votre constat est pertinent. Mais il y a des barrières techniques. On ne peut pas imposer aux associations qui composent ces commissions la présence de femmes.» Reste que le patron du Département de institutions va demander au Secrétariat à l'égalité et à la famille de plancher sur ce problème. PASCAL GUEX

Die sanfte Zähmung der Rhone

Der Walliser Grosse Rat befasste sich mit der 3. Rhonekorrektur und stellte sich einhellig hinter das Werk

Aus dem Walliser Grossen Rat

Sitten. – Der Grosse Rat hat gestern den Beschlussentwurf zur Rhonekorrektur auf dem Gebiet der Gemeinden Brig-Glis, Visp, Eggerberg, Lalden und Baltschieder behandelt. Es geht um acht Baulose zwischen der Gamsa und dem Baltschiederbach. Allgemein wurde das Projekt begrüsst. Trotzdem wurden viele Fragen aufgeworfen.

Willy Giroud (freisinnig-liberal) will wissen, welche Preise beim Erwerb des nötigen Landes bezahlt wurden. Grundsätzlich ist der Beschlussentwurf in Ordnung. **Pascal Rey** (CVP Mittelwallis) stellt fest, dass das Vorhaben der Prioritätsordnung entspricht. Die Arbeiten sind bedeutend; der Aufwand auch. 300 Mio. Franken der Rhonekorrektur entfallen allein auf 20 Kilometer, die prioritär gesichert werden sollen, nämlich Visp, Chippis und Fully. Darunter fällt der behandelte Abschnitt zwischen Brig-Glis und Baltschieder. Die Bodenpreise werden als zu hoch empfunden.

Realersatz für die Bodenabtretungen?

Ignaz Imboden (CSP Oberwallis) begrüsst das Vorgehen, weil es einen ersten Schritt in Richtung mehr Sicherheit darstellt. Neben der Korrektur des Stromes sollten auch die Stauseen einbezogen werden. Es muss alles daran gesetzt werden, dass die Gefahren von Hochwasser verringert werden. Dies betrifft daher nicht einzig Massnahmen, die unten im Tal getroffen werden müssen. Die betroffenen



Die Rhonekorrektur wird im Raume Brig-Visp (Einnündung Gamsa bis Baltschiederbach) rund 107 Mio. Franken kosten. Voraussichtlicher Arbeitsbeginn ist 2008/2009. Es geht um Sicherheit vor Hochwassern für die Bevölkerung und die Industrie. Foto wb

Landeigentümer sollen korrekt entschädigt werden. Braucht es für diese Eigentümer nicht auch Realersatz für den verlorenen Boden? **Claude-Alain Richard** (SP/Linksallianz) will wissen, ob sich das finanzielle Engagement des Bundes nicht erhöhen liesse?

Die Einsprachen rasch behandeln

Verena Sarbach Bodenmüller (CVP Oberwallis) bezeichnet die Investition als dringend und nötig. Es geht um den Schutz der Bevölkerung und der Lonza. Somit hat das Projekt grösste Bedeutung für die ganze Re-

gion und das gesamte Oberwallis. Im Jahr 2000 wäre es beinahe zu einer Überschwemmung der Kleegärten und des Industrie-Areals gekommen. Die Investitionen von 100 Mio. sind mehr als gerechtfertigt. Es geht auch um die Realisierung einer Umfahrungsstrasse. Der Hochwasserschutz und das Verkehrsproblem sind die dringendsten Probleme der Region. Die CVPO fordert das Departement auf, die Einsprachen rasch zu behandeln, damit der Baubeginn 2008/2009 erfolgen kann. **Hans Hutter** (CVP Oberwallis) will wissen, warum die Ge-

meinde Eggerberg im Dekret erwähnt ist. Sie hat weder «Grat noch Grund», grenzt also nicht an den Flusslauf.

Starkstromleitung in den Boden

Susanne Hugo-Lötscher (SP Oberwallis) bezeichnet die baulichen Massnahmen als aufwändig, aber nötig. Die kantonalen Beiträge sind bereitzustellen, die Bundesbeiträge zu sichern. Die Einsprachen sind zügig zu behandeln. Die Umfahrungsstrasse muss einen Veloweg aufweisen; auch sollen die Kanäle umweltnaher ausgestaltet werden. Die

Verlegung der Hochspannungsleitung müsste Anlass sein, um sie in den Boden zu verlegen. Für **Christof Föhn** (FDP Oberwallis) geht es darum, den Wirtschafts- und Lebensraum zu schützen. Vielleicht bezahlt der Kanton mehr als die vorgesehenen 65 Prozent.

Sicherheit gegen Jahrtausendhochwasser
Kommissionspräsident Anton Andenmatten (CVP Oberwallis) erläutert, dass es darum geht, die Bevölkerung im Raume Visp und die Industrieanlagen der Lonza gegen ein Jahrtausend-

hochwasser zu schützen. Die Abflussmenge des Stromes in diesem Bereich wird um 50 Prozent erhöht. Gleichzeitig kann die provisorische Umfahrungsstrasse für Visp gebaut werden. Das Gesamtprojekt erfordert 28,6 Hektaren Boden und Investitionen von 107 Mio. Der Kanton bezahlt 28,9 Mio., die Gemeinden bezahlen 4,8 Mio. Franken. **Staatsrat Jean-Jacques Rey-Bellet** präzisiert, dass die Bodenpreise von einer neutralen Kommission festgelegt werden und nicht vom Staatsrat. Die Kosten zwischen Brig und Martinach dürften sich auf 900 Mio. belaufen für 83 Kilometer. Im Sektor Visp kostet allein der Autobahnbau 10 Mio. Franken – pro Kilometer. Auf acht Kilometer Rhonekorrektur entfallen Kosten von 100 Mio. Franken. Die prioritären Massnahmen und Abschnitte sind rasch zu sichern. Der Bund hat immerhin zugesichert, dass er keine Abstriche an seinem Beitrag von 65 Prozent macht.

Einsprachen sorgfältig behandeln

Die provisorische Entlastungsstrasse auf dem rechten Rhoneufer kann nur im Rahmen der Korrektur gebaut werden. Das Verfahren für die Umfahrungsstrasse lässt sich daher nicht trennen von dem der Rhonekorrektur. Es sind weniger Einsprachen eingegangen als erwartet. Die Gemeinde Eggerberg ist gemäss Gesetzgebung für den Unterhalt der Wasserläufe beizuziehen, weil sich Teile des Werkes auf Gebiet der Gemeinde Eggerberg befinden. Aber sie wird nicht zur Kostenübernahme verpflichtet. Die Einsprachen sollen rasch, aber sorgfältig behandelt werden, damit Rekurse gegen die Entscheidungen möglichst vermieden werden. Rekurse bedeuten nämlich immer auch Zeitverlust. **Ith**

Verschiedene Sachgeschäfte

Persönliche Vorstösse zum Kinderschutz im Internet, zur häuslichen Gewalt, zum Wolf und zur – Totenruhe

Aus dem Walliser Grossen Rat

Schutz der Kinder vor Internetkriminalität

Graziella Walker Salzmänn (CSP Oberwallis) befasst sich mit dem Schutz der Kinder vor Internetkriminalität. Sie verlangt eine Sensibilisierungskampagne für die Gefahren von Missbräuchen im Internet. Viele Eltern kennen diese Gefahren nicht genügend. Kinder sind nicht in der Lage, diese Gefahren einzuschätzen. Die Walliser Kantonspolizei hat das Thema Kinderpornografie aufgegriffen. Die Regierung soll eine Sensibilisierungskampagne durchführen. Das Postulat wird an die Regierung überwiesen.

Besteuerung der Zweitwohnungen

Philipp Schnyder (CSPO) regt an, dass die Besteuerung des Eigenmietwertes der Zweitwohnungen von Eigentümern mit Wohnsitz ausserhalb des Kantons höher angesetzt wird, als die von Wohnungen und Zweitwohnungen von Kantonsansässigen. Der Eigenmietwert der Auswärtigen soll zum Marktwert erfolgen und nicht zu einem reduzierten Satz. **Stefan Willa** (SP Oberwallis) bekämpft das Postulat.

Es schränkt den Tourismus ein. Es sollen keine neuen Steuern erfunden werden. Das Postulat wird gleichwohl mit 70 zu 37 Stimmen (8 Enthaltungen) zur Behandlung überwiesen.

Häusliche Gewalt: Wer schlägt, geht

Graziella Walker Salzmänn (CSPO) stellt fest, dass die Bundesgesetzgebung zur häuslichen Gewalt ab dem 1. Juli 2007 einem neuen Grundsatz gehorcht: «Wer schlägt, muss gehen.» Wo steht man im Kanton? **Staatsrat Jean-René Fournier** erklärt, dass sich die Anschlussgesetzgebung in Vorbereitung befindet. In der März-Session wird das

Parlament als provisorische Lösung einige Änderungen im Polizeigesetz behandeln. Später wird eine Gesetzesvorlage ausgearbeitet. **Marcelle Monnet-Terretaz** (SP/Linksallianz) verlangt die Ausarbeitung eines eigenen kantonalen Gesetzes und die Schaffung von Strukturen, die Opfer häuslicher Gewalt aufnehmen können. Die Motion wird angenommen.

Freiwillige Rückgabe des Führerausweises

Markus Truffer (CVP Oberwallis) erläutert, dass der Kanton auf die freiwillige Rückgabe des Führerausweises sehr ungeschickt reagiert. **Staatsrat Fournier** räumt ein, dass der Brief, den diese Leute bisher erhielten, sehr kühl und in dürre Amtssprache gehalten ist. Rund 800 Personen pro Jahr geben ihren Führerausweis im Wallis freiwillig ab. Er lehnt aber die Abgabe eines Transportgutscheins für öffentliche Verkehrsmittel ab. Der Brief an die, welche freiwillig auf den Führerausweis verzichten, ist aber sofort geändert worden.

Frauenvertretung in Kommissionen

Susanne Hugo Lötscher (SP/Linksallianz) bezeichnet den Frauenanteil von 20 Prozent in ausserparlamentarischen Kommissionen als ungenügend und beschämend. Es wird zu wenig auf eine paritätische Besetzung Wert gelegt. Frauen bereichern die politischen Debatten. **Staatsrat Fournier** räumt ein, dass die Steigerung der Frauenpräsenz der letzten Jahren ungenügend ist. Vielfach aber handelt es sich bei den Mitgliedern der ausserparlamentarischen Kommissionen auch um Vertreter von Verbänden. Diesen kann man keine Vorschriften machen, wen sie in Kommissionen delegieren. Die Regierung will diesem Aspekt künftig aber mehr Gewicht beimessen.

Angestellte des GNW politisch behindert

Susanne Hugo Lötscher (SP/Linksallianz) verweist auf den Umstand, dass das Personal des Gesundheitsnetzes nicht in den Grossen Rat ge-

wählt werden kann. Der Staatsrat soll daher das Gesetz über die Unvereinbarkeiten abändern. Die Motion wird von **Joël Gaillard** (CVP Unterwallis) bekämpft. Er verweist auf zahlreiche Vorstösse in der Sache. Die vier C-Fraktionen wollen das Ende des Reformprozesses abwarten, dann sollen diese Aspekte der Unvereinbarkeiten global geregelt werden, auch für das Lehrpersonal. Der Rat lehnt die Motion mit 72 zu 46 Stimmen (3 Enthaltungen) ab.

Motion zur Steuerentlastung angenommen

Der Rat überweist eine Motion von **Laurent Tschopp** (CVP Mittelwallis), die weitere Steuererleichterungen fordert. Gegen den Widerstand der SP/Linksallianz ist der Vorstoss mit 93 zu 23 Stimmen zur Behandlung überwiesen worden. Der Rat überweist eine Motion zur Eindämmung des Verkaufs von Medikamenten im Internet (von **Marc-Henri Gauchat**, freisinnig-liberal) mit 48 gegen 25 Stimmen (8 Enthaltungen). Die CVPO bekämpfte die Vorlage erfolglos.

Die Modalitäten für den Wolfsabschuss

Marylène Volpi Fournier (SP/Linksallianz) befasst sich mit den Modalitäten von Wolfsabschüssen. Die zuständigen Stellen des Kantons lassen sich auch durch die Justiz nicht beeindrucken. Der jüngste Abschuss erfolgte laut Kantonsgericht illegal. Der Kanton Bern reagierte anders, besser. Er hat eine Arbeitsgruppe aus Züchtern, Jägern, von Umweltverbänden und Vertretern von Staatsstellen zusammengestellt. Auch im Wallis sollten alle Betroffenen gemeinsam Lösungen suchen.

Staatsrat hält sich an Wolfskonzept

Staatsrat Fournier erklärt, dass dem WWF alle Mittel recht sind, um auf die zu schiessen, die sich gegen seine Sicht der Dinge wenden. Der WWF schädigt den Ruf des Kantons und seiner Bewohner. Bei den Abschüssen und auch beim jüngsten Abschuss im Chablais hat der Kanton und haben die Jagd-

dienste alle Bestimmungen des Bundes und damit des Wolfskonzepts eingehalten. Nach dem Entscheid des Kantonsgerichts kann das Wolfskonzept nicht mehr umgesetzt werden.

Der WWF hat den Abschluss im Oberwallis bewilligt; im Unterwallis beschreitet er den Rechtsweg. Aus dem Oberwallis erfährt der Departementschef Unterstützung durch **Beat Abgottspon** (CVP Oberwallis) und **Philipp Schnyder** (CSP Oberwallis). Sie sprechen sich für die strikte Anwendung des Wolfskonzepts aus.

Wärmeisolation von Gebäuden

Narcisse Crettanand (freisinnig-liberal) und **Vincent Rebstein** (CVP Mittelwallis) befassen sich mit der Isolation von Gebäuden. Hier gibt es dringenden Handlungsbedarf. Die Vorstösse werden überwiesen, also angenommen.

Sanfte Spülung von Stauseen?

Pascal Bridy (CVP Mittelwallis) fordert in einem Postulat schonendere Methoden bei der Spülung von Stauseen. Es gibt moderne Methoden, die sowohl ökologisch als auch sicherheitsmässig gewichtige Vorteile bringen. Das Postulat wird überwiesen.

Umstrittene

Naturbestattungen

André Quinodoz (CVP Mittelwallis) verweist auf die zunehmende Zahl von sogenannten Naturbestattungen. Dabei wird die Asche von Verstorbenen einfach auf einem Grundstück verstreut.

Deutsche Anbieter werben im Internet mit solchen Bestattungen in der Walliser Bergwelt. In der Bevölkerung werden diese Bestattungspraktiken teils als makaber empfunden. Die Bevölkerung will, dass die Menschen auf dem Friedhof zur letzten Ruhe gebettet werden. Es gibt dort auch Einrichtungen, die es erlauben, Urnen mit der Asche Verstorbener aufzubewahren. Dem Totentourismus im Mittelwallis soll ein Riegel geschoben werden. Es braucht dazu gesetzliche Vorschriften. Das Postulat wird zur Behand-

lung an den Staatsrat überwiesen.

Wo steht das Wallis beim E-Government?

Angelika Brunner (CVP Oberwallis) befasst sich mit dem Stand des E-Governments und E-Voting im Wallis. Diese Bedienung via Internet hat Vorteile – auch sprachliche. Der Kanton sollte daher das E-Government fördern. **Staatsrat Thomas Burgener** erläutert, dass die Regierung Ende 2005 eine Arbeitsgruppe mit der Schaffung eines Konzepts für ein leistungsfähiges E-Government beauftragt hat. Erste Ergebnisse liegen inzwischen vor. Es braucht eine bessere Koordination; die Internetseite des Kantons soll benutzerfreundlicher ausgestaltet werden. Die elektronische Stimmabgabe ist laut geltenden Bestimmungen rechtlich ohne weiteres möglich; praktisch gibt es noch die nötigen Voraussetzungen dafür zu schaffen.

Lärmschutz entlang der Simplonstrasse

Maria Arnold-Escher (CVP Oberwallis) geht auf die Lärmbelastung von Ried-Brig und Termen ein. Der Lärm und die Sicherheitsaspekte bereiten Sorgen. Der Simplon wird immer häufiger durch Lastwagen befahren, oft bis zu 1000 Brummer am Tag, wenn am Gotthard die Phase Rot gilt. Jeder 15. Lastwagen ist mit Gefahrengut unterwegs. Lärmschutzmassnahmen sind nötig. Es braucht signalisierte Ausweichstellen und Notpisten. Die Vertreterin der Simplon-Südseite lädt Staatsrat **Rey Bellet** zu einer Fahrt über den Simplon an einem Grossverkehrstag ein. Dieser nimmt die Einladung an, sagt aber, dass er die Problematik kennt. Die Alarmwerte werden in Ried-Brig und Termen nie überschritten, die Grenzwerte nur punktuell. Die Sektion Oberwallis ist sich der Problematik bewusst. Bereits wurden Massnahmen getroffen, darunter auch ein eigentliches Konzept gegen den Lärm. Der Bund sollte in den nächsten Wochen zu diesem Konzept Stellung nehmen. **lth**

Parlaments-Splitter

Der seltsame Winter 2006/2007 zaubert auch im Ratssaal einen verfrühten, einen falschen Hauch von Vorfrühling hin: In Narzissen-Gelb prangt ein prächtiger Blumenstrauß in der Ecke. Sonst ist Sitten in diesen Februartagen grau und verhangen und wirkt eher bedrückt und bedrückend, als vorfrühlingshaft oder gar fasnächtlich-fröhlich. Bonjour, Tristesse.

Die Februar-Session ist geprägt von der Behandlung einer ganzen Reihe von persönlichen Vorstössen. Allein gestern waren gleich zwei Dutzend Motionen, Interpellationen und Postulate traktandiert. Das hat seine Richtigkeit, denn das Parlament ist schliesslich auch die Bühne, auf der die Damen und Herren Abgeordneten ihre Anliegen, Ansichten und Ab-

sichten zur Darstellung bringen.

Ratspräsident **Albert Bétrisey** wertete die 26 Vorstösse auf der Traktandenliste als Beweis der Vitalität des Parlaments.

Bisher haben der Kanton und der Bund allein im Wallis rund 300 000 Franken an Entschädigungen für Wolfsrisse an Haustieren aufgewendet. Nicht eingerechnet sind die Aufwendungen, die jeweils für die Abschüsse durch den Jagddienst nötig waren. Übrigens: Auch geschütztes Steinwild, das sich beispielsweise im Winter an Rebbergen vergreift, erhält die Kugel.

Der jüngste Wolfsabschuss im Chablais, zuunterst im Wallis, ist laut **Jean-René Fournier** trotz

dem Urteil des Kantonsgerichts in völliger Übereinstimmung mit dem Wolfskonzept des Bundes erfolgt. Also könne von einer Illegalität des Abschusses nicht die Rede sein. Damit begibt sich **Staatsrat Fournier** in klaren Widerspruch zu einem jüngsten Urteil des Walliser Kantonsgerichts. Im Kantonsparlament haben die Fraktionssprecher der CVP und der Freisinnigen das Vorgehen des Kantons gebilligt. Die SP/Linksallianz hingegen kritisierte den Abschuss.

Der Rat hat sich gestern während mehr als einer Stunde mit der Wolfssproblematik befasst, ohne auch nur einen einzigen neuen Aspekt in die Diskussion zu bringen. Allerdings beschränkte sich die Debatte dieses Mal

mehrheitlich auf das französischsprachige Wallis. Einzige Ausnahmen: **Philipp Schnyder** und **Beat Abgottspon**. Sie verlangen die strikte Einhaltung des Wolfskonzepts. Der WWF habe geholfen, das Wolfskonzept auszuarbeiten. Er soll sich jetzt gefälligst auch daran halten.

Philipp Schnyder warf überdies die Frage auf, ob man nicht die Wolfsbefürworter wegen Tierquälerei einklagen müsste. Dies, weil die Wölfe sich oft grausam gegenüber ihren Beutetieren verhielten. Die Umweltverbände sollten sich besser um das Rebhuhn, den Feldhasen und den Auerhahn kümmern, gab der Jäger und Politiker treuherzig zu Protokoll.

Warum klagen eigentlich nicht die Schafe, die Feld-

hasen, die Rauhfusshühner und die Rebhühner den Wolf und den Fuchs ein? Ihre Chancen stünden nicht schlecht – wenigstens vor Kantonsgericht.

Die Alternative zum Wolfskonzept ist wohl die Selbsthilfe von Gruppen wie Kleinviehzüchter und Jäger. Das sollte sich der Unterwalliser WWF merken. Im Oberwallis agieren die Umweltorganisationen um einiges klüger.

Eine 25-köpfige Gruppe von Achtzehnjährigen aus dem Val d'Herens hat sich gestern auf Einladung von Ratspräsident **Albert Bétrisey** und Nationalrat **Maurice Chevrier** im Parlament aufgehalten. Die jungen Menschen zeigten sich ausgesprochen interessiert. **lth**



Le président de la commission sur la loi agricole Patrick Schmalzried n'a pas hésité à qualifier d'irresponsable l'attitude du député UDC.



Devant faire face à sept interpellations urgentes, Jean-Michel Cina n'a fait aucune promesse pour 2008 au sujet du moratoire.

Le président de la seconde commission agricole, Patrick Schmalzried, a dénoncé hier «les errements de l'élu blochérien qui n'est venu qu'une fois sur quatre sans s'excuser ni se faire remplacer.» L'agriculture ne vous intéresserait-elle donc pas?



Devant le Parlement, Jean-Michel Cina a passé au moins trente minutes à évoquer le fameux moratoire lié à la Lex Koller. Suite à sept (!) demandes urgentes de députés PDC, UDC et radicaux. MAMIN

Jean-Michel Cina, Brutus et Maurice Chappaz

MORATOIRE ► Attaqué par trois interpellations, deux motions et une résolution toutes liées à la décision du gouvernement au sujet de la Lex Koller, Jean-Michel Cina s'est choisi un allié de choc pour sa défense, le poète du Châble.

VINCENT FRAGNIÈRE

Comme conseiller d'Etat, Jean-Michel Cina a eu droit hier à sa première attaque en règle à travers sept interventions urgentes de députés radicaux, PDC et UDC (voir encadré)...

Sept comme le nombre de communes touchées par la décision d'interdire la vente aux étrangers durant une année. «Rassurez-vous, je ne les considère pas comme des attaques terroristes», dira d'emblée le Haut-Valaisan «soutenu», à la tribune, par ses chefs de service concernés par le désormais fameux moratoire...

Les non-dits de Jean-Michel Cina

Tout d'abord, Jean-Michel Cina a esquivé plusieurs questions «gênantes».

Pas un mot sur la notion de moratoire cantonal, ni sur les dix jours de délai laissés aux communes et qui a provoqué, selon les radicaux, plus de 200 actes déposés.

Pas question non plus de faire comprendre aux députés que, si le gouvernement n'a rien fait avant décembre 2006 - alors que le problème était connu depuis 2005 - ce n'est en tout cas pas de sa faute, mais bien celle du collège gouvernemental qui, en octobre 2005, a minorisé le «petit dernier», désireux déjà d'appliquer pareille mesure.

Jean-Michel Cina a préféré citer le poète Maurice Chappaz - dans une interview accordée au «Nouvelliste» - pour justifier la décision de moratoire. «Le poète dit la vérité: «C'est un modeste frein qui aurait dû être tiré bien plus tôt face à la frénésie économique.» Mesdames, Messieurs, les députés, tout est dit!»

Dans son argumentation, le Haut-Valaisan a simplement tenu à démontrer que cette décision de moratoire n'a pas été prise dans la précipitation, mais fait partie d'une stratégie mise en place durant toute l'année 2006. «Ceux qui crient sur tous les toits le contraire sont des menteurs. Nous ne sommes pas fous. Nous savons très bien que le moratoire, seul, ne résoudra aucun problème touristique de ce canton. Il permet simple-

ment aujourd'hui à permettre à toutes les communes du canton «d'enfin gérer leur sol en fonction d'une rentabilité durable du tourisme. Prochainement, nous allons dévoiler toute une série de mesures possibles pour les communes. Je le redis. En attendant son abrogation, il faut utiliser cette Lex Koller pour favoriser des lits chauds.»

Le conseiller d'Etat promet de négocier avec Berne des projets de lits loués à exempter de la loi. Il dit aussi

«UNE MOUCHE SUR LE PIED»

Les députés qui ont interpellé Jean-Michel Cina quant au moratoire n'ont pas manqué de l'attaquer. Le d.c. Jean-Yves Gabbud a même osé cette métaphore: «Monsieur Cina, vous aviez effectivement une mouche sur votre pied, mais avec le moratoire, vous avez tiré une balle dans le pied de l'économie valaisanne... sans même avoir touché la mouche.» L'UDC Jean-Luc Addor a estimé que le Parlement a beaucoup trop tardé «face à une situation déjà problématique il y a plus d'une année, alors que votre décision abrupte semble emprise de panique et de précipitation.»

En plus des trois interpellations, le Grand Conseil a dû se prononcer sur une motion et une résolution du député d.c. Gabriel Luisier. Il a accepté par 61 oui contre 33 non, la volonté de limiter ou d'interdire la construction de résidences secondaires en dehors des zones Lex Koller actuelles. Le Parlement a aussi accepté une résolution du même député demandant au gouvernement de tout mettre en œuvre pour faire abroger dans les plus brefs délais à la Confédération la Lex Koller et d'évacuer de cette loi, en attendant, ce qui concerne la revente de biens immobiliers. Jean-Michel Cina a simplement répondu que «le gouvernement voulait aussi la suppression de cette Lex Koller. Par contre, demander la modification de l'un de ses articles, en même temps que son abrogation, ne me paraît pas être stratégiquement une bonne solution au niveau des Chambres fédérales.» Paroles d'ancien conseiller national.

«Cina a refusé, au nom du gouvernement, de prendre un engagement avant fin 2007. Ce n'est pas tolérable»

JEAN-LUC ADDOR, DÉPUTÉ UDC



«Par ses propos, Cina annonce aux entreprises des sept communes qu'elles peuvent licencier en 2008»

JEAN-YVES GABBUD, DÉPUTÉ D.C.



ment d'éviter le scénario catastrophe de l'hôte étranger qui ne pourrait pas devenir propriétaire. Un scénario qui m'aurait été reproché, à raison, par vos soins.»

Depuis plus de six mois, le conseiller d'Etat a donc fait travailler son Service de l'aménagement du territoire pour qu'il soit prêt au-

vouloir changer les règles du jeu dans la répartition des 400 contingents «en favorisant tous les projets où il est prouvé que les lits seront économiques, c'est-à-dire loués sur une longue période». Enfin, il a même avoué assumer son nouveau surnom de Brutus, «mais n'oubliez pas que Brutus a gagné face à Jules César, l'homme qui



LA QUESTION VACHE A...



ALEXANDRE CAILLET

Député UDC, membre de la 2e commission chargée de traiter la loi sur l'agriculture.

«Il semblerait bien que des problèmes de communication ont surgi entre le parti majoritaire et notre petite fraction. Problèmes qui ont donc nui au bon fonctionnement de cette 2e commission. Il y a dû avoir un bug informatique quelque part, sinon comment expliquer que je n'ai pas été au courant de la tenue de certaines de ces séances.

Ceci dit, je pense que la politique agricole valaisanne aurait mérité mieux que ces basses attaques personnelles. Et que M. Schmalzried se rassure: l'agriculture est un domaine qui intéresse toujours vraiment l'UDC. Nous l'avons prouvé et le prouverons encore à l'avenir.» PG

Les vigneron·s n'ont pas de prix

AGRICULTURE ► Les députés ont accepté la nouvelle loi sur le développement rural. Mais pas l'obligation de fixer chaque année les prix de la vendange avant la récolte.

PASCAL GUEX

Le Valais s'est doté hier d'une nouvelle loi sur l'agriculture et le développement rural. Par 115 oui, 2 non et 2 abstentions, le Grand Conseil a en effet décidé de remplacer la version de 1993 par un texte plus flexible. «*Qui doit apporter à la fois la souplesse nécessaire et les visions nouvelles permettant de relever les défis futurs*», selon les vœux du chef du Département de l'économie et du territoire, Jean-Michel Cina.

Pas de lutte fratricide

Malgré l'ampleur du score, cette victoire du gouvernement et de son service de l'agriculture n'a pas été acquise dans la facilité. Tant s'en faut. Plus de vingt amendements avaient ainsi été déposés par des députés de tous bords. Et si certaines de ces propositions ont été retirées avant même d'être discutées sous la coupole - notamment par David Théoduloz (d.c. du Centre) qui a ainsi évité de croiser le fer avec son... camarade de parti et président de la 2^e commission, Patrick Schmalzried - d'autres ont donné lieu à de belles passes d'armes. Cela a été bien sûr le cas pour celle sur les prix indicatifs. Fallait-il carrément les occulter, comme le souhaitait le groupe radical-libéral ou alors les ancrer dans la loi, «*en obligeant le Conseil d'Etat à veiller à ce que, chaque année, ces prix indicatifs soient fixés par l'IVV avant la récolte*», tel que le proposait la gauche? Finalement, le Parlement a suivi une autre voie médiane, celle de la 2^e commission.

Dorénavant, l'Interprofession «*peut publier des prix indicatifs qui doivent être modulés selon des niveaux de qualité*». Et la loi de préciser aussitôt que ces prix ne peuvent être imposés aux entreprises! Les autres amendements - couper l'aide financière aux interprofessions (PS/ADG1) ou exempter les communes de passer à la caisse dans le cas d'améliorations de



L'Interprofession peut désormais publier des prix indicatifs de vendange. Le quotidien des vigneron·s valaisans va-t-il pour autant s'améliorer? Poser la question, c'est déjà y répondre. MAMIN



«Un membre d'une commission, fût-il vice-président, ne devrait pas déposer 11 amendements»

PATRICK SCHMALZRIED

PRÉSIDENT DE LA 2^E COMMISSION

structures - ont également été balayées par les députés. Toutes, sauf une! La 2^e commission qui souhaitait que le Conseil d'Etat puisse déléguer à l'Interprofession la compétence de réduire les limites quantitatives de production des vins d'appellation d'origine contrôlée Valais au maximum de

0,4 kg/m² de raisin a ainsi été désavouée par le Parlement. Lequel a accepté - de peu il est vrai (54 à 52) - un amendement déposé par René Constantin fixant ce maximum à 0,2 kg/m². «*Il ne faut pas être plus royaliste que le roi!*», avait suggéré l'élus radical. Qui a donc été entendu.

ÉMANCIPATION

«*Les députés ont voté une véritable réforme de fond, une nouvelle vision dont l'ampleur est assurément sous-estimée aujourd'hui*» Soulagé, Jean-Michel Cina a dit hier son bonheur d'avoir pu réaliser «*ce qui n'a pas pu se concrétiser il y a plus de vingt-cinq ans.*»

Pour le chef de l'Economie, ce vote représente «*la meilleure réponse possible au Conseil fédéral qui souhaite imposer ses exigences à toutes les régions viticoles suisses... Grâce à cette loi, notre viticulture s'émancipe pleinement de la Confédération.*» PG

«Le moratoire est un pet dans l'eau s'il ne dure qu'une année»



René Constantin, vous estimez que si Jean-Michel Cina avait eu un véritable courage politique, il n'aurait pas dû laisser un délai de douze jours pour introduire le moratoire, mais l'imposer immédiatement?

Pour que cette décision puisse diminuer le nombre de cas en suspens au registre foncier, il fallait une application immédiate. Aujourd'hui, on parle de 200 dossiers déposés en dix jours.

D'où tenez-vous ces chiffres?

Je vous livre l'exemple de Grimentz. Avant le moratoire, le délai était de l'ordre de cinq ans. Près de 40 actes ont été signés entre le 19 et le 31 décembre, ce qui augmente le délai des dossiers en attente à huit ans. Depuis, il semblerait qu'un quota extraordinaire de 18 unités ait été attribué à Grimentz, ce qui ramène le nombre de dossiers en suspens à quarante-cinq, soit un délai à nouveau de cinq ans. Au vu de ces chiffres, on est obligé d'admettre que ce moratoire représente un pet dans l'eau sur le plan de la mise à niveau des cas en suspens.

Pourtant, vous ne contestez pas vraiment le bien-fondé de ce moratoire?

Non, car le Conseil d'Etat se devait de réagir à une situation pour le moins ambiguë, si ce n'est illé-

gale. D'ailleurs, notre groupe avait soulevé ce problème en décembre 2005 à travers la résolution de notre député Christophe Perruchoud.

Vous auriez par contre désiré que le gouvernement mette en garde les sept communes concernées par cette problématique?

Oui, car une sanction aussi abrupte mérite un avertissement préalable.

Si l'on s'en tient à vos arguments, vous êtes persuadé que ce moratoire va être prolongé en 2008, voire 2009?

Avec ces 200 nouveaux dossiers, si Cina veut que sa stratégie porte ses fruits, il est quasiment condamné à prolonger le moratoire. A moins qu'il ait d'autres mesures drastiques dans son escarcelle ou qu'il utilise une grande partie des contingents 2007 pour diminuer les cas en suspens dans les sept communes touchées. VF

POURQUOI LUI?

RENÉ CONSTANTIN

CHEF DU GROUPE
RADICAL-LIBÉRAL

Il s'est montré le plus concret parmi les députés qui ont interpellé Cina sur le moratoire.

AMÉNAGEMENT DU RHÔNE**Viège fait l'unanimité**

121 voix pour, aucune contre! C'est un véritable raz-de-marée qui a clos hier le débat sur l'aménagement du Rhône dans la région viégeoise. Il est vrai que la discussion a rapidement tourné court, notamment avec le retrait de l'amendement déposé par Albert Pitteloud (UDC) qui désirait que ce projet prenne en compte l'éventuelle construction d'un aqueduc. «*Demande caduque*», a répondu le président de la commission Anton Andenmatten. Cette mesure prioritaire défendue englobe en effet déjà une bande de 10 mètres «*inconstructible*» qui pourrait, le cas échéant, accueillir cet aqueduc. Fort du soutien unanime du Parlement, l'État du Valais va ainsi pouvoir investir 107 millions de francs dans ces travaux de sécurisation du fleuve qui représentent la première étape de la 3e Correction du Rhône.

POURSUITES ET FAILLITES**L'étatisation en marche**

Le Valais va pouvoir mener à bien la mutation de ses offices de poursuites. Lentement, mais sûrement! Hier, le Parlement a accepté, en première lecture, le projet de loi d'application de «*la loi fédérale sur les poursuites pour dettes et la faillite*». Par 100 oui contre 12 non et 11 abstentions. Un score a priori sans appel mais qui illustre pourtant mal le débat nourri qui a amené à ce vote favorable. Le radical Jacques-Roland Coudray a ainsi mené la fronde afin de faire accélérer le mouvement de regroupements de ces bureaux. «*L'équation un office pour un district ne correspond plus à la réalité.*» Celle des chiffres bien sûr, tant il est vrai que les petits offices (Entremont, Hérens ou Saint-Maurice) sont loin d'atteindre la masse critique. Finalement, le Parlement a suivi la voie pragmatique vers l'étatisation prônée par le conseiller d'État Jean-René Fournier.

INSÉCURITÉ ET FRONTIÈRES**Saint-Gingolph doit rester ouvert**

«*Le Conseil d'État va intervenir auprès du Commandement des douanes afin de réclamer que le poste de Saint-Gingolph soit à nouveau desservi 24 heures sur 24!*» Jean-René Fournier a donc entendu l'appel au secours lancé par Margrit Picon-Furrer. L'élue du Parti démocrate-chrétien du Bas avait profité de l'Heure des questions pour faire part de son inquiétude. «*La région chablaisienne est depuis quelques mois la scène privilégiée de nombreux voleurs et agresseurs. Cette tendance se trouve accentuée par l'absence, depuis le 1er janvier, de gardes-frontières durant la nuit.*» Un constat partagé par le chef du Département de la sécurité. «*Les contrôles sporadiques ne semblent pas remplacer une présence fixe.*»

INTERDICTION DES TACTILOS**Les jeux pas faits**

Le Valais ne va pas renoncer au pactole des tactilos sans combattre! Interpellé hier à l'heure des questions par le député – suppléant Christophe Clivaz (groupe radical-libéral) sur la décision de la Commission fédérale des maisons de jeu d'interdire cette loterie électronique dans 350 établissements romands, le conseiller d'État Jean-Michel Cina a affiché sa détermination. «*Un recours a été formulé auprès du Tribunal fédéral. Si celui-ci ne devait pas aboutir, le Conseil d'État et les autres cantons romands entreprendraient des démarches auprès du Conseil fédéral afin de faire modifier la loi.*» Rappelons que la culture et le sport valaisans pourraient se voir privés d'une manne de 8 millions de francs si cette interdiction entrait en force. PASCAL GUÉX

LETEMPS

Quand Jean-Michel Cina invoque Chappaz

Valais. Le PDC justifie sa politique sur le moratoire

Laurent Nicolet

Tout finit par arriver, même un conseiller d'Etat valaisan qui invoque Maurice Chappaz, l'ancien pestiféré, pour justifier sa politique: «Le poète a toujours raison», s'est exclamé Jean-Michel Cina hier devant le Grand Conseil, face à des députés qui le bombardaient d'interpellations, motions et autres postulats, pour dire tout le mal qu'ils pensaient du moratoire d'une année sur la vente d'immeubles aux étrangers imposé dans sept communes.

Jean-Michel Cina a brandi alors cette remarque du poète, faite dans *Le Nouvelliste*, à propos du moratoire: «Un frein modeste, qui aurait même dû intervenir plus tôt, face à cette fuite en avant économique.» Mais les maquereaux des cimes blanches gardent, semble-t-il, pas mal d'amis au sein du parlement valaisan. Le PDC Jean-Yves Gabbud a ainsi reproché au conseiller d'Etat de n'avoir jamais averti les communes «du danger» – à savoir l'écart grandissant entre les actes de vente et le contingent d'autorisation fixé par la *lex Koller*: «Par votre attitude, vous avez rompu le pacte de confiance entre les communes et l'Etat. Les entreprises des communes concernées ont besoin de pouvoir planifier leur avenir. Or ce que vous leur annoncez là, c'est qu'elles devront licencier.» Des reproches également relayés par le radical René Constantin, qui a prévenu Jean-Michel Cina: «Vous allez mettre le feu à toute la république.» L'UDC Jean-Luc Addor a dénoncé, lui, une décision «prise dans la panique et la précipitation, et n'indiquant aucune piste pour l'avenir». Enfin, grand apôtre de la surchauffe, le député PDC Gabriel Luisier a expliqué à Jean-Michel Cina qu'«au lieu d'empêcher l'économie privée d'investir, l'Etat ferait mieux de réduire sa dette pour pouvoir investir à son tour».

Face à ce vent de révolte, Jean-Michel Cina a présenté le moratoire comme «l'occasion d'une réflexion salutaire pour les communes soucieuses de maîtriser leur développement», comme, aussi, une manière «d'anticiper l'abrogation de la *lex Koller*» et d'éviter de se faire imposer par la Confédération «des interventions plus contraignantes que le moratoire». Le chef du Département de l'économie a également juré que «les communes étaient parfaitement au courant du problème». Il aurait pu aussi compléter sa citation de Chappaz: «Je n'ai jamais vu dans l'histoire une progression forte et linéaire de puissance sans un arrêt, une casse terrible à un moment donné.»

UNTERWALLIS

Alte und neue Fünfsternehôtels

Crans-Montana. – Bei unserer Berichterstattung über die Versteigerung des Hotels «Crans Ambassador» wurde der Eindruck erweckt, dass der Kurort keine anderen Fünfsternehôtels anbieten kann. Dem ist nicht so, gibt es doch auf dem Hochplateau mit dem «Pas de L'Ours» ein Relais & Châteaux, mit dem «Hotel du Golf» und dem «Royal» zwei weitere Hotels mit fünf Sternen. Zudem ist die Planung für den Bau eines neuen Etablissements dieser Kategorie mit dem Namen «Etoile du Mont Blanc» bereits weit vorangeschritten. Ein weiteres Projekt ist laut Kurverein ebenfalls angesagt.

Strom wird 3,4 Rappen teurer

Siders. – Sierre Energie SA hat auf Jahresbeginn eine Erhöhung der Kilowattstundenpreise um 3,4 Rappen beschlossen. Der Einheitstarif steigt auf 13,9 Rappen, der Tagestarif auf 14,4 und der Nachttarif auf 10,4 Rappen. Die Erhöhung erfolgt nach zwei Verbilligungsaktionen in den Jahren 2002 und 2004. Sie wird mit der Verteuerung der Rohstoffe Gas und Erdöl und mit dem Willen zum Ausstieg aus der Kernenergie begründet. Die Erhöhung der Lieferpreise werde dabei nicht voll auf die Kundschaft im Bezirk und Salgesch abgewälzt, beteuern Direktor Nicolas Antille und Finanzchef Artur Clivaz.

Technik und Gesellschaft

St-Maurice/Brig. – Rund 80 Studenten und Studentinnen der Pädagogischen Hochschule Wallis kommen in der nächsten Woche in den Genuss einer Intensivwoche unter dem Titel «Technik und Gesellschaft», die sie auf das obligatorische Praktikums- und Betriebsbesuche vorbereitet. Die PHS Wallis institutionalisiert diese Woche als erste pädagogische Schule der Schweiz in Zusammenarbeit mit der Gebert Riff Stiftung und dem Projekt «INGCH, Ingenieure für die Schweiz von morgen». PHS-Dozent René Providoli aus Leuk führt parallel dazu das nationale Projekt «Explore-it» durch, das neue und einfache pädagogische Mittel für die Entdeckung und das Verständnis der Technik vorbereitet. Zwölf Betriebe zwischen Collombey und Ried-Brig, Referenten der ETH Zürich, der Ingenieurschule Sitten und der Universität Lausanne beteiligen sich an dieser Intensivwoche, die an den Standorten Brig und St-Maurice durchgeführt wird.

Das grosse Los gezogen

Collombey. – Das Schweizer Zahlenlotto hat zwei Lottospieler zu neuen Millionären gemacht. Sie beziehen jeweils mindestens 5,88 Mio. Franken. Ein Gewinnerlos wurde in Collombey im Unterwallis gekauft.

Ende der Vakanz

Montana. – Die reformierte Pfarrei von Montana, die sich vor Jahresfrist von ihrem Pastor Gambarotto getrennt und dessen Pfarreirat in corpore demissioniert hatte, konnte ihren Vorstand mit sieben Leuten neu besetzen. Aufgabe der Pfarrei wird die Neubestellung des Postens des Seelsorgers auf dem Hochplateau sein.

Zweitwohnungsbau: Aufruhr

Sieben dringliche Vorstösse zum Moratorium für den Zweitwohnungsbau in sieben Unterwalliser Gemeinden

Aus dem Walliser Grossen Rat

Sitten. – Gleich sieben dringliche Vorstösse sind im Kantonsparlament zum Moratorium über den Verkauf von Zweitwohnungen an Personen im Ausland in sieben Welschwalliser Gemeinden hinterlegt worden. Die dringlichen Massnahmen der Kantonsregierung wurden heftig kritisiert.

Jean-Yves Gabbud (CVP Unterwallis) wirft der Regierung schlechte Informationspolitik vor. Die Gemeinden wurden nicht rechtzeitig über die sich abzeichnenden Schwierigkeiten informiert. Es handelt sich um einen Vertrauensbruch. Man hat der Wirtschaft ins Bein geschossen. Das Moratorium muss Ende 2007 aufgehoben werden. Jean-Luc Addor (SVP) verweist darauf, dass es schon seit anderthalb Jahren alarmierende Berichte gibt. Aber geschehen ist nichts. Die Regierung hat panikartig gehandelt. Dabei gab es ja keine Unvorhersehbarkeit in diesem Dossier. Die Regierung soll ein klares politisches Signal in Richtung Investoren und in Richtung Unternehmen setzen.

Sofortmassnahme war kontraproduktiv

René Constantin (freisinnig-liberal) betont, dass die Regierung reagieren musste. Aber sie hätte das früher tun müssen. Die Gemeinden wurden im Ungewissen gelassen, bis dann die brutale



Eine Gruppe von 25 jungen Leuten aus dem Bezirk Ering, welche am Mittwoch die Debatte beim Grossen Rat mitverfolgt hat.

Foto wb

Sofortmassnahme erfolgte. Das ist nicht der gute Umgang mit Gemeinden; hier braucht es eine Partnerschaft und keine Diktate. Warum ist der Riegel nicht sofort geschoben worden? Jetzt sind in einigen Gemeinden wie Grimmentz die Wartefristen auf acht bis zehn Jahre hochgeschwollen, weil bis zum 1. Januar 2007 noch rasch rund 40 Gesuche hinterlegt wurden. Das Moratorium war also ein Schlag ins Wasser. Wird das Moratorium auf die nächsten Jahre hinaus verlängert? Der gewählte Weg wirft mehr Probleme auf, als er löst.

Die Antwort von Staatsrat Cina Staatsrat Jean-Michel Cina geht auf die Geschichte des Verkundungs-Moratoriums ein. Die Lage hatte sich Ende 2006 auf eine unhaltbare Art und Wei-

se zugespitzt, mit Wartefristen bis zu sechs Jahren. Frühere Zusatzkontingente aus andern Kantonen konnten nicht mehr beansprucht werden. Für die ausländischen Fast-Immobilienbesitzer gibt es grosse Rechtsunsicherheiten. Wäre ein Schweizer bereit, eine Wartefrist von sechs Jahren in Kauf zu nehmen, bis ein Kauf ordentlich und mit Grundbucheintrag verschrieben werden kann? Was, wenn ein «Eigentümer» seinen vermeintlichen Besitz verlieren würde? Es geht darum, die Rechtssicherheit herzustellen; in dieser Denkpause sollen die raum- und ortsplannerischen Herausforderungen gelöst werden.

Die Ausrichtung auf Bewirtschaftung

Laut Staatsrat Cina geht es darum, sich von einem Bautourismus

auf einen Bewirtschaftungstourismus auszurichten. Wenn der Kanton nicht handelt, dann werden es andere an seiner Stelle tun. Die Landschaft bleibt das Grundkapital des Tourismus. Freilich stellt das Moratorium an sich noch keine Lösung dar. Aber vor einer Aufhebung muss es eine Normalisierung der Lage auf dem Zweitwohnungsbau geben. Der kantonale Richtplan soll angepasst werden.

System der Kontingente überprüfen

Das System der Kontingente soll überprüft werden und zwar in Richtung Differenzierung und Flexibilisierung. Es geht um einen nachhaltigen Tourismus im Zuge der Förderung von bewirtschafteten Betten im Rahmen einer vernünftigen Ortsplanung. Die getroffenen Massnahmen sind vernünftig. Durch das Moratorium ist man sich im Kanton der Problematik des Zweitwohnungsbaus erst richtig bewusst geworden. Die Gemeinden waren keineswegs ahnungslos. Die Lex Koller soll aufgehoben werden, aber das geht nicht ohne flankierende raumplanerische Massnahmen. Immerhin ist die Walliser Regierung in Bern vorstellig geworden, um zusätzliche 80 Kontingente zu bekommen. Auf der anderen Seite braucht es Immo-

bilienprojekte mit bewirtschafteten Betten. Die touristischen Gebiete für die Kontingente des Verkaufes an Ausländer werden alle zwei Jahre festgelegt. Zermatt hat beispielsweise schon vor geraumer Zeit entschieden, dass es keinen Verkauf an Ausländer gibt.

Motion CVP Welschwallis angenommen

Gabriel Luisier (CVP Unterwallis) verlangt, dass ausserhalb der touristischen Gebiete der Verkauf von Zweitwohnungen an Ausländer stark eingeschränkt wird. Sonst nützen die ganzen Massnahmen in den touristischen Gemeinden wenig. Dies liegt in der Kompetenz des Kantons. Die Motion der CVP Unterwallis/Mittelwallis wird von Staatsrat Cina bekämpft. Der Rat überweist sie trotzdem mit 61 zu 33 Stimmen (2 Enthaltungen). Eine dringliche Resolution zur Änderung der Eidgenössischen Gesetzgebung im Zusammenhang wird mit 58 zu 33 Stimmen (7 Enthaltungen) angenommen. Edmond Perruchoud (SVP) entwickelt eine dringliche Motion, die verlangt, dass der Grosse Rat für so wichtige Entscheidungen beigezogen wird. Das Parlament muss einbezogen werden. Diese wird mit 61 gegen 15 Stimmen (2 Enthaltungen) abgelehnt. lth

Parlaments-Splitter

Eigentlich tagt der Walliser Grosse Rat in prekären räumlichen Verhältnissen. Der Aufgang zum Parlamentssaal ist so diskret, als handle es sich um den Sitz einer Briefkastenfirma in Zug oder in Liechtenstein. Und oft müssen die Abgeordneten am Ende einer Sitzung während laufender Session ihre Unterlagen wegräumen, weil der Saal am Abend für irgendwelche andere Zwecke gebraucht wird. Auch sitzen die Abgeordneten so eng aufeinander, dass diese «Haltungsbedingungen» wohl kaum tierschutzkonform wären.

Dazu kommt: Der Zugang weder zum Saal noch zur Zuschauertribüne ist rollstuhlgängig, weil architektonische Barrieren in Form von Stiegen bestehen. Zudem sind die lederbezogenen Stühle auf der Zuschauertribüne zerschlagen. In den Gängen stehen oft Reinigungsutensilien herum. Wer diese Zustände gewohnt ist, mag sich nicht mehr daran stossen. Aber auf unkundige Besucherinnen und Besucher macht das Ganze einen höchst schäbigen Eindruck.

Der Saal gehört nicht dem Kanton, sondern der Stadtgemeinde Sitten. Die Legislative ist also im «Casino» nur zur Miete geduldet. Die besten Arbeitsbedingungen hatte das Parlament dann, als es vor Jahren in den drei

Regionen des Kantons tagte.

Der Zweitwohnungsbau ist im französischsprachigen Kantonsteil zu einem Politikum ersten Ranges aufgerückt. Das schlug sich im Parlament durch eine ganze Reihe von Vorstössen nieder. Staatsrat Jean-Michel Cina hat sich in der gestrigen Debatte mehr als nur ordentlich geschlagen. Dies ist umso bemerkenswerter, als die härtesten Angriffe aus seiner eigenen Partei, nämlich der CVP Unterwallis und der CVP Mittelwallis kamen.

Allerdings stellt der Zweitwohnungsbau an sich ein Problem dar und nicht etwa nur der Verkauf von Immobilien an Personen im Ausland. Zermatt musste harte Bremsmanöver einleiten, obwohl es schon seit Jahren keine Kontingente mehr für den Verkauf an Ausländer beansprucht. Die Zeit wird denen Recht geben, die sich für Einschränkungen einsetzen. Also auch Staatsrat Cina.

Der Präsident der parlamentarischen Kommission für das Gesetz über die Landwirtschaft hat dem Vertreter der SVP in der Kommission eine schallende öffentliche Ohrfeige verpasst: Er habe nur gerade an einer einzigen Kommissionssitzung teilgenommen und sei mehrmals unentschuldig den Beratungen ferngeblieben. Wirklich kein Ruh-

mesblatt – gerade für eine Fraktion, die sich gerne lauthals darüber beklagt, dass sie in den Kommissionen nicht angemessen vertreten sei.

Sollen, können, dürfen sich Regierungsmitglieder abstimmungspolitisch engagieren? Die Frage stellte sich nach einer Intervention von Grossrat Matthias Eggel an die Adresse von Staatsrat Thomas Burgener. Antwort der Regierung: Sie dürfen. Allerdings nur in ihrem persönlichen Namen, wenn es nicht um «Schicksalsfragen» geht, in denen die Regierung einer Meinung ist.

So befürwortet Thomas Burgener die Einheitskrankenkasse, während die andern vier Staatsräte in einem gegnerischen Komitee Einsitz genommen haben. Dieses trägt die schöne Bezeichnung «Nein zu einer gefährlichen Illusion».

Eine eigentliche Diskussion um Tele Oberwallis hat es gestern im Kantonsparlament nicht gegeben. Der Grund: Die Intervention von CVPO, CSPO, FDPO und SVPO wurde in Form einer Frage im Rahmen der Fragestunde aufs Tapet gebracht. Das ist das schwächste Kaliber im Arsenal der Vorstösse. Die Fragen werden schriftlich gestellt und dann direkt von der Regierung beantwortet, ohne Wortmeldung oder Begründung der Fragesteller. lth

Tele Oberwallis

Gemeinsame Fragestellung der bürgerlichen Oberwalliser Fraktionen des Grossen Rates

Sitten. – In einer gemeinsamen Anfrage im Rahmen der Fragestunde haben die vier bürgerlichen Oberwalliser Fraktionen von der Regierung Auskunft verlangt zur Frage einer eigenen TV-Konzession für das Oberwallis. Die Regierung wartete mit einigen Präzisierungen auf. Staatsratspräsident Thomas Burgener geht auf die von der CVPO, der CSPO, der FDPO und des Vertreters der SVP geforderten Präzisierungen ein. Wenn man von zwei Sprachkanälen rede, dann gehe man davon aus, dass gleichzeitig auf demselben Kanal ein deutsch- und ein französischsprachiges Programm gesendet werden könne. Beide Programme müssten nicht identisch sein.

Auch über die andere Region berichten

Aber es wäre sinnvoll, ein übereinstimmendes Nachrichtengefäss auszugestalten. Dieses Informationsangebot würde aber regional unterschiedliche Gewichtungen vornehmen. Damit würde das

Gewicht je nach Sprachregion vorgenommen, doch mit dem klaren Auftrag, auch über die andere Sprachregion zu informieren.

In beiden Kantonsteilen produzieren

Die Regierung hat sich nicht für zwei Konzessionen eingesetzt, weil in der übrigen Schweiz eine Konzession in der Regel zwei Kantone bedient, so auch im Falle von Freiburg und der Waadt. Das Wallis mit Aigle bildet eine Region. Diese Konzession sieht vor, dass der Sender Leistungen für beide Kantonsteile zu erbringen hat. Programme sollen in beiden Kantonsteilen in unabhängigen Produktionsstudios hergestellt werden. Wenn es zwei Konzessionen gäbe, müsste man davon ausgehen, dass sich die beiden Sendebereiche immer stärker auseinander leben. Es geht also auch um die kantonale Einheit. Ein zweisprachiger Sender muss mehr Mittel zur Verfügung haben als andere Konzessionsgebiete. Darum sind in Bern zusätzliche Mittel verlangt worden. lth

Verschiedene Sachgeschäfte

Rhonekorrektur, Betriebsämter, Gesetz über die Landwirtschaft und Probleme der Klinik Leukerbad

Aus dem Walliser Grossen Rat

Detailberatung zur Rhonekorrektur

In der Detailberatung zur Rhonekorrektur verlangt **German Eyer** (SP Oberwallis) die Verlegung der Starkstromleitung in den Boden, eine verbesserte Lärmdämmung für Lalden und Brigerbad sowie den raschen Bau der Umfahrungsstrasse. Die Verlegung der Hochspannungsleitungen in den Boden sind in Graubünden bereits selbstverständlich. Die Umfahrungsstrasse muss seriös an die Hand genommen werden. Dringend ist auch die Lärmdämmung, denn in einem Jahr rollen die Güterzüge durch das Oberwallis. Kommissionspräsident **Anton Andenmatten** (CVP Oberwallis) und **Staatsrat Jean-Jacques Rey-Bellet** verweisen auf laufende Abklärungen zu diesen Einzelfragen. Diese Elemente sind im Rahmen der Projektgenehmigung zu berücksichtigen, hier geht es um einen reinen Finanzierungsbeschluss. Der Rat lehnt die Anträge mit 98 zu 16 Stimmen (vier Enthaltungen) ab.

Der Beschlussentwurf wird ohne Gegenstimmen angenommen.

Detailberatung zu den Betriebsämtern

In der Detailberatung zum Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Schuldbetreibung und Konkurs werden zahlreiche Anträge abgelehnt. **Franz Ruppen** (SVP) verlangt erfolglos die Trennung von Betriebs- und Konkursämtern und die Schaffung von drei Konkurskreisen. Der Rat lehnt dies mit 111 zu 5 Stimmen ab. Ein Antrag auf Beibehaltung von nicht verstaatlichten Ämtern der SVP wird ebenfalls abgelehnt. Damit wird die Verstaatlichung der Ämter erneut bekräftigt, und zwar mit 107 zu 14 Stimmen (1 Enthaltung). Mehrere Vorstösse für die Verringerung der Zahl der Ämter werden abgelehnt. Das Gesetz sieht diese Möglichkeit bereits vor, sagen Kommission und Regierung. Anträge von **Rolf Eggel** (SP Oberwallis), **Jacques-Roland Coudray** (freisinnig-liberal) und **Marcel Mangisch** (CVP Oberwallis) für strukturelle Reformen werden unter Hinweis auf eine unerwünschte Zentralisierung abgelehnt. **Staatsrat Jean-René Fournier** erinnert das Parlament an seine Verant-

wortung. Trotz verbreiteter Unzufriedenheit gibt es keine Alternative zum vorliegenden Entwurf. In der Schlussabstimmung zur ersten Lesung wird die Vorlage mit 100 zu 12 Stimmen (bei 14 Enthaltungen) verabschiedet.

Detailberatung zum Landwirtschaftsgesetz

Roland Kuonen (SP Oberwallis) fordert eine klare Trennung von Kantonsverwaltung und Branchenverbänden. Die Verbände sollen sich selber organisieren und finanzieren. **Staatsrat Jean-Michel Cina** versichert, dass die Verbände bereits heute als Vereine privatrechtlich organisiert sind. Wenn sie Aufgaben des Kantons übernehmen, dann aufgrund von Leistungsverträgen. Der zusätzliche Hinweis erübrigt sich. Der Rat lehnt mehrere Anträge in dieser Richtung klar ab. Ein Antrag, die Richtpreise für die Weinernte jeweils zu veröffentlichen, wird abgelehnt. Dies soll innerhalb der Branche ausgehandelt werden. Der Richtpreis kann auch preisdrückend wirken. Bei der Ursprungsregelung für den Wein wurde eine flexible Lösung getroffen, die dem Staatsrat Handlungsspielraum zugeht, gleichzeitig aber auch die Walliser Produkte schützt.

Zwangsbeteiligung der Gemeinden

Hans-Ulrich Weger (CVP Oberwallis) will die Gemeindebeteiligung für Projekte für landwirtschaftliche Strukturverbesserungen auf eine freiwillige Basis stellen, wie dies im alten Gesetz der Fall war. **Staatsrat Cina** verweist auf den Umstand, dass sich die Gemeinden ohnehin praktisch immer beteiligen. Der Antrag Weger wird mit 86 zu 29 Stimmen abgelehnt. **German Eyer** (SP Oberwallis) möchte dem Staatsrat die Kompetenz zugestehen, gentechfreie Zonen festzulegen. **Staatsrat Cina** verweist auf den grossen Kontrollaufwand. Der Rat lehnt den Antrag mit 55 zu 47 Stimmen (7 Enthaltungen) ab. In der Schlussabstimmung wird die Vorlage mit 115 zu 2 Stimmen (2 Enthaltungen) angenommen.

Engpass im Spitalzentrum Oberwallis?

Auf eine Frage von Graziella Walker Salzmann (CSPO) antwortet Staatsrat Thomas Burgener, dass die Kapazitätsauslastung im Spitalzentrum Oberwallis gerade zur Hochsaison hoch ist. Dies vor allem dann, wenn auch noch Fälle von Grippe dazukommen. Aber diese

Spitzen sind laut Auskünften des Gesundheitsnetzes zu bewältigen.

Staatsräte als Abstimmungskämpfer

Auf eine Frage von Matthias Eggel (FDP Oberwallis) geht Staatsrat Jean-Jacques Rey-Bellet auf die Position beim Abstimmungskampf von Thomas Burgener um die Vorlage zur Einheitskrankenkasse ein. Ein Staatsrat kann sich durchaus in einer einzelnen politischen Frage engagieren, ohne aber die Regierung insgesamt in die Pflicht zu nehmen. Es handelt sich beim Engagement von Staatsrat Burgener um einen persönlichen Positionsbezug. Das steht ihm zu. Die anderen vier Staatsräte sind dem Komitee «Nein zu einer gefährlichen Illusion» beigetreten und sprechen sich ihrerseits gegen die Einheitskrankenkasse aus.

Probleme der Klinik Leukerbad

Auf eine Frage von German Eyer (SP Oberwallis) befasst sich Staatsrat Thomas Burgener mit der Klinik Leukerbad. Die Anzahl Pflgetage gehen stark zurück. Es handelt sich um eine Privatklinik. Der Kanton leistet

einen Beitrag an die Rheumaklinik. Die Patientenschaft kommt zu 70 Prozent von ausserhalb des Kantons. Die Regierung erwartet Vorschläge für die Rettung der Klinik. Der Fortbestand soll gesichert werden; man will einen Konkurs vermeiden. Eine Redimensionierung ist unausweichlich, weil die Krankentage massiv sinken. Das Personal soll demnächst informiert werden. Es geht um rund 170 Arbeitsplätze.

Prioritäten beim Bau der A9

Auf eine Frage von **Anton Andenmatten** (CVPO) umreist **Staatsrat Jean-Jacques Rey-Bellet** die Prioritäten beim Autobahnbau im Oberwallis. Diese Prioritäten sehen nach wie vor den Bau der A9 im Raum Visp mit der Umfahrung von Visp als absolute erste Priorität vor. Die Prioritätenordnung ist nicht geändert worden. 127 Mio. werden 2007 verbaut, rund 250 Mio. ab dem Jahre 2009. Die Arbeiten an der Südumfahrung gehen programmgemäss weiter. Der Haupttunnel soll im Juni 2007 ausgeschrieben werden. In fünf Jahren sollte eine erste Tunnelröhre eröffnet werden können. **lth**

L'Italie hurle contre les Suisses qui flinguent «ses» loups

SUISSE Protestations ■ Les animaux qui reconquièrent les Alpes sont des descendants des spécimens du parc des Abruzzes. Les Italiens déplorent les récents abattages.

«Les Valaisans ont tué un loup? I cattivelli (les vilains)!» s'exclame Damiano Di Simine. Ce Milanais, qui gère l'Observatoire des Alpes de Legambiente (organisation environnementale italienne), reproche à Berne, comme à Paris, d'avoir la gâchette trop facile. Et il n'est pas le seul: le ministre italien de l'Environnement s'est exprimé de la même façon.

La pression transalpine se fait croissante. Le 27 janvier, le quotidien 24 heures a publié dans son courrier des lecteurs la missive d'une employée du Parc national des Abruzzes, regrettant que la Suisse «continue à refuser le retour d'une bête magnifique, qui est par ailleurs protégée par la Convention de Berne». Directeur du même parc, Aldo Di Benedetto précise que des passionnés l'ont averti par lettre d'un nouveau tir au nord des Alpes.

Pas d'extinction en Italie

Dans le centre de la Péninsule, le loup n'a jamais complètement disparu. Dans les années 70, on ne dénombrait plus qu'une vingtaine de spécimens; mais depuis, le mammifère a reconquis les Appenins, jusqu'à rejoindre les Alpes. Les bêtes qui débarquent sous nos latitudes sont donc leurs descendants.

Depuis plus de trente ans, aucun tir n'a été décrété dans la botte et aujourd'hui, Legambiente y dénombre 500 animaux. «Comme il n'y a pas eu d'extinction, nous n'avons jamais perdu l'habitude de cohabiter avec eux», souligne Aldo Di Benedetto. Son parc regroupe 300 exploitations agricoles. Des bergers, des chiens et des clôtures électriques protègent les troupeaux. En cas d'attaque, l'indemnité est de 150 euros (250 francs) pour une chèvre. «Je ne veux pas critiquer la Suisse qui est un pays civilisé», conclut prudemment Aldo Di Benedetto. Le ministre italien de l'Environnement, Alfonso Pecoraro Scanio, ne prend pas les mêmes pincettes. En novembre, il déclarait dans La Repubblica: «En Italie, les loups sont protégés. En France et en Suisse, ils sont tués. Cette situation est insoutenable. »

L'Italie aimerait que le mammifère pointe son museau dans de nouvelles régions — la Vénétie, la Lombardie, le Trentin ou encore le Tyrol. «Nous y rencontrons des difficultés avec les cerfs qui sont trop nombreux», explique Damiano Di Simine. Un nouveau prédateur serait donc bienvenu. Seulement, pour rejoindre ces zones, l'animal doit passer par l'étranger...

Qu'en pensent les Suisses? «Nous avons aussi un grand programme de prévention, explique Christoph Jäggi, responsable du dossier à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Mais il est difficile de prévoir où apparaîtra le prochain loup, et donc de savoir où les protections seront nécessaires. » Dans notre pays, une autorisation de tir peut être accordée dans des conditions précises. Par exemple si un prédateur tue au moins 35 animaux en quatre mois. L'an dernier, deux bêtes ont ainsi été tirées en Valais. Mais Christoph Jäggi l'assure: la Convention de Berne le permet, sous certaines conditions.

Ironie transalpine

En attendant, l'ironie de la situation n'a pas échappé à un commentateur de La Repubblica qui souligne crânement que les Italiens, pourtant peu réputés pour leur amour de la nature et des animaux, sont en avance sur leurs voisins «rudes et arriérés». Et d'insister: «En Suisse (oui, oui, en Suisse!), les loups risquent la fusillade. »

Sur la forme

■ L'Etat du Valais pouvait-il tuer le loup du Chablais? Pour l'instant, les juges n'ont pas répondu. Certes, le WWF a gagné une première bataille juridique contre le canton. Mais elle porte sur la procédure, et non sur le fond.

■ Le tout est technique: selon le Tribunal cantonal, le Conseil d'Etat ne pouvait pas préciser dès le départ qu'un recours aurait ou non un effetsuspensif. Il devait attendre le dépôt d'une telle requête. Quant à la question de fond, il faut encore attendre pour connaître la réponse... (cz)

«C'est inadmissible que le WWF ait autant de pouvoir»

L'issue de la bataille juridique menée par le WWF contre le gouvernement valaisan inspire de la grogne à l'éleveur chablaisien Jérôme Vannay. «Je trouve inadmissible que l'association écologiste ait autant de pouvoir», s'insurge le jeune homme, propriétaire du troupeau attaqué en septembre par un loup. Il nourrit d'autres tourments. Plus de quatre mois après le massacre de 31 de ses moutons, il attend toujours le versement d'indemnités. En prévision de l'estivage à venir, l'éleveur s'est entouré de deux patous – ces chiens d'origine pyrénéenne spécialisés dans la protection des troupeaux – payés pour moitié de sa poche, pour l'autre par la Confédération. «Cela ne signifie pas que je cautionne la présence du loup, je fais cela pour mes brebis», ajoute-t-il aussitôt. Jérôme Vannay est en charge d'un cheptel de 600 têtes. Et le dressage de ces chiens n'est pas de tout repos: «Ils doublent mon temps de travail. Les brebis ne sont toujours pas tranquilles. On peut craindre qu'à l'alpage, les patous aillent aboyer contre les chiens de passage. »

Son sentiment d'hostilité à l'égard du loup est partagé par l'Association des éleveurs ovins et caprins du Valais romand. Cette dernière vient de lancer une campagne de soutien au Conseil d'Etat valaisan, via une récolte de signatures. «Nous sommes certains que la cohabitation avec le prédateur n'est pas possible. Il n'y a aucun système de protection efficace à 100%», souligne le président Florian Volluz. Qui déplore aussi les lacunes juridiques entourant les procédures d'autorisation de tir.

«J'avais des choses à lui dire »

Alors que la légalité de la décision d'abattre le loup fait encore débat, le WWF considère la présence du carnassier dans le bureau du conseiller d'Etat comme une provocation

Si ce n'est pas de la provocation, ça y ressemble vraiment. Alors que les défenseurs du loup soutiennent mordicus que la décision d'abattre l'animal n'était pas légale, le chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité, Jean-René Fournier faisait la «Une» du *Nouvelliste* d'hier en posant, dans son bureau, à côté de la bête empaillée. Propriété du Service de la chasse

Et le ministre n'y voit pas l'ombre d'un problème. «Le loup appartient au service de la chasse, dont je suis le chef. Je décide donc où je l'installe. Il va d'ailleurs bientôt retourner au Service de la chasse.» Jean-René Fournier se rend-il compte que la présence du loup dans le bureau de celui qui a décidé de le faire abattre énerve les défenseurs de l'animal? «Oui, se défend-il. Je sais. Mais ça n'était pas l'effet voulu». Et le conseiller d'Etat de plaisanter: «Nous avons un peu une histoire en commun, ce loup et moi... Je l'ai pris dans mon bureau parce que j'avais des choses à lui dire! J'aurais d'ailleurs préféré qu'il soit empaillé en position assise, puisque c'est dans cette position qu'il a été abattu.» Le WWF fulmine

Que le Conseil d'Etat n'ait pas encore statué sur la pertinence de la mise à mort ne semble pas troubler le ministre. Pas plus que le rappel à l'ordre du Tribunal cantonal, qui rendait le Gouvernement attentif à l'effet suspensif du recours du WWF. Pour Jean-René Fournier, le «Concept Loup» a simplement été appliqué. Et le fait que l'on ne soit pas sûr – comme la loi l'exige pour l'abattre – que le loup tiré était bien celui qui a dévoré les moutons n'y change rien.

Du côté du WWF, la pilule est difficile à avaler. «La présence du loup dans le bureau de Jean-René Fournier est une double provocation, fulmine Hans-Peter Fricker, directeur général de l'organisation écologiste en Suisse. C'est d'abord une provocation envers les gens qui sont favorables au retour naturel du loup. Mais c'est aussi et surtout une provocation envers l'Etat de droit, la démocratie et le fonctionnement de nos institutions.» Quant à elle, la porte-parole du WWF en Valais, Marie-Thérèse Sangra, a perdu ses illusions mais pas le sens de l'humour: «Il y aura bientôt une crise du logement pour les loups empaillés en Valais! Le «Concept Loup» vise la cohabitation avec le loup, mais ce que veut Jean-René Fournier, c'est son éradication. Dans la partie de ping-pong qui nous oppose, il a bien fait de poser à côté du loup: il joue sa carte électorale.»

«Nous avons un peu une histoire en commun, ce loup et moi...»
Jean-René Fournier, conseiller d'Etat valaisan



Jean-René Fournier est conscient d'énerver les défenseurs du loup, mais «ça n'était pas l'effet voulu», explique-t-il.



«Le loup appartient au Service de la chasse, dont je suis le chef. Je décide donc où je l'installe. Il va d'ailleurs bientôt retourner au Service de la chasse», explique Jean-René Fournier. L'animal empaillé trône pour l'instant dans son bureau.

ÉDITORIAL

Une pose de mauvais goût

Le canton du Valais doit, pour attirer des nouveaux clients et investisseurs, soigner son image. Pour cela, il engage des firmes de relations publiques. Ces efforts porteront seulement si les autorités du canton, par leurs actes réels ou symboliques, ne projettent pas régulièrement une image négative de leur canton. L'installation du loup empaillé dans le bureau du conseiller d'Etat qui a décidé et organisé sa mort est ressentie comme une pure provocation par les milieux écologistes. Et on les comprend. Même si on respecte la décision de M. Fournier d'abattre le loup du Chablais, je pense qu'il est très maladroit de prendre cette pose du chasseur satisfait, fier propriétaire de son trophée. C'est de mauvais goût. On dirait que Jean-René Fournier est encore habité de l'esprit machiste des anciens Romains qui aimaient, après la bataille, avoir «une conversation privée» avec le corps de leur ennemi. A mon avis, il aurait pu avoir l'élégance de confier l'objet du litige à un Musée d'histoire naturel ou à une autre institution neutre. Exposer le loup dans son bureau, c'est comme si Thomas Burgener, après son accident de voiture, avait installé dans le sien un bar bien fourni en alcools divers. Juste pour montrer qu'il est un vrai mec qui ne se laisse pas intimider. La provocation de Fournier va être ressentie par beaucoup de Valaisans comme une bonne blague. Mais à l'extérieur du canton, surtout dans les grandes villes, ce genre de moqueries passe très mal. Je dirais même que ce dernier épisode du drame autour du loup est dommageable pour l'image du canton. Mais je laisse volontiers la conclusion de ce commentaire à mon collègue Jean Bonnard qui a écrit hier dans le Nouvelliste du Valais (!) qu'«ailleurs, ce serait la provocation de trop qui lui coûterait sa place». Je n'en pense pas moins.



Peter Rothenbühler

Les loups morts finissent au musée ou au bureau

Le Valaisan Jean-René Fournier garde une bête empaillée dans son bureau? Les autres animaux décédés dans notre pays sont exposés.

Il l'a non seulement fait abattre. Il l'expose aussi dans son bureau, comme l'a révélé jeudi *Le Nouvelliste*. Le conseiller d'Etat valaisan Jean-René Fournier a créé la polémique en posant aux côtés du loup tiré le 21 novembre en Valais. «Lorsqu'un spécimen meurt, il est tout d'abord analysé dans un institut scientifique, précise Christoph Jäggi, responsable du dossier à l'Office fédéral de l'environnement. Mais ensuite, le cadavre est la propriété du canton, qui décide ce qu'il en fera.» Depuis 1998, six autres bêtes sont décédées en Suisse, par accident ou sous le feu des autorités. Alors, descente de lit ou trophée de chasse? Non, la plupart sont exposées au public. Le Musée d'histoire naturelle, à Sion, est la dernière demeure de trois de ces prédateurs. «Il y en a peu en Suisse, alors nous profitons de ceux que nous avons pour étudier la morphologie, l'état de santé ou encore la coloration, précise le conservateur des lieux, Jean-Claude Praz. Cette population est en voie d'arrivée et ce sera intéressant de suivre son évolution.» Un exemple? Un quatrième loup décédé à Eischoll en 1947 est aussi conservé à Sion. Cet aïeul provenait d'Europe centrale et pesait dans les cinquante kilos, alors que l'espèce qui débarque aujourd'hui d'Italie est plus petite.

Jean-Claude Praz le précise: il a encore de la place. Et en cas de surplus, il songe déjà à faire quelques petits échanges avec des collègues. Cela pourrait intéresser le Musée d'histoire naturelle, à Berne, qui expose actuellement les vestiges de la bête écrasée par un train en mars 2006 dans l'Oberland bernois: un crâne et deux pattes. Le malheureux, trop mal en point, n'a pas pu être conservé

Un ours pour compagnon

Les vacanciers du Val Bregaglia sont plus chanceux. Ils peuvent découvrir le dernier macchabée de cet inventaire au Museo Ciäsa Granda, à Stampa (GR). Le mammifère a été tiré il y a six ans, et Marco Giacometti, le vétérinaire qui s'était chargé du dossier, a gardé contact. «Je vais le voir deux ou trois fois par année», raconte-il avant de préciser qu'il en a quelques photographies dans son ordinateur.

Selon Marco Giacometti, ce spécimen empaillé permet aux visiteurs de mieux comprendre le carnassier. De quoi réaliser qu'il est trop petit pour présenter un gros danger pour l'homme, mais suffisamment grand pour tuer un cerf. Et pour ce repos éternel, la bête peut compter sur la compagnie de chevreuils et autres renards trouvés dans le Val Bregaglia et exposés au musée.

Sans oublier un vieil ours mort en 1890

CAROLINE ZUERCHER



TROPHÉE

Le Valaisan Jean-René Fournier garde le loup qu'il a fait abattre dans son bureau